

SOCIÉTÉ**Le racisme au quotidien**

De tous les groupes ethniques, les membres de la communauté noire sont ceux qui sont le plus souvent sous-employés, ceux qui connaissent le plus haut taux de chômage, ceux qui se retrouvent le plus souvent en centres d'accueil ou en prison, ceux qui subissent le plus de discrimination en matière de logement, ceux qui sont le moins souvent propriétaires.

Page 9

Bourassa convoque une réunion spéciale sur Grande-Baleine

d'après PC et AP

QUÉBEC — Le controversé projet hydro-électrique de Grande-Baleine fera l'objet d'une rencontre au sommet, cet après-midi, au bureau du premier ministre Bourassa à Québec.

À la demande de Robert Bourassa, la ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, le ministre délégué aux Affaires autochtones, Christos Sirros, ainsi que le président de la société Hydro-Québec, Richard Drouin, participeront à cet entretien.

Cette rencontre, qualifiée de privée par une porte-parole du cabinet du premier ministre, survient au moment où le dossier Grande-Baleine entre dans une phase critique.

C'est en effet dans moins d'un mois (précisément le 9 août) que le processus provincial d'évaluation environnementale des infrastructures d'accès (routes et aéroports) du pro-

jet Grande-Baleine sera complet.

Québec aura alors la délicate tâche de décider s'il va de l'avant avec le début des travaux de réalisation de ses infrastructures, au risque fort probable de se heurter à de vives représailles sur deux fronts, soit celles des Cris et du gouvernement fédéral.

« Ce sont des questions qui seront probablement à l'ordre du jour de la rencontre », a indiqué hier, au cours d'un entretien avec La Presse Canadienne, Sylvie Godin, l'attachée de presse du premier ministre Bourassa. Elle a expliqué qu'il s'agissait d'une « rencontre de travail » comme il y en a eu d'autres par le passé dans ce dossier, et qu'elle ne serait pas suivie d'une rencontre avec la presse.

Par ailleurs, la Cour fédérale commence aujourd'hui à Montréal à entendre une requête du grand conseil des Cris, visant à obliger Ottawa à effectuer une étude d'impact globale du projet Grande-Baleine dans le ca-

Voir page 4: Bourassa

Le Festival d'été de Québec a connu son plus gros succès en 24 ans d'existence

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

NE SE LAISSANT nullement impressionner par quelques intempéries, d'ordre climatique ou autre, le public a renouvelé sa fidélité exemplaire au Festival d'été international de Québec, qui a connu les plus importantes foules en 24 ans d'existence.

Même s'il est toujours risqué, et à la limite impossible, d'évaluer une assistance de cette ampleur, répartie sur 11 jours et disséminée à travers le Vieux-Québec, le directeur général de l'événement, Marcel Dallaire, a ressorti hier de ses tiroirs l'étude, réalisée en 1988, qui chiffrait à 2,5 millions le nombre de spectateurs.

Malgré le froid et la pluie, peu de spectacles ont dû être annulés (une douzaine à l'intention des enfants), et deux seulement ont été écourtés, ceux de Marjo et de Philippe Léotard. Cela n'a pas empêché la première de rafler le Prix du spectacle le plus populaire, décerné par le public, et le second de s'attirer le Prix de la chanson d'expression française, qui était allé à Richard Desjardins l'an dernier.

Côté financier, le Festival, qui a débuté en bonne santé (avec 60 000 \$ de déficit sur un budget de près de

trois millions), devrait s'en tirer pas trop mal mais on ne prévoit pas être en mesure de respecter l'objectif fixé qui consistait à réduire le déficit de moitié. « On devrait atteindre le break-even », a résumé M. Dallaire.

Car tout n'a pas fonctionné sur des roulettes. La vente de billets pour les spectacles en salle ne s'est pas passée comme prévu : objectif dépassé pour les concerts du volet classique, piètre assistance, par contre, pour le seul spectacle présenté à l'Agora du Vieux-Port, qui mettait en vedette Rock et Belles Oreilles, devant un parterre de quelques inconditionnels transis de froid. Beaucoup d'imprévu, aussi, dans la série de spectacles offerte par Renaud. D'abord prévue au Bar d'Auteuil, elle a dû être déplacée à l'Institut canadien, pour des raisons de sécurité. On avait mis en vente 350 billets par soir, dans une salle pouvant contenir 123 personnes. La vedette ne l'a pas trouvée drôle et le Service des incendies non plus. À la dernière minute, les organisateurs ont été obligés de trouver une autre salle, ce qui leur a permis d'offrir une nouvelle série de 1200 billets supplémentaires, dont 900 ont trouvé preneurs. Ce n'est pas non plus du côté de la vente de produits dérivés (programmes, macarons, t-shirts) qu'il faut voir le succès de l'entreprise. Les ventes n'ont pas

Voir page 4: Le Festival

Les Sept ont des comptes à demander à Gorbatchev

L'URSS plaide qu'elle est au bord de l'éclatement

Sylviane Tramier

Envoyée spéciale

LONDRES — Après une journée de discussions, les Sept s'apprêtaient à dire, poliment mais fermement à M. Mikhaïl Gorbatchev, de revoir sa copie. Jugé insuffisant, le plan de réformes de l'économie soviétique, soumis sous forme de lettre aux dirigeants occidentaux, ne va apparemment pas assez loin dans la refonte des structures fondamentales du système économique de l'Union soviétique pour présenter une avenue crédible.

Toutefois, des divergences sont apparues hier entre les dirigeants des grandes nations industrialisées. Washington, Londres et Tokyo jugent le plan trop vague pour justifier une aide immédiate et massive. Paris, Bonn et Rome estiment qu'il va dans la bonne direction.

« La clé du succès, a répété avec force le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, c'est que le président Gorbatchev s'engage à revitaliser l'économie soviétique en appliquant les lois du marché. »

Mais, en l'absence de M. Gorbatchev, c'est son émissaire M. Evgueni

Primakov, et son vice-premier ministre, M. Vladimir Cherbakov, qui se sont chargés de plaider le dossier de leur patron. Dans une interview à la BBC, M. Primakov a affirmé que l'Union soviétique était menacée par l'agitation sociale si l'Occident ne l'aidait pas.

Quant à M. Cherbakov, il a prédit que l'effondrement de l'économie soviétique aurait « des conséquences au-delà de ses frontières » et conduirait à une « instabilité internationale ». Ce à quoi les responsables canadiens répondent que l'Occident n'ignore rien de la situation critique dans laquelle se trouve l'Union sovi-

tique, mais qu'il convient de s'interroger sur les capacités politiques et économiques des Soviétiques à tirer parti de l'assistance occidentale, et sur la manière dont serait utilisée cette assistance.

« La venue de Gorbatchev ici est un élément très positif, reconnaît un représentant du gouvernement canadien. Elle nous offre l'occasion d'engager un dialogue constructif avec l'Union soviétique. » La première journée du sommet a commencé par une séance de travail de trois heures consacrée à un tour de table des chefs d'État ou de gouver-

Voir page 4: Les Sept



PHOTO AP

Le Sommet des Sept s'est ouvert hier à Londres en présence de MM. Brian Mulroney (Canada), Giulio Andreotti (Italie), François Mitterrand (France), Jacques Delors (CEE), Toshiki Kaifu (Japon), Helmut Kohl (Allemagne), ainsi que John Major (Grande-Bretagne) et George Bush (États-Unis) qui n'apparaissent pas sur la photo.

PERSPECTIVES/URSS

La Russie n'a jamais pu se passer de l'Occident

Michel Tatu

Le Monde

UN VIEUX récit du Moyen-Âge russe raconte comment les Moscovites, incapables de se gouverner, invitèrent des princes de Scandinavie à venir s'installer sur leur trône. Ce *Dit sur l'appel des princes* a été régulièrement occulté ou contesté par les historiens soviétiques et quelques autres, mais il pèse sur la conscience populaire : la Russie a été tour à tour, ou en même temps, défiante ou complexée vis-à-vis de l'étranger, mais toujours fascinée, au point de ne pouvoir s'en passer. Et si on ne vient plus, comme autrefois, « inviter les princes » à gouverner le Kremlin maintenant, on va les voir pour se faire aider à gouverner.

De fait, la visite à Londres de M. Gorbatchev est sans précédent à plus d'un titre. D'abord parce qu'il s'est invité : s'il n'avait pas lourdement insisté en ce sens depuis deux mois, les Sept n'auraient jamais pris l'initiative de le convier à la fin de leur réunion. Ensuite, parce que c'est la première fois qu'un dirigeant soviétique se rend auprès des puissants de ce monde non pas pour négocier, mais pour plaider sa cause ; pour régler non pas telle ou telle question internationale, mais des problèmes soviétiques d'ordre strictement intérieur, sur lesquels il accepte à l'avance de s'expliquer.

Bien sûr, après avoir parlé ça et là de « centaines de milliards » de dollars, il a fallu rectifier le tir. Il n'est pas question, a dit le président soviétique, de « se mettre à genoux », mais de faire normale « de l'URSS dans l'économie mondiale. »

La question des crédits gouvernementaux a cédé le pas à celle des investissements privés (encore qu'on n'aurait pas refusé les premiers s'ils avaient été offerts). Tout l'exercice n'en est pas moins une entorse historique à la longue tradition de la diplomatie de grande puissance pratiquée par Moscou. André Gromyko doit se retourner dans sa tombe.

Cela dit, il faut bien admettre que M. Gorbatchev ne fait que donner un tour plus spectaculaire à un vieux penchant. Car derrière les rodomontades de rigueur, l'Occident, ses succès et ses richesses ont toujours fasciné les dirigeants soviétiques quels qu'ils fussent : Lénine cherchait à l'Ouest « les imbéciles utiles » qui aideraient à reconstruire le pays tout en lui fournissant « la corde pour les pendre ». Staline s'appuya sur Ford et les techniciens américains pour édifier son industrie automobile. Khrouchchev chercha pendant tout son règne à copier les méthodes de l'agriculture américaine.

Quant à Brejnev, il a éduqué toute une génération de nomanklaturistes à être aussi zélés dans la dénoncia-

tion du capitalisme que friands des bienfaits à eux seuls réservés, de la société de consommation qu'il engendrait. Et l'une des raisons de la perestroïka a été précisément de mettre fin à cette schizophrénie permanente : l'Occident ce Zapad si fascinant pour l'homme de la rue, ne pouvait plus rester la nuit inlassablement dénoncée dès lors que, tout le monde compris c'était lui qui avait raison et le socialisme qui se fourvoyait. Autant donc laisser l'Ouest redevenir ce qu'il n'avait jamais cessé d'être : le modèle sûr, mais aussi le tuteur, le grand frère, si possible le bienfaiteur. ...

En tout cas, la perestroïka a toujours eu cette dimension internationale, elle a été conçue dès le départ comme un « grand bond » vers l'Ouest. Simple, le langage a évolué. Dans un premier temps, M. Gorbatchev attendait des mesures occidentales en retour, et immédiatement, sur le plan politique (« Nous faisons notre perestroïka, et vous, que faites-vous de votre côté ? », avait-il lancé à George Shultz, secrétaire d'État de Ronald Reagan).

Dans un deuxième temps, le président soviétique a plaidé pour une aide (plus pudiquement baptisée « coopération »), expliquant que l'intérêt bien compris de l'Occident était dans le succès de la perestroïka, seule chance de réintégrer l'énorme marché russe dans le circuit des

échanges internationaux. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il avait courtisé le G-7 il y a deux ans déjà, par une lettre adressée aux participants du sommet de l'Arche à Paris.

Plus récemment on a vu apparaître un « chantage doux » (*greymail* et non *blackmail*, selon l'expression de la presse britannique) sur le thème : « Aidez-nous sinon c'est le chaos qui s'installe en Union soviétique, ou encore des militaires fascistes qui prennent le pouvoir. Ce n'est pas dans votre intérêt, surtout en ce qui concerne l'Europe de l'Est. »

L'argument continue de faire toute la fortune politique de Mikhaïl Gorbatchev. Malgré ses hésitations désormais proverbiales, malgré ses compromissions de l'hiver dernier avec les *durs*, le président-secrétaire général reste, pour les dirigeants occidentaux, un homme qui rassure. D'abord parce qu'il est perçu comme le mieux à même de mener à son terme la libération de l'Europe de l'Est, notamment l'évacuation de ses troupes d'Allemagne et de Pologne, puisque c'est lui qui a initié le processus. Ensuite, parce que, chez lui, il limite les dégâts, même lorsqu'il contribue à les créer. Ainsi, il tolère une *bavure* de l'armée dans les pays baltes ou en Arménie, voire il la couvre, comme en janvier à Vilnius. Mais, très vite, il s'arrange pour que les

Voir page 4: La Russie

L'ARABIE SAOUDITE

D'HIER À AUJOURD'HUI

Du 12 au 28 juillet de 11 à 21 hrs

Palais des Congrès de Montréal



ENTRÉE LIBRE

Certaines grandes compagnies ont indiqué leurs préférences politiques en argent sonnante

Manon Cornellier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Certaines compagnies québécoises n'ont pas caché leurs préférences politiques l'an dernier lorsqu'est arrivé le moment d'aider financièrement les divers partis fédéraux.

Les entreprises Bombardier, Pétromont, ReMax Québec, Oerlikon Aerospace, Cascades et SNC ont été plus généreuses avec le Parti conservateur qu'avec le Parti libéral. Par contre le Groupe La Laurentienne, le Groupe Lavalin et la firme de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés ont davantage soutenu les libéraux.

C'est ce que révèlent les rapports officiels de tous les dons faits aux partis politiques fédéraux pour 1990. Ces rapports, réunis dans deux gros cartables noirs et rendus publics hier par Élections Canada, contiennent les noms de tous les individus, groupes, syndicats et corporations qui ont fait un don de plus de 100 \$ à un parti politique. Le montant de chaque don est précisé.

On apprend ainsi que Bombardier a versé 59 519 \$ au parti de Brian

Mulroney et 767 \$ à celui de Jean Chrétien. Dans le cas de Cascades, c'est 13 858 \$ qui est allé au Parti conservateur et 1000 \$ aux libéraux fédéraux.

Oerlikon Aerospace, SNC et ReMax Québec n'ont carrément rien versé dans la caisse libérale. Par contre, ces compagnies ont donné respectivement 33 172 \$, 28 424 \$, 25 000 \$ aux conservateurs en 1990.

D'autres entreprises ont aussi jeté leur dévolu sur un seul parti, mais avec des dons moins imposants. Ainsi, Pétromont a donné aux conservateurs 4221 \$; le Ritz-Carlton, IAF Biochem International et les Imprimeries Quebecor, environ 3000 \$, et la firme Simard et Beaudry, 2389 \$.

Pour la firme de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés, la préférence est allée au Parti libéral avec un don de 18 847 \$ comparativement à un don de 6516 \$ aux conservateurs. Le Groupe Lavalin a contribué 29 382 \$ à la caisse libérale et 10 378 \$ à celle des conservateurs. Le Groupe La Laurentienne a versé 10 000 \$ au PLC et 3257 \$ au PC.

D'autres compagnies, souvent les

plus généreuses envers les formations politiques, ont préféré la neutralité avec des dons identiques ou presque aux deux grands partis. C'est le cas de presque toutes les grandes banques et institutions financières, de plusieurs compagnies pétrolières, des brasseries, d'une foule de firmes de consultants et de gestion et d'un certain nombre d'entreprises métallurgiques et forestières.

La première en liste est Imperial Oil avec des dons de 75 000 \$. Canadien Pacific a pour sa part versé 64 000 \$ aux libéraux et 62 800 \$ aux conservateurs.

Côté québécois, Power Corporation a eu un faible pour les conservateurs avec un don de 40 376 \$ et un autre de 35 000 \$ aux libéraux.

Chez Molson, on a attribué près de 30 000 \$ aux conservateurs comparativement à 24 117 \$ aux libéraux. Lafarge Canada et Ciment Saint-Laurent s'en sont tenus à des contributions d'environ 15 000 \$ aux deux partis.

Les banques figuraient encore parmi les premiers donateurs en 1990 avec des dons variant entre 40 000 \$ et 48 000 \$. Deux exceptions : des versements de 64 000 \$ et de 55 875 \$ dans

la caisse libérale par la Banque de commerce et la Banque de Nouvelle-Écosse.

Du côté des syndicats québécois, on s'est fait discret. À part la Fédération des Travailleurs du Québec qui a versé 500 \$ au Nouveau Parti démocratique, aucun syndicat n'a affiché ses allégeances.

Le NPD a surtout reçu des fonds des syndicats ontariens, le don le plus important venant de la Fédération du travail de l'Ontario et s'élevant à 162 343 \$.

Comme à chaque année, le NPD a eu droit au soutien indéfectible d'une Albertaine de 81 ans, Mme Irene Dyck. Cette dernière a versé 84 086 \$ dans les coffres du parti en 1990, ce qui est moins que ses contributions de 1989 (147 000 \$) et de 1988 (103 000 \$).

Mme Dyck est demeurée la citoyenne canadienne la plus généreuse à l'endroit des partis fédéraux. Il n'y a que les syndicats et quelques fondations qui donnent davantage à un seul parti.

La plus importante fondation à ce chapitre est la Frank Leslie Haslam Estate qui a donné près de 99 000 \$ au Parti communiste du Canada.

Un marchandage par l'entourage du ministre Jean Corbeil insulte la Chambre de commerce

Claude Turcotte

LA CHAMBRE de commerce du Montréal métropolitain ne se mettra pas à genoux pour rencontrer le ministre Corbeil ! Voilà ce que répond Luc Lacharité, vice-président exécutif de la Chambre, qui se dit « outré et déçu par le marchandage du chef de cabinet du ministre Jean Corbeil ».

La Chambre demande depuis trois semaines une réunion avec le ministre et voilà qu'hier matin le chef de cabinet de M. Corbeil fait savoir, par l'entremise d'une adjointe, que le ministre accédera à cette demande à la

condition que M. Corbeil soit invité comme conférencier à la tribune prestigieuse de cet organisme montréalais. Littéralement scandalisé de recevoir pour la première fois une telle proposition, M. Lacharité trouve tout à fait inacceptable le recours à ce procédé.

« Un tel marchandage de la part du bureau du ministre Corbeil est totalement intolérable et même honteux », affirme-t-il dans un communiqué émis hier après-midi après avoir prévenu qu'il dénoncerait publiquement cette condition si elle n'était pas retirée immédiatement. Il semble que la menace n'ait pas porté

fruit, puisque dès après-midi la Chambre recevait « une demande plus officielle » envoyée cette fois par Serge Corbeil, l'attaché de presse du ministre, pour une participation éventuelle au déjeuner-causerie hebdomadaire. Il arrive souvent, souligne M. Lacharité, que des conférenciers offrent leurs services, ce qui ne le choque en aucune façon.

C'est cependant la première fois que la Chambre se voit poser une telle condition de la part d'un ministre avec qui elle désire discuter des problèmes de la région de Montréal. M. Corbeil est le ministre fédéral chargé de la région métropolitaine.

La Chambre souhaite discuter avec lui de divers dossiers bien connus, tels le port, les aéroports, le Vieux-Port et autres dossiers généraux.

M. Lacharité ne semble pas tout à fait convaincu que cette condition posée par le chef de cabinet, Richard Leley, corresponde vraiment aux intentions du ministre Corbeil, qui jusqu'à maintenant a toujours signifié à la Chambre de ne pas hésiter à communiquer avec lui. Le vice-président exécutif de la Chambre dit cependant « se poser des questions sur l'entourage des ministres, ce qui pourrait expliquer certaines décisions », ajoute-t-il.



PHOTO JACQUES NADEAU

À la recherche du temps passé

Une quinzaine d'archéologues en herbe s'affairent à triturer le sol de la Place Jacques-Cartier qui subit cet été une deuxième opération à cœur ouvert. L'œil attentif, Jean-Pierre Brault, archéologue et animateur de ces fouilles publiques, observe ses émules et une machoire de ruminant du XVIIIe siècle, reste d'un copieux repas de nos ancêtres, trouvée dans une autre aire de fouilles du Vieux-Montréal. Place Jacques-Cartier, on espère cette fois mettre au jour une partie des caves du Château de Vaudreuil, demeure du premier gouverneur de Montréal, ainsi que des artefacts datant du régime français. Les intéressés peuvent s'inscrire pour participer à ces recherches qui permettront d'en savoir un peu plus sur les habitudes de vie des colons français.

AVIS PUBLICS

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	Service des contrats Ministère des Transports 35, rue Port-Royal Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061
---	---

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission
Le sous-ministre
Jean-Marc Bard, F.C.A.

Contrat no 1208-91-0208 — Réparation de sept (7) ponts acier-bois (pose de contreventements en acier), dans diverses municipalités, M.R.C. Rivière-du-Loup, Les Basques et Témiscouata, circonscriptions électorales de Rivière-du-Loup, Kamouraska-Témiscouata et Rimouski.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 4 200 \$ ou
— chèque visé: 2 100 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 30 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 2099-91-3701 — Scellement de fissures à l'aéroport de Chibougamau — Chapais, dans la municipalité de Scott C.N.O., circonscription électorale d'Ungava. Longueur de 9 800 m.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 1 800 \$ ou
— chèque visé: 900 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 1^{er} août 1991 à 15h.**

Contrat no 3120-91-4002 — Tamisage de sable brut et mélange de sable et sel au banc du Ministère (banc de la Mèche) sur la route 138, dans la municipalité de St-Joachim paroisse, M.R.C. La Côte de Beaupré, circonscription électorale de Charlevoix.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 1 200 \$ ou
— chèque visé: 600 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 30 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 3129-91-0610 — Correction et pose d'une couche d'usure à l'endrob bitumeux sur la route 369 dans les municipalités de Shannon sd, et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sd, M.R.C. de la Jacques-Cartier, circonscription électorale de Chauveau. Longueur de 8,73 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 38 000 \$ ou
— chèque visé: 19 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 8 août 1991 à 15h.**

Contrat no 4034-91-0114 — Terrassement, structure de chaussée et aménagement d'espaces verts sur le Huitième Rang Ouest dans la municipalité de Sainte-Julie s.d., M.R.C. De L'Érable, circonscription électorale de Lotbinière. Longueur de 1,14 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 15 000 \$ ou
— chèque visé: 7 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 6 août 1991 à 15h.**

Contrat no 4034-91-0205 — Réfection partielle d'un pont situé sur l'autoroute Jean-Lesage dans la municipalité de St-Louis-de-Blandford P., M.R.C. Arthabaska, circonscription électorale de Lotbinière.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 5 800 \$ ou
— chèque visé: 2 900 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 30 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 6139-91-0003 — Remplacement et ajout de glissières de sécurité (G.T.O.G.) sur les routes 104 et 139, dans les municipalités de Cowansville ville, et de Lac Brome ville, M.R.C. Brome-Missisquoi, circonscription électorale de Brome-Missisquoi. Longueur de 3,55 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 15 000 \$ ou
— chèque visé: 7 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 31 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 6139-91-0112 — Terrassement, drainage et structure de chaussée sur le chemin Rivière Noire Sud, municipalité de Ste-Cécile-de-Milton, M.R.C. de La Haute-Yamaska, circonscription électorale de Shefford. Longueur de 0,937 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 15 000 \$ ou
— chèque visé: 7 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 31 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 6365-91-0922 — Réparation du revêtement des murs en tuiles céramiques existantes ainsi que fourniture et pose de nouvelles glissières de sécurité en tôle ondulée galvanisée, dans la municipalité de Chatham canton, M.R.C. Argenteuil, circonscription électorale de Saint-Louis et Bourget.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 6 000 \$ ou
— chèque visé: 3 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 31 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 6474-91-0003 — Enlèvement et disposition de glissières de sécurité existantes ainsi que fourniture et pose de nouvelles glissières de sécurité en tôle ondulée galvanisée, dans la municipalité de Chatham canton, M.R.C. Argenteuil, circonscription électorale d'Argenteuil. Longueur de 2,7 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 15 000 \$ ou
— chèque visé: 7 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 31 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 7075-91-NJ01 — Inspection sous-marine d'unités de fondation de ponts sans la circonscription électorale de Papineau.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 400 \$ ou
— chèque visé: 200 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 31 juillet 1991 à 15h.**

Contrat no 8084-91-0306 — Entretien des systèmes d'éclairage, dans les municipalités de Louvicourt, Val-d'Or ville et Amos ville, M.R.C. de La Vallée-de-l'Or et Abitibi, circonscriptions électorales d'Abitibi-Est et d'Abitibi-Ouest.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du contrat moyennant une somme de 5 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payant en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 740 \$ ou
— chèque visé: 370 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 30 juillet 1991 à 15h.**

APPELS DE CANDIDATURES

Services professionnels reliés à la construction et aux sciences physiques.

Catégorie: Génie
Spécialité: Sols et béton de ciment

Contrat no 4231-91-KA08 — Contrôle des sols et de la mise en oeuvre des matériaux d'infrastructure et des fondations, de même que le contrôle qualité du béton de ciment pour la réalisation du projet 620-9098-8722 de la route 138, municipalité de Sandwash Pond, circonscription électorale de Duplessis.

Seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000,00 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. St-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	OU	Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061
---	-----------	---

La réception des offres est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.

La réception des offres prendra fin le **jeudi, 1^{er} août 1991 à 15h.**

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Services professionnels reliés à la construction et aux sciences physiques.

Catégorie: Génie
Spécialité: Sols et béton de ciment

Contrat no 4231-91-KA08 — Contrôle des sols et de la mise en oeuvre des matériaux d'infrastructure et des fondations, de même que le contrôle qualité du béton de ciment pour la réalisation des projets 620-9098-8616 et 620-9098-9017 de la route 138, municipalités de Rivière Ansisley et Hâvre Saint-Pierre, circonscription électorale de Duplessis.

Seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000,00 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. St-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	OU	Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061
---	-----------	---

La réception des offres est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.

La réception des offres prendra fin le **jeudi, 1^{er} août 1991 à 15h.**

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Le sous-ministre,
Jean-Marc Bard, F.C.A.

6 cents de plus le litre de lait depuis... hier

Pierre Roberge
de la Presse Canadienne

LA RÉGIE des marchés alimentaires du Québec a autorisé des hausses variant de une à six cents du litre de lait, entrées en vigueur hier.

Dans sa décision du 20 juin, la Régie permet une hausse de six cents du lait écrémé, de trois cents du litre à 1 % et de seulement un cent des variétés plus riches à 2 et 3,25 %. Ces deux dernières représentent néanmoins 92 % des ventes au détail au Québec.

Mais le lait écrémé reste quand même moins cher, dans un éventail 87-97 cents au comptoir, précisait hier Claude Régner, porte-parole de la régie.

Le 1 % varie entre 88 et 98 cents le litre, le 2 % entre 89 et 99 cents, le 3,25 % oscille de 94 cents à 1,04 \$ le litre.

La hausse plus importante des laits plus légers tient à ce qu'il requiert plus de transformation, explique la Régie, le tribunal administratif dans le lait de consommation qui est de juridiction provinciale.

Ce premier train de hausses en 17 mois fait suite à une requête, déposée en avril, de l'Association des laitières du Québec (Natre, Lactel notamment) et à l'audience tenue début mai par la Régie.

Les laitières souhaitent une hausse (pondérée sur l'éventail des variétés) de 2,63 cents le litre et la Régie a finalement accordé 1,24 cent.

Auparavant les laits plus légers, qui font un reste de matières grasses, étaient payants. Mais avec la tendance de consommation favorisant les produits légers, ces matières ne peuvent pas toutes passer dans le fromage et autres dérivés, de sorte que les matières grasses coûtent maintenant de l'argent aux producteurs et transformateurs.

Tellement qu'une réduction des quotas nationaux est envisagée d'ici la fin de l'été, ajoute M. Régner. Elle pourrait être de 3 % et requerra une concertation entre autorités provinciales et fédérales, car la mesure toucherait aussi le lait voué à la transformation industrielle.

La GRC saisit 35 millions \$ en faux billets

Isabelle Paré

LA GENDARMERIE royale du Canada vient d'effectuer la plus importante saisie de monnaie contrefaite de son histoire en mettant la main sur une valeur de 35 millions \$ canadiens de faux billets de 20 \$US à proximité de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Six millions de faux billets verts ont d'abord été découverts dans le coffre-arrière d'une voiture prise en filature, puis interceptée à Verdun dans la soirée de vendredi par des enquêteurs de la Section contrefaçon de la GRC à Montréal.

Le conducteur de la voiture, suivi à son insu, a ensuite mené les enquêteurs jusqu'au quartier général des faux monnayeurs, rue Jean-Talon à Saint-Luc, où le reste du butin et du matériel d'imprimerie a été saisi tard dans la nuit.

Installés dans un garage loué aux propriétaires d'un duplex attenant, les faussaires y avaient entreposé pas moins de 29 millions \$ en billets factices de 20 dollars US, destinés à être écoulés dans de petits commerces. Plus de la moitié de ces billets n'étaient encore que partiellement imprimés et non coupés, rassemblés par groupes de trois sur de larges feuilles d'un papier de plus ou moins bonne qualité.

« À notre avis, il s'agit d'une organisation strictement locale qui impliquerait plusieurs individus. Nous ne pensons pas qu'il y ait des ramifications ailleurs », a commenté hier le caporal Pierre Brouillet, chargé de l'enquête et responsable de la Section contrefaçon à la GRC.

« Il s'agit de la plus impressionnante quantité de faux billets jamais saisis, mais la qualité d'impression était plutôt moyenne. Écoulés dans une banque ou de grosses institutions, les billets auraient été découverts assez rapidement », a-t-il avancé.

Aucun de ces billets n'aurait encore été écoulé sur le marché.

Selon le caporal Brouillet, même aux États-Unis, la police a rarement mis la main sur d'aussi imposantes quantités de fausse monnaie.

Pour l'heure, seulement le conducteur de l'automobile, M. Christian Gendron, a été incarcéré et accusé de possession d'argent contrefait. Le détachement de Saint-Jean de la GRC et des enquêteurs de la Section contrefaçon de Montréal sont toujours à la recherche des autres personnes impliquées dans cette organisation.

Rien ne permet de croire, pour l'instant, que les propriétaires du local loué ne soient mêlés à cette affaire de contrefaçon, a indiqué le caporal Brouillet qui poursuit son enquête.

La performance du G-7 en environnement: lamentable

OTTAWA (PC) — Le Canada a l'une des meilleures performances environnementales des sept grandes démocraties industrialisées, mais il est encore loin de pouvoir passer avec succès l'examen de passage des militants écologistes.

En fait, aucun des sept pays ne peut y prétendre. Les réalisations du Canada le placent « dans la portion supérieure d'une échelle de performance généralement lamentable », affirment les groupes Friends of the Earth, Pollution Probe et le Fonds mondial pour la nature, qui publiaient conjointement leur évaluation au moment où s'ouvrait le Sommet du Groupe des Sept.

Le Canada s'est mérité la note de 39,5 %, derrière les États-Unis, qui obtenaient 43,8 %. Il a devancé l'Italie (37,2 %), la France (29,4 %), le Royaume-Uni (28,8 %), le Japon (28,2 %) et l'Allemagne (24,1 %).

Aucun des pays du G-7 ne peut se targuer d'une bonne performance en matière environnementale, dit Mme Julia Langer, du groupe Friends of the Earth.

Au Canada, pratiquement rien n'a changé par rapport à l'an dernier, affirment ces groupes. Énumérant les

facteurs qui noircissent le tableau canadien, selon eux, ils signalent les éléments suivants :

- le plus haut taux de consommation d'énergie et de production de déchets au monde;
- aucune amélioration de l'efficacité énergétique ces cinq dernières années;
- pas de plan précis de stabilisation des émissions de gaz carbonique, un gaz qui contribue à « l'effet de serre », le phénomène de réchauffement de l'atmosphère de la planète;
- pas de stratégie globale de protection des forêts âgées, pourtant en régression constante;
- poursuite des déversements d'eaux usées et autres déchets directement dans les océans;
- pas de politique visant à réduire

l'utilisation de véhicules automobiles privés ou fixer une limite à l'expansion du trafic routier;

■ pas de cibles de réduction d'herbicides et d'insecticides chimiques en agriculture, ni de règlements visant à en atténuer l'impact sur les eaux souterraines;

■ accentuation de la disparition de bonnes terres agricoles au profit du développement urbain;

■ trop lentes négociations en vue de freiner la pollution due aux emballages.

Les groupes inscrivent néanmoins quelques bons points au crédit du Canada, notamment pour ses mesures de contrôle de l'anhydride sulfureux, qui contribue aux pluies acides, et pour l'information fournie à la population en matière d'environnement.

L'octroi d'Ottawa à MIL indigne les autres chantiers

John Davidson
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le gouvernement canadien donne 263 millions \$ au chantier naval MIL-Davie, au Québec, tout en laissant un autre important constructeur naval — Versatile Pacific Inc., de Vancouver — se diriger vers une faillite.

C'est ainsi qu'ont réagi hier des porte-parole des constructeurs navals et des syndicats à travers le pays après avoir pris connaissance du subside versé à la MIL.

« Le gouvernement fédéral veut notre mort », a dit James Clarke, président de l'Association canadienne des industries navales.

Pour sa part, M. Clarke a dit qu'il n'était pas opposé au subside de 263 millions \$ accordé à MIL-Davie — auquel Québec, qui détient 65 % de l'entreprise, a ajouté encore 100 millions \$.

M. Clarke a dit qu'il était bouleversé en constatant qu'un chantier naval obtenait de l'aide pendant qu'un autre pouvait tourner à rien.

Versatile avait obtenu la protection de la cour contre ses créanciers jusqu'à lundi, minuit. Depuis que le gouvernement fédéral a annulé, il y a un an, le contrat qu'il avait conclu avec Versatile pour la construction du colossal brise-glace Polar 8, Versatile connaît d'énormes difficultés financières.

« La politique du gouvernement fédéral est de fermer les chantiers navals de la Colombie-Britannique

pour sauver ceux de l'Est du pays », a déclaré Thomas Long, président du Syndicat des travailleurs des chantiers navals de la Colombie-Britannique. « Nous n'obtenons pas notre juste part quand nous voyons Versatile tomber en faillite en même temps que MIL-Davie reçoit un subside de 263 millions \$ d'Ottawa. »

Dans l'Est du Canada, les grands chantiers navals sont ceux de MIL-Davie, à Lauzon, Saint John Shipbuilding, du Nouveau-Brunswick, Port Weller Drydocks, de St. Catharines, et Halifax-Dartmouth Industries Ltd. Chez ces compagnies, la réaction à l'aide financière apportée à MIL-Davie a été plus atténuée.

« Nous n'avons aucune objection à ce que MIL reçoive cet argent, a dit le président du conseil de Saint John, J.K. Irving, mais l'aide gouvernementale doit être accordée d'une bonne manière financière. À part cela, d'après moi, c'est du gâteau. »

Saint John a un contrat pour la construction de 12 frégates pour la marine canadienne et a accordé trois sous-contrats à MIL.

Récemment, toutefois, la compagnie du Nouveau-Brunswick a essayé de faire annuler ces sous-contrats parce que, maintenant-elle, MIL n'avait pas les ressources financières suffisantes pour compléter le travail avant 1994.

Cette opinion est devenue injustifiée avec l'intervention fédérale et provinciale, a de son côté remarqué hier le président de MIL, Robert Tessier.



Après l'assaut, le dortoir des jeunes filles était jonché de débris, de chaussures, de vêtements, de lits brisés et de valises, dont le contenu était éparpillé sur le sol.

Folie meurtrière de 300 collégiens: 19 jeunes filles tuées et 75 blessées

NAIROBI (AFP) — Dix-neuf collégiennes ont été tuées et 75 autres blessées dimanche dans la région de Méru, à 200 km au nord-est de Nairobi, lors d'une attaque menée par quelque 300 collégiens, pris d'une folie meurtrière, qui ont violé et frappé de nombreuses jeunes filles, a rapporté hier la presse locale.

Le président Daniel arap Moi a ordonné que toute la lumière soit faite sur ce qu'il a qualifié de « crime insensé » et l'établissement, le lycée mixte Saint Kizito, a été fermé pour une durée indéterminée.

Le drame s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche.

Vers 1 heure du matin, quelque 300 jeunes gens ont fait irruption dans le dortoir des filles armés de barres de fer qu'ils avaient arrachées à leur propre lit. Après avoir fracassé la porte avec une énorme pierre et coupé la lumière, ils se sont rués sur les jeunes filles, les ont violées et frappées, selon des sources policières et hospitalières.

Les collégiennes, au nombre de 271, âgées pour la plupart de 15 à 18 ans, ont cherché à trouver refuge dans un coin de leur dortoir, tandis que les assaillants, à l'aide de torches, les traquaient en poussant des hurlements.

De nombreuses jeunes filles ont confirmé aux journalistes kenyans qu'elles avaient été violées, d'autres ont été piétinées au cours de l'attaque.

Selon un administrateur de l'hôpital, certaines des victimes sont mortes d'hémorragies et de blessures consécutives au viol, d'autres ont été étouffées.

Soixante-et-onze jeunes filles étaient hospitalisées hier à l'hôpital de la mission Tigania pour des plaies et contusions, selon les mêmes sources. Des examens ont été pratiqués sur celles qui affirment avoir été violées. Quatre autres collégiennes ont été admises à l'hôpital de Meru.

Selon d'autres informations, 67 jeunes filles auraient été blessées et la plupart d'entre elles auraient été violées.

À l'arrivée de la police au lycée Saint Kizito, quelques heures après l'attaque, les assaillants avaient disparu dans la nature. Seuls trois jeu-

nes garçons, blottis dans un coin de leur dortoir, ont été retrouvés. Selon la presse, trois garçons ont été arrêtés, mais on ignore s'il s'agit de ceux retrouvés sur les lieux.

Dimanche, des parents désespérés se pressaient aux portes de l'école, à la recherche de leurs filles. Les responsables de l'hôpital ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore identifié toutes les victimes.

Les professeurs semblaient hébétés, encore sous le choc du drame.

Les deux gardiens de l'école, Sebastian Kanake et Philip Kibore, ont raconté que les jeunes gens avaient d'abord fait irruption dans la cantine et pillé tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage.

« Nous avons dû nous protéger car

les garçons nous menaçaient. Ils nous lançaient des pierres depuis le dortoir des filles en hurlant 'Si vous approchez, on vous tue'. Ils étaient devenus fous furieux », a raconté l'un des gardiens.

Aucune explication n'a été avancée sur cette attaque meurtrière.

Il y a quelques mois, des garçons du lycée de Kiriani, également situé à Meru, avaient attaqué et violé cinq jeunes filles, avant de mettre le feu à l'établissement.

La Conférence épiscopale kenyane a exprimé récemment son désarroi après avoir relevé qu'une éruption de violence frappait les écoles à travers le pays, où des émeutes et des destructions sont signalées pratiquement toutes les semaines.

Cristofaro
SUBARU

Qualité japonaise

LEGACY

Familiale RX 4x4

FAITES L'ESSAI D'UNE CHAMPIONNE

- Moteur de 2,2 litres, 130 ch., 16 soupapes, à injection multipoint
- Freins antiblocage (A.B.S.)
- Air climatisé
- Vitres électriques
- Et beaucoup plus!

1571, rue Beaubien Est
Tél.: 270-1159

EN BREF...

Alerte au KKK

LE CONGRÈS juif canadien, région du Québec, compte demander au procureur général Gil Rémillard si la distribution d'une publication du Ku Klux Klan n'entre pas dans la catégorie de « littérature haineuse » (article 319 du Code criminel). L'organisme réagissait hier au fait qu'une dizaine de personnes portant la cagoule blanche du KKK ont été vues dans les environs de Sharbrooke, la fin de semaine dernière, distribuant des exemplaires du *Klansman* et tentant de recruter des adeptes pour ce mouvement suprémaciste blanc. Le directeur général du CJC pour le Québec, M. Michael Crelinsten, affirme avoir obtenu copie du document qu'il étudiera attentivement.

Une traversée de plus

LA SOCIÉTÉ des traversiers du Québec informe que, le dimanche 28 juillet, une traversée additionnelle du *John Hamilton Gray* est prévue de Matane à Godbout, à 11 h, puis de Godbout à Matane, à 14 h. On s'attend en effet à un achalandage maximum durant les deux semaines des vacances de la construction. Le prix du passage d'une automobile est de 21,50 \$ et celui des personnes, gratuit, pour les moins de 5 ans; 4,25 \$ pour les moins de 12 ans et 8,25 \$ pour les 12-64 ans. Les vacanciers qui ont intérêt, selon la Société des traversiers, à réserver leur place (pour la Côte-Nord, 1-800-463-2420 et pour Matane, (418) 562-2500.

La SHQ a versé 405 millions \$

LA SOCIÉTÉ d'habitation du Québec a versé l'an dernier près de 405 millions \$ pour aider 176 700 ménages québécois à se loger. Près des trois quarts de cette somme sont allés à une clientèle démunie, notamment en vertu du programme de subvention aux habitations à loyer modique, où vivent pas moins de 63 000 ménages québécois, ainsi qu'aux programmes Logi-rente (10 541 ménages) et de Supplément au loyer (42 068 ménages). Une autre part de ce montant a permis à plus de 33 000 bénéficiaires de se porter acquéreurs d'une première maison en vertu du programme provincial d'aide à la mise de fonds.

Le radon sainte du sol des Prairies

WINNIPEG (PC) — Le radon, un gaz radioactif connu pour augmenter les risques de cancer du poupon, sainte du sol des Prairies, indiquent deux nouvelles études. Pour la première fois, les gouvernements fédéral et manitobain ont découvert des concentrations de radon dans les régions rurales du Manitoba qui reflètent celles enregistrées à Winnipeg. Incolore, inodore et sans saveur, le radon est formé naturellement par la décomposition du radium contenu dans la roche et la terre. On le retrouve à des degrés différents un peu partout.

FORFAIT été

A COMPTER DE:

87\$* **92\$****

Saison régulière Haute saison

* Prix par personne, par jour en occupation double. Taxe et service en sus.

Nous vous proposons aussi:

LE FORFAIT THÉÂTRE • LE FORFAIT GOLF • L'EXCURSION EN RAFTING

MANOIR

DU LAC DELAGE

HÔTEL DE VILLÉGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS
40, Ave du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS: (418) 848-2551 1-800-463-2841

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Les Sept

nement qui exposent les priorités de leur pays.

S'exprimant en premier en tant que doyen des Sept, le président Mitterrand, qui participait à son 10e sommet, a affirmé que la visite de M. Gorbatchev serait bien « l'élément majeur de cette rencontre ». Le président français, partisan d'un soutien marqué à M. Gorbatchev, a cependant reconnu, selon les propos rapportés par son porte-parole, qu'il s'agissait d'un « sujet difficile, dans un contexte marqué d'une fragilité certaine et où les Sept devaient faire un choix alors qu'il y avait encore beaucoup d'inconnues ».

Peu sûrs de l'évolution politique de l'Union soviétique des liens qu'elle entend forger avec les républiques qui la composent, les Sept sont à la fois réticents à procurer une aide à l'issue incertaine, mais forcés de reconnaître que les réalisations du président Gorbatchev depuis six ans l'autorisent d'une certaine manière à réclamer le soutien des Occidentaux. Selon un représentant du gouvernement canadien, le premier ministre Mulroney a évoqué, dans son exposé au cours de la première séance de travail, les changements considérables intervenus sous la direction ou avec la bénédiction de M. Gorbatchev : fin de la division de l'Europe, démantèlement du Pacte de Varsovie, réunification allemande et l'intégration de l'Allemagne de l'Est à l'OTAN.

Les Européens, en particulier les Allemands, les Français et les Italiens, ont semblé plus disposés à accorder un soutien visible (et financier) à Gorbatchev. Dans l'entourage du chancelier Kohl, on affirme que le plan de réformes soviétique est encourageant et qu'il comporte des « idées intéressantes », notamment la proposition d'autoriser les compagnies occidentales à entrer dans le capital de certains secteurs de l'industrie soviétique et y détenir 100 % des actions.

D'ici la fin du sommet, le plan soviétique, présumé confidentiel, pourrait devenir le secret de Polichinelle. Chaque délégation, pour le critiquer ou l'approuver en livre chaque jour un peu plus. Mais, officiellement, il ne sera discuté que demain avec M. Gorbatchev et ne fera pas l'objet d'une mention dans le communiqué final du sommet.

Ce communiqué, à caractère économique, viendra rappeler que la vocation première du G-7 est essentiellement économique. S'il n'édicte pas de consignes précises en matière économique, le sommet des Sept a, depuis sa création en 1974, lancé des orientations et donné le ton aux grandes lignes des politiques économiques suivies par le G-7.

Pour le Canada, les deux sujets à

caractère économique les plus pressants sont les négociations multilatérales de l'Uruguay Round, tenues sous les auspices du GATT, et l'allègement de la dette des pays pauvres. Ces deux sujets seront très certainement mentionnés dans le communiqué final demain. Mais auparavant, les Sept auront émis une déclaration politique.

Aujourd'hui, et à la suite du dîner de travail d'hier soir consacré au volet politique de la rencontre, les Sept auront mis au point un communiqué commun dans lequel ils pourront affirmer une parfaite convergence de vues sur les questions d'actualité concernant l'Irak, le renforcement, à la suite de la guerre du Golfe, du rôle de gendarme international de l'ONU.

Mais, puisque décidément le président Gorbatchev a réussi à monopoliser toute l'attention des participants au sommet, c'est la rencontre qu'il aura demain avec le président Bush qui attirera les regards. Pour ne pas avoir l'air de subir cette visite de M. Gorbatchev, l'emploi du temps officiel du sommet la mentionne sous la rubrique : *supplementary program*, qui se tiendra après la clôture du sommet.

Les présidents américain et soviétique, à la suite des progrès réalisés dans les négociations sur la réduction des armements stratégiques (START), devraient annoncer à ce moment-là la tenue fort officielle d'un sommet américano-soviétique pour la fin du mois ou au début du mois prochain à Moscou.

Tout en étant l'invité de la dernière minute, tout en ayant un peu forcé la main des Britanniques pour obtenir une place à ce sommet, M. Gorbatchev, participant marginal, a réussi à occuper le devant de la scène.

◆ Le Festival

augmenté, elles ont même baissé du quart. L'an dernier, on avait réussi à amasser 150 000 \$ à ce chapitre.

On enregistre également un manque à gagner estimé à 75 000 \$ en ce qui a trait à la vente de bière, qu'on souhaitait servir dans des bars-terrasses, près des principaux sites. Mais la veille du début du festival, le 3 juillet, les organisateurs ont choisi de battre en retraite devant le tollé des propriétaires de bars de la Grande-Allée qui criaient à la concurrence déloyale.

C'est d'abord pour la qualité de sa programmation qu'est reconnu le Festival d'été. Année après année, les gens de Québec ont eu droit à une enfilade de vedettes et d'inconnus, la plupart francophones et venus des quatre coins du globe. Les organisateurs se font un point d'honneur de mettre à l'affiche, en primeur, les chanteurs qui seront les coqueluches de demain. Il y eut l'année Renaud (1984), celle de Jean-Jacques Goldman, de Gypsy Kings, de Richard Desjardins, de Johnny Cleg, de Kashtin. Mais cette année, pas de chou-chou du public.

Ce dernier a plutôt choisi d'acclamer un peu tout le monde : de l'Afrique, les Tambourinaires du Burundi, d'Algérie, Cheb Khaled (Prix de l'espace francophone par le jury des

Prix de la chanson francophone), du Mali, Salif Keita (Prix spécial du jury) et Mory Kanté, ou du Sénégal, Ismael Lo (Mention spéciale du jury).

Le public québécois demeure cependant surtout attiré par les vedettes qu'il connaît bien : Daniel Lavoie, Laurence Jalbert, notamment, mais il faut se tourner vers Jean Leloup et Marjo pour voir le plaisir devenir engouement.

Cette dernière n'est pas passée inaperçue. Le public lui a réservé la récompense probablement la plus convoitée par les artistes, soit le Prix du spectacle le plus populaire, et ce, malgré le fait qu'il ait été interrompu à mi-chemin par le pire orage électrique vu à Québec depuis des lustres. Par ailleurs présidente du jury devant choisir le groupe rock de la relève, Marjo a fait la plus belle sortie enregistrée au cours de ce festival voué à la défense de la chanson française. « Ou sont passés les vrais rebelles, ceux qui chantent en français ? », a-t-elle demandé, d'une voix pleine de reproches, aux participants. Marjo n'en revenait pas et se disait « écoeurée » de voir que cinq des huit groupes de jeunes inscrits au concours chantaient en anglais.

À ce sujet, les dirigeants du festival ont préféré se dissocier de l'événement en expliquant qu'ils prêtaient la scène aux organisateurs du concours, et qu'il s'agissait là d'une tribune extraordinaire pour des débutants.

C'est justement de ce type de situations, quand même assez incongrues quand elles se produisent durant « la plus grande manifestation francophone des arts de la rue et de la scène en Amérique », que traitait le forum sur l'état de la chanson francophone dans le monde, animé par Chantal Jolis et Thierry Séchan.

Ce forum, qui a réuni au Musée de la civilisation des artistes et des gens qui gravitent autour, a donné lieu, une fois de plus, à un constat très pessimiste de l'état des dommages faits à la chanson française, au Québec, en France ou ailleurs. Cette chanson, surtout celle qui a des choses à dire et à secouer, on la juge menacée de l'intérieur par un certain conformisme, un manque d'audace créatrice, et de l'extérieur, par les lois du show business et l'hégémonie culturelle américaine.

Luc Plamondon, auteur de *La légende de Jimmy*, en l'honneur du héros mythique américain James Dean, a partagé le ton alarmiste entendu au forum en recevant dimanche soir le Prix hommage décerné par les organisateurs du festival en vue de « reconnaître la singularité d'une oeuvre, le caractère exceptionnel d'une carrière ». M. Plamondon s'est dit inquiet de la trop grande place laissée aux disques anglophones dans les stations de radio françaises.

Deux autres Québécois ont reçu des prix : Carole Laure (Prix de la meilleure prestation scénique) et Steve Faulkner (Mention spéciale du jury).

L'an prochain, le Festival d'été sera présidé par M. Jean-Germain Huot, actuellement vice-président de l'événement.

◆ Bourassa

dre de la Convention de la Baie James.

Le ministre fédéral de l'Environnement, Jean Charest, a annoncé la semaine dernière qu'Ottawa allait mettre sur pied d'ici la fin du mois sa propre commission d'évaluation environnementale de Grande-Baie, avec un mandat global, c'est-à-dire incluant, comme le réclament les Cris, les infrastructures d'accès et le complexe hydro-électrique proprement dit.

Mais cette nouvelle commission fédérale — dont l'annonce a créé un tollé à Québec où on soutient que les infrastructures sont un domaine de juridiction strictement provinciale — s'inscrit dans le cadre du Processus fédéral d'examen et d'évaluation environnemental (PFEE).

Les Cris préféraient qu'Ottawa mène ses études d'impacts dans le cadre de la Convention de la Baie James, parce que l'administrateur fédéral de la Convention a des pouvoirs décisionnels, alors que le processus du PFEE ne peut jamais aboutir qu'à des recommandations.

À maintes reprises, les Cris ont fait connaître leur opposition à la réalisation du projet Grande-Baie.

Un nombre des scénarios possibles, les Cris ont fait savoir qu'ils pourraient empêcher le travail d'Hydro-Québec en effectuant de la résistance passive sur le terrain. On songe notamment à « se coucher » devant les camions de la société d'État pour les forcer à l'immobilisme.

Sur le plan juridique, les Cris pourraient recourir à une injonction de la Cour supérieure pour bloquer le début des travaux. De son côté, Ottawa a refusé d'indiquer quelle serait sa réaction si jamais Québec amorçait les travaux de réalisation des infrastructures sans son consentement, et sans que sa propre étude environnementale ne soit complétée. Le ministre fédéral de l'Environnement, Jean Charest, déclarait la semaine dernière que cette question était « hypothétique » et que « l'on verrait à ce moment-là ».

L'opposition au projet Grande-Baie continue aussi à se manifester au sud de la frontière. Une coalition d'environnementalistes et d'autochtones américains a entamé hier une randonnée à bicyclette à travers l'État de New York, dans l'espoir d'y susciter un mouvement de pression pour faire annuler le contrat de fourniture d'électricité qu'Hydro-Québec a signé avec la New York Power Authority.

Ce contrat, d'une durée de 20 ans et d'une valeur de 19 milliards \$US, est l'une des raisons du dévancement des travaux de Grande-Baie. Un des deux signataires pourrait encore, jusqu'au 30 novembre prochain, dénoncer ce contrat sans avoir à payer à l'autre le moindre dédommagement financier. Ultérieurement, cependant, de lourdes pénalités s'appliquent en cas de non-respect du contrat.

La randonnée à bicyclette, qui a démarré sur le territoire de la nation

La Chine toujours en danger

PÉKIN (AFP) — Les menaces d'épidémies s'accroissent en Chine dans les régions touchées par les inondations, alors même que les pluies ont baissé d'intensité hier et que les équipes de sauvetage tentent de secourir les millions de sans-abri, selon la presse officielle chinoise.

Après deux semaines de pluies torrentielles ininterrompues qui ont ravagé la vallée du Yang-Tsé faisant, selon un bilan encore provisoire, quelque 1 450 morts, plus de 17 000 blessés et des millions de sans-abri, seules quelques faibles pluies sont prévues dans les deux prochains jours dans les régions sinistrées.

« Si des épidémies se déclarent et se propagent, les conséquences peuvent être plus graves et plus durables que les inondations elles-mêmes », estime le journal Economic Daily.

Dans 16 villes de la province de l'Anhui, les médecins ont relevé plus de 26 000 cas de diarrhée, plus de 3000 cas de dysenterie, 136 de malaria et 374 d'hépatite, indique l'Economic Daily. Plus de 4 000 personnes souffrent par ailleurs d'une fièvre inconnue, précise-t-il.

Tous les espoirs d'une récolte céréalière record sont anéantis, avec la destruction de plus de 10 millions de tonnes de céréales, soit 2 % de la production totale de céréales de la Chine en 1990. Quelque 17 millions d'hectares de terre cultivée ont été envahis par les eaux, et des dizaines de milliers de bestiaux ont péri dans les inondations.

Des milliers d'écoles, d'usines et d'hôpitaux ont été détruits ou endommagés, ainsi que des milliers de ponts et une grande partie du réseau routier et ferroviaire.

indienne Onondaga, près de Syracuse, devrait durer trois mois et traverser une soixantaine d'agglomérations de l'État de New York. Elle est organisée par la *James Bay and Northern Wilderness Task Force*, coalition qui regroupe plusieurs organisations environnementalistes, dont Greenpeace et la Sierra Club.

Une autre randonnée à bicyclette, également organisée par ses soins, partira de Swanton, au Vermont, le 10 août. Les deux groupes de cyclistes concluront leur tournée le 12 octobre à New York, avec un concert-bénéfice de Jackson Browne.

◆ La Russie

choses reviennent à la normale, pour que l'incident quitte la une des journaux mondiaux.

Autrement dit, M. Gorbatchev apparaît souvent comme un obstacle, mais dans les deux sens : aux réformes radicales, comme l'en ont souvent accusé, à juste titre, les libéraux ; mais aussi au retour en arrière, au durcissement en profondeur ; sans lui ce serait pire, pensent, non sans raisons également, MM. Bush, Mitterrand et la plupart de leurs pairs à l'Ouest.

Toujours est-il que ce curieux atelage — le soutien étranger à M. Gorbatchev et la dépendance de ce dernier par rapport à ce soutien — a déjà eu des effets concrets : la réaction de l'Occident au tournant réactionnaire de cet hiver n'a certes pas brillé par sa fermeté ; elle a été tout de même suffisamment réprobatoire pour faire comprendre au président soviétique qu'il ne pouvait pas courir à la fois ses militaires et George Bush, obtenir le concours de l'Occident et employer la force contre les Baïtes. Cela n'a pas peu contribué à son rapprochement avec Boris Eltsine et avec les libéraux, à ses concessions aux républiques soucieuses de souveraineté.

Sur un plan général, c'est sous la pression des faits, mais aussi du nécessaire rapprochement avec l'Ouest, que toute la classe politique soviétique, malgré les innombrables

décapages et pertes de temps constatés depuis deux ans, a progressé dans deux directions essentielles : le pluralisme politique, devenu une réalité, l'économie de marché d'autre part, promue au rang de référence obligatoire en attendant d'être une réalité. À cet égard, l'association réclamée par Moscou avec le Fonds monétaire international et les autres grandes institutions financières internationales ne pourra que stimuler encore davantage une politique économique libérale, et cela avant même que les institutions intéressées aient ouvert leurs portes.

Le moins bon côté de tout cela, il est, paradoxalement, pour M. Gorbatchev lui-même, obligé, pour se maintenir au pouvoir, de céder un peu de son pouvoir à l'Ouest, invité à exercer une sorte de droit de regard : aux pouvoirs locaux, qui limitent chaque jour un peu plus les pouvoirs du centre, au point que, même à Moscou, le Parlement fédéral est progressivement éclipsé par le Parlement russe, le gouvernement central par le processus de Novo-Ogarovo, nouveau lieu de concertation des républiques ; aux autres partis politiques enfin, qui s'organisent contre un PC discrédité, mais dont M. Gorbatchev est toujours le secrétaire général.

Il est vrai que l'intéressé monnaie ses concessions : le nouveau parti des réformes démocratiques semble solidement tenu en main par ses amis turbulents mais fidèles que sont MM. Chevardnadze et Iakovlev. Le soutien de M. Eltsine pourrait aller jusqu'à un appel à voter pour lui le jour où le président fédéral remettrait son titre en jeu devant le suffrage universel, peut-être l'an prochain. Un comble, si l'on songe que M. Gorbatchev trouverait ainsi une légitimité qu'il n'a jamais eue face à son rival, et qui paraissait il y a quelques semaines totalement hors de portée... Mais, une preuve que l'initiateur de la perestroïka, déjà remarquable manoeuvrier d'appareils, est devenu le champion toute catégorie de la corde raide.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

101 Propriétés à vendre

BORD DE L'EAU
Navigable, à St-François Laval (Boul. Levesque), maison de prestige, 360 000 \$ discutable ou échangeable pour propriété à revenus sur l'île de Mont-Royal. 665-6969, 279-4444.

118 Copropriétés à vendre

LAC BROME Manoir Inverness. Élégante copropriété de style loyaliste dans rare ensemble riverain. 1 100 pi.ca. plus terrasse, 2 ch., 1 s./bains, 5 appartements, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ Sur rendez-vous: Jour: 987-3838, soir: 388-2794.

121 Condos à louer

A VOIR! 4% et 5%, bord de l'eau, face Ile Paton, Chomedey. Construction neuve, stationnement int./ext., ascenseur, piscine, manna. 487-3201 et 973-8574.

122 Condos à vendre

ILE DES SOEURS
Château Corot, 2 chambres, 2 s./bains, 4e. particulier. 371 000 \$ 767-4363.

125 Chalets à louer

MAURICIE, maison d'été, 4 chambres, lav. séch., foyer, lac privé, golf à 15 min., très calme, 110 km de Mt. 1 200 \$/mois. (819)268-4056.

149 Terrains à vendre

MONT ORFORD, Eastman, 1 à 5 acres, vue panoramique, ruisseau, 7 500 \$ de l'acre. 1-297-4647.

160 App. et log. à louer

A LOUER, 4%, tranquille, services à proximité. Au 10 842 Waverly. Sur rendez-vous: 745-4654.

122 Condos à vendre

VX-MTL Sect. ouest 2 condos luxueux, confortables, tranquilles, climatisés, garages, dernier étage. 481-9020, 849-3036.

125 Chalets à louer

MAURICIE, maison d'été, 4 chambres, lav. séch., foyer, lac privé, golf à 15 min., très calme, 110 km de Mt. 1 200 \$/mois. (819)268-4056.

149 Terrains à vendre

MONT ORFORD, Eastman, 1 à 5 acres, vue panoramique, ruisseau, 7 500 \$ de l'acre. 1-297-4647.

160 App. et log. à louer

A LOUER, 4%, tranquille, services à proximité. Au 10 842 Waverly. Sur rendez-vous: 745-4654.

160 App. et log. à louer

A LOUER, 4%, tranquille, services à proximité. Au 10 842 Waverly. Sur rendez-vous: 745-4654.

160 App. et log. à louer

A LOUER, 4%, tranquille, services à proximité. Au 10 842 Waverly. Sur rendez-vous: 745-4654.

160 App. et log. à louer

A LOUER, 4%, tranquille, services à proximité. Au 10 842 Waverly. Sur rendez-vous: 745-4654.

160 App. et log. à louer

A LOUER, 4%, tranquille, services à proximité. Au 10 842 Waverly. Sur rendez-vous: 745-4654.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS



PAR TÉLÉPHONE 286-1200

160 App. et log. à louer

OUTREMONT, Willowdale, sous-location, 3%, très éclairé, poêle-frigo, balcon, libre immédiatement. 969-8680.

175 Locaux à louer

LONGUEUIL, 382 King-Georges sur La Vallée. Locaux: 500 à 1300 pi., bureau, commerce, entrepôt. Grand stationnement. Prix compétitifs. 677-6884.

283 Commerces à vendre

MAGASIN: vêtements importés d'Europe, pour hommes, bien situé, établi depuis 8 ans, à vendre ou sous-louer. Ben 387-2587.

399 Divers

RESTAURANT, situé au centre-ville de Montréal, à vendre ou à louer. 130 places. Emplacement exceptionnel. Appelez 9h à 17h. 288-8749.

251 Bureaux à louer

A. BEAUBIEN MÉTRO Idéal professionnel 150 à 1350 pi.ca., ascenseur, air climatisé. 948-1891.

AV. MCGILL COLLEGE

Coin Ste-Catherine. Sous-location. 1 200 pi.ca. 866-7790.

CENTRE-VILLE 2055 PEEL

SOUS-LOCATION 1 555 pi.ca., bail jusqu'en février 1992. Toutes les offres seront considérées. 845-8781.

351 Ameublements

A BAS PRIX Futons et matelas toutes grandeurs, meubles, étagères, grand choix. 3580, Notre-Dame O. 539-6155.

407 Offres d'emploi

ASSEMBLEURS(EUSE): Assemblez nos produits chez vous. Excellent revenu. 504-646-1800. DEPT. PQ100.

510 Cours

ANGLAIS: cours privés. Horaires flexibles. Prof. anglophone expérimentée et patiente. Heida. 737-9896, 342-9906.

551 Déménagement

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

559 Entretien, réparations, réparations

GILLES JOUIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

559 Entretien, réparations, réparations

TRANSPORT R. ROUSSEAU, résidentiel, commercial. Estimation gratuite. B.E.S. accepte. 352-4710.

559 Entretien, réparations, réparations

ECONOMISEZ. Faites recycler sur place votre baignoire au fini "Wet-Look". RÉSERVEZ MAINTENANT "Monsieur Baignoire". 336-1133 — 336-4945. 990 Oulmet, St-Laurent. 17-07-91.

559 Entretien, réparations, réparations

AAA Nous accomplissons tous genres de travaux soit: électricité, plomberie, menuiserie, céramique, gyproc, joints, peinture, finition de sous-sol. BOURGET RENOVIATION, 767-1091.

589 Traitement de texte, traduction, rédaction

TRADUCTION française-anglaise, résultats professionnels. Taux concurrentiels. 631-6866.

591 Occasions d'affaires

PARTENAIRE SÉRIEUX(EUSE) ACTIF(VE) recherché(e) pour une opération de franchise en pleine croissance à travers le Canada dans le domaine de la haute technologie. Investissement minimum 500 000 \$. Téléphone: 591-7958, 278-1873.

595 Services financiers

Pour toutes vos **ÉTUDES FINANCIÈRES ET GESTION DES PROJETS**: -identification de projet, -études de faisabilité, -financement et négociation de taux d'intérêt.

SOFIGEP VOUS PROPOSE SES SERVICES

744-9788

DECES

ARMAND, ALMA T. À l'hôpital de Verdun, mercredi le 10 juillet 1991, est décédée Mademoiselle Alma T. Armand, à l'âge de 88 ans après une longue maladie. Elle laisse dans le deuil, ses deux frères Rober et René, sa belle-sœur Estelle ainsi que leurs enfants et petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu samedi le 13 juillet à l'église St-Léon de Westmount et de là au cimetière Côte des Neiges.

FRÈRE AUGUSTE DANAIS, o.c.s.c.

À l'âge de 88 ans, est décédé le Frère Auguste Danais, cistercien-trappiste, à l'âge de 88 ans moins trois jours. Il était le fils de feu Amédée Danais et de feu Marie-Anne Frenette de Rivière-de-Loup. Il entra à l'abbaye cistercienne d'Oké le 2 août 1933, y fit profession solennelle le 19 février 1939.

Pendant sa vie religieuse Frère Auguste a travaillé à l'hôtellerie, aux étables et à l'entretien des gazons du monastère.

Outre sa communauté, F. Auguste laisse dans le deuil quelques cousins, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu à l'église abbatale mardi le 16 juillet 1991 à 14h30. L'inhumation suivra au cimetière de la communauté.

ROBY (TOUJANT) ALICE

À Montréal, le 14 juillet 1991 à l'âge de 95 ans, est décédée, Dame Alice Roby née Toujant épouse de feu J.O.

Luca Guilbeault

Ariel, Nathalie et la famille et ami(e)s seraient heureux de rendre un dernier hommage à Luca. Elle sera exposée au salon Alfred Dallaire situé au 1111 ouest, rue Laurier mardi 16 juillet de 19 h 00 à 22 h 00 et mercredi 17 juillet de 14 h 00 à 17 h 00 et de 19 h 00 à 22 h 00.

Le convoi partira du salon le jeudi 18 juillet à 10 heures pour se rendre au crématorium de Notre-Dame des Neiges.

Il n'y a ni fleurs ni couronnes mais des dons au Fonds d'entraide de l'Union des Artistes ou à Virage seraient appréciés.

Accidentellement, à Djida, Arabie Saoudite, le 11 juillet 1991, est décédée Caroline Leclerc, 26 ans, agent de bord pour la Compagnie Nordair, fille bien-aimée de Lisette Ferland et de Roland Leclerc (décédé), demeurant à St-Léonard.

Outre sa mère, elle laisse dans le deuil, son fiancé Sammy Albano de Windsor, son frère Michel (Francine Donatelli) de Montréal, son frère André de Berthierville, sa filleule Andréanne, ses grands-parents maternels M. et Mme Gérard Ferland de Berthierville et sa grand-mère partenaire Mme Maria Leclerc de Saint-Damien de Bel-lechasse, ainsi que des oncles, des tantes, des cousins, cousines et de très nombreux amis.

Un service religieux aura lieu le mercredi soir 17 juillet 1991 à 19 heures, en l'église paroissiale

Des taux d'intérêt élevés sont actuellement justifiés

La baisse du loyer de l'argent peut-elle, comme beaucoup le prétendent, encourager les investissements ?

Maurice Allais
Le Monde

POUR FAVORISER la croissance, de nombreuses voix s'élèvent un peu partout, et tout particulièrement aux États-Unis, pour demander une baisse des taux d'intérêt.

Cependant, l'objectif de la politique monétaire ne saurait être de chercher à maintenir de bas taux d'intérêt. Dans une économie de marchés, la réalisation d'une efficacité maximale (...) implique que les taux d'intérêt se fixent aux niveaux qui assurent l'égalité des offres et des demandes de capitaux, c'est-à-dire aux niveaux qui assurent une épargne suffisante pour permettre de réaliser tous les investissements effectivement rentables à ces taux.

Aujourd'hui, les demandes de capitaux sont très fortes en raison du financement de déficits budgétaires tout à fait excessifs qui se constatent partout et de l'augmentation considérable des besoins d'investissement qui se manifestent également partout dans le monde, et tout particulièrement dans l'ex-RDA, dans les pays de l'Est, en Union soviétique et au Moyen-Orient pour la reconstruction du Koweït et demain de l'Irak.

L'offre d'épargne par contre est artificiellement diminuée, partout par une fiscalité spoliatrice et par une inflation rampante, alors qu'elle devrait être puissamment favorisée, notamment par une diminution de la fiscalité sur les revenus et par l'émission d'obligations indexées. Au regard de l'insuffisance de l'épargne, s'efforcer de maintenir des taux d'intérêt inférieurs à leurs niveaux d'équilibre ne pourrait qu'impliquer des injections de nouveaux moyens de paiement et, par là même, ne pourrait conduire qu'à une inflation ac-

celérée. Il est complètement faux de soutenir que des taux d'intérêt réels bas sont nécessaires pour la croissance. Des taux d'intérêt bas ne sont en réalité utiles qu'à la spéculation qu'ils rendent moins coûteuse, mais ils contribuent par là même à la rendre tout à fait nocive. (...) Ceux qui réclament aujourd'hui de bas taux d'intérêt demandent en réalité la reprise de l'inflation, mais l'expérience montre que, finalement, l'inflation est défavorable à la croissance.

En fait, la politique qu'ils recommandent s'inspire d'une doctrine largement répandue, même parmi les défenseurs d'une monnaie saine, et que Ludwig von Mises a justement dénoncée (1953, *The Theory of Money and Credit*, p. 439) : « La plupart des protagonistes d'une monnaie saine ne désirent pas aller au-delà de l'élimination de l'inflation suscitée par le déficit budgétaire. Ils désirent empêcher toute sorte d'emprunt du gouvernement auprès des banques et toute émission de monnaie de sa part. (...) Mais, ils ne désirent pas empêcher de la même manière toute expansion du crédit aux fins de prêter à l'industrie et au commerce. La réforme qu'ils ont en vue est, à tout prendre, de revenir à la situation qui prévalait avant les inflations de la Première Guerre mondiale. Leur idée d'une monnaie saine est celle des économistes du XIXe siècle avec toutes les erreurs de la British Banking School anglaise qui l'ont défigurée. Ils restent encore attachés aux schémas dont l'application a suscité l'effondrement des systèmes bancaires et des monnaies en Europe, et ont discrédité l'économie de marché par la récurrence presque régulière de périodes de dépression économique. »

Il me paraît essentiel de rappeler ici quel est le niveau économique optimum des taux d'intérêt dans un processus capitaliste intertemporel à long terme.

En fait, la théorie de l'optimum capitaliste (aujourd'hui universellement admise) enseigne que, pour assurer dans un processus intertemporel un revenu national réel maximum, le volume du capital doit être tel que le taux d'intérêt nominal soit égal au taux de croissance de la valeur nominale du revenu originaire (défini comme la valeur globale des salaires et des rentes foncières), en fait peu différent du taux de croissance du revenu national nominal.

Cette analyse ne vaut que dans une économie ne comportant aucune incertitude sur l'avenir. Si cette condition n'est pas remplie, ce qui est toujours le cas, il faut majorer le taux d'intérêt à long terme à considérer d'une prime de risque que l'on peut raisonnablement rendre égale à 2%.

Si on considère par exemple le cas

de la France, et avec toutes les réserves qu'implique un tel calcul, le taux de croissance annuel moyen du revenu national nominal de 1985 à 1990 a été d'environ 6,7%. Il en résulte que le taux d'intérêt nominal correspondant à un processus intertemporel optimal doit être considéré comme de l'ordre de 8,7%. Cette valeur est bien du même ordre de grandeur que le niveau moyen effectif des taux d'intérêt nominaux à long terme de 1985 à 1990, soit 9,7%. Naturellement, de tels calculs ne peuvent donner que des ordres de grandeur.

On voit ainsi que les taux d'intérêt nominaux à long terme, actuellement constatés en France, correspondent approximativement à leur valeur optimale. Abaisser ces taux par des injections de monnaie n'aurait qu'un résultat : diminuer le niveau de vie des Français. La politique des États-Unis est totalement incohérente. Les États-Unis réclament une baisse des taux d'intérêt, alors que les taux d'intérêt élevés actuels résultent pour une large part d'une économie américaine surendettée et d'un déficit des administrations publiques qui dépassera 300 milliards \$ en 1991. De même, c'est en réalité par des emprunts à l'étranger exerçant une pression à la hausse des taux d'intérêt mondiaux que les États-Unis maintiennent leurs revenus réels à des niveaux d'environ 2,5% plus élevés que ceux qui correspondraient à une situation d'équilibre.

En fait, une création monétaire excessive aux États-Unis résultant d'une baisse artificielle des taux d'intérêt ne peut que susciter une recrudescence de l'inflation, une aggravation des déséquilibres des paiements internationaux, de nouveaux désordres sur les marchés des changes. Les États-Unis ne cessent de mettre en oeuvre des politiques de *stop and go* que l'expérience n'a cessé de condamner, et leur politique monétaire, loin de combattre efficacement les fluctuations cycliques, ne fait que les amplifier, sinon les susciter.

Nécessaire convergence

Quelles doivent donc être les politiques monétaires européennes pour assurer un fonctionnement optimal des économies d'aujourd'hui et préparer efficacement l'instauration d'une monnaie commune pour l'avenir ? Une condition majeure tant pour la réalisation d'une économie efficace que pour préparer la mise en place d'une monnaie commune européenne est la convergence des politiques monétaires des différents pays membres de la Communauté européenne.

En fait, la convergence des politiques monétaires implique que dans chaque pays, la banque centrale soit

rendue indépendante du pouvoir politique et qu'elle soit assujettie par ses statuts à assurer la stabilité monétaire. Si l'objectif de chaque banque centrale était d'assurer la stabilité monétaire, la convergence des politiques monétaires serait assurée par là même.

Avant de réclamer une monnaie européenne commune et une politique monétaire européenne commune, il conviendrait que chaque pays qui s'en déclare partisan assure institutionnellement l'indépendance de sa propre banque centrale, en lui imposant la stabilité des prix comme objectif de sa politique monétaire. C'est là la seule mesure qui puisse assurer effectivement la convergence des politiques monétaires, convergence qui est reconnue par tous comme une étape nécessaire pour la mise en place d'une monnaie commune.

C'est là aussi une condition que l'Allemagne devrait impérativement exiger de ses partenaires comme garantie d'un réel engagement des pays membres de la Communauté économique européenne pour mettre en place une monnaie, européenne ou moins aussi stable que l'a été jusqu'ici le deutschemark. Cela vaut naturellement pour la France, et tout particulièrement pour l'Italie, pour l'Espagne, pour le Portugal et pour la Grèce.

Au regard de la hâte inconsidérée de la France à mettre en place une monnaie commune, les difficultés rencontrées par l'Allemagne dans la réalisation de son union monétaire et économique devraient pour le moins nous rendre circonspects.

Certains reprochent à l'Allemagne d'avoir réalisé le 1er juillet 1990 l'unification monétaire des deux Allemagnes alors qu'elle met des conditions pour la réalisation d'une monnaie européenne commune. Un tel reproche est totalement injustifié car, dès le 3 octobre 1990, l'Allemagne était politiquement réunifiée, et les deux conditions d'autonomie de la banque centrale et d'une politique monétaire assurant la stabilité des prix étaient remplies. En fait, l'intégration monétaire de l'Europe est d'une nature totalement différente de celle de l'intégration monétaire de l'Allemagne. En tout état de cause, il convient d'attendre que toutes les difficultés suscitées par l'intégration de l'ex-RDA aient pu être surmontées.

Rappelons également que les fonds transférés par l'Allemagne fédérale dans l'ex-RDA ont un caractère incontestable d'investissements productifs et qu'il est normal que l'Allemagne cherche à les financer par l'emprunt plutôt que par l'impôt. Par contre, tel n'est pas le cas, par exemple, des emprunts américains fondamentalement destinés à finan-

cer des déficits antiéconomiques dont la rentabilité réelle est négative.

Certains voient dans l'union politique un moyen de s'opposer à un libre fonctionnement de l'économie de marchés et d'imposer des conceptions dirigistes à la Communauté européenne. On peut réellement se demander si ce n'est pas là la raison pour laquelle tant d'hommes politiques européens ne cessent de dénoncer « la domination du mark ». Ils ne rêvent en réalité que d'une chose : détruire la suprématie du deutschemark dont la seule existence démontre la nocivité des politiques alternatives qu'ils proposent.

Une épargne insuffisante

Ce n'est pas par l'abaissement artificiel des taux d'intérêt par de nouvelles injections de nouveaux moyens de paiement et une inflation accrue qu'elles ne peuvent manquer de susciter que la France peut remédier à l'insuffisance d'épargne et à un chômage massif engendré par l'essentiel par des charges salariales globales excessives.

Des taux d'intérêt élevés résultent essentiellement de trois facteurs : une insuffisance de l'épargne, une forte demande de capital, des risques élevés d'inflation et de variabilité des taux de change.

La forte demande de capital ne peut être satisfaite qu'en encourageant l'épargne au lieu de la pénaliser comme c'est actuellement le cas. En fait, une indexation en valeur

réelle de l'épargne la stimulerait puissamment. Quant aux risques élevés d'inflation et de variation des taux de change, ils peuvent être totalement éliminés par une telle indexation.

Dans le cadre européen, l'indexation en valeur réelle des emprunts stipulés en écus aurait pour effet d'abaisser les taux d'intérêt réels et de favoriser ainsi les investissements. Un puissant besoin existe en effet actuellement d'une protection efficace contre les variations de valeur de la monnaie par un système approprié d'indexation et, potentiellement, il existe un immense marché pour les obligations indexées en principal et en intérêts.

Le placement en obligations indexées, en principal et en intérêts, offrirait en effet à l'épargnant le moyen le plus commode et le plus simple de placer son épargne, car il n'a généralement ni le temps ni les informations nécessaires pour réaliser des placements judicieux.

En réalité, la non-indexation de l'épargne génère le gaspillage de capital. Elle pénalise la prévoyance, elle est fondamentalement discriminatoire et elle frappe les plus faibles. Elle s'oppose à la constitution d'une épargne suffisante pour financer tous les investissements effectivement productifs. De là, il résulte que, pour assurer l'efficacité de l'économie, il faut préserver le pouvoir d'achat de l'épargne.

L'auteur est prix Nobel de sciences économiques et membre de l'Institut

Les ventes de maisons: 46% de mieux que l'an dernier

OTTAWA (PC) — Les ventes de maisons ont augmenté en juin à travers le pays pour le quatrième mois consécutif, en hausse de 46% par rapport à la même période de l'an dernier.

Au total, 17 703 logements ont changé de propriétaires au cours de juin, une hausse de 5577 comparativement à juin 1990, a rapporté hier l'Association canadienne des courtiers en immeubles.

En mai, la vente de logements s'est accrue de 64,7%, pour atteindre 22 082.

« Les résultats enregistrés dans la vente de logements continuent d'être encourageants, mais nous ne sommes pas encore sortis du bois », a déclaré, dans un communiqué, le président de l'association, M. Bill Hopkins.

Les ventes ont enregistré des gains d'année en année durant quatre mois consécutifs, mais ceci doit être analysé dans le contexte actuel. Durant 1990, les ventes de maisons n'ont pas atteint les objectifs prévus à cause de la récession et le niveau de comparaison est à la baisse.

Selon le relevé de l'association, 22 villes sur 25 ont connu une hausse dans la vente de logements, comparativement à juin de l'année dernière.

Par ailleurs, quatre des cinq villes où l'on a vendu le plus de maisons se trouvent dans l'Ouest du pays : Vancouver, Victoria, Edmonton et Calgary. L'autre ville est Chicoutimi, au Québec.

Voici la liste du prix moyen des maisons vendues en juin : Vancouver 226 596 \$, Victoria 168 070 \$, Calgary 130 674 \$, Edmonton 109 375 \$, Regina 72 846 \$, Saskatoon 73 412 \$, Winnipeg 82 093 \$, Hamilton 160 749 \$, Kitchener 158 624 \$, London 137 874 \$, Oshawa 149 557 \$, Ottawa 143 381 \$, St. Catharines 143 100 \$, Sudbury 113 092 \$, Thunder Bay 100 945 \$, Toronto 240 463 \$, Windsor 107 495 \$, Montréal 118 367 \$, Hull 91 509 \$, Québec 82 450 \$, Chicoutimi 70 365 \$, Saint-Jean, N.B. 81 506 \$, Saint-Jean, T.-N. 94 199 \$, Halifax 96 170 \$.

Aucune limite de temps dans la recherche d'un nouveau partenaire pour Noverco

Claude Turcotte

LES NÉGOCIATIONS en vue de trouver un ou des remplaçants à Canam Manac dans Noverco se poursuivent « rondement » mais sans limite quant au dénouement de ces pourparlers, de manière à choisir les meilleurs partenaires qui soient.

« Il y a des développements mais ils ne sont pas d'ordre public », a mentionné au DEVOIR Mme Sophie Brochu, porte-parole de Soquip, cette société d'Etat qui détient présentement 50% des actions de Noverco. La Caisse de dépôt et placement du Québec en a 30% et Lévesque Beau-bien Geoffron, maison de courtage qui est aussi une filiale de la Banque Nationale, détient le reste des actions, c'est-à-dire 20%.

Ce partage des actions de Noverco prévaut depuis le 2 juillet dernier alors que Canam Manac décidait d'exercer son option en revendant sa participation de 50%, ce qui a rapporté un montant de 294 millions \$, que les acquéreurs ont financé par un emprunt bancaire. La Banque Nationale, qui agissait comme leader dans le syndicat des prêteurs, a suggéré que sa filiale, Lévesques Beau-

bien Geoffron, devienne l'un des partenaires dans une nouvelle compagnie formée pour détenir 100% des actions de Noverco. Soquip trouvait qu'avec une tranche de 50% sa participation était largement suffisante et la loi interdit à la Caisse de dépôt de détenir plus de 30% des actions d'une société. Il fallait donc un troisième partenaire.

Toutefois, cet arrangement n'est que provisoire, c'est-à-dire pour le temps qu'il faudra pour trouver non seulement un partenaire financier, mais aussi un associé dans les activités de Noverco. « Le partenaire choisi, disait-on dans le communiqué du 2 juillet, aura une expertise reconnue dans le secteur de l'énergie de même qu'une solidité financière bien établie. Investisseur à long terme, le nouveau partenaire devra être désireux de participer activement au développement des affaires et à la poursuite de la mission stratégique de la nouvelle compagnie ». Tous les plans de réorganisation corporative mis de l'avant à l'époque de Canam Manac sont maintenus et notamment la transformation de Gaz Métropolitain en société en commandite afin d'en optimiser la croissance et le rendement. En somme, le chan-

gement à l'actionariat n'entraînera pas de modifications aux orientations de Noverco et de Gaz Métropolitain.

Il y aura au moins une différence par rapport à l'entente signée avec Canam Manac, qui détenait 50% des actions de Noverco. On ne veut pas vendre désormais plus de 49% des actions à un ou plus d'un partenaire, ce qui est une façon de s'assurer que le contrôle de Noverco restera au Québec. À ce jour, on a examiné toutes les propositions soumises et on a même effectué une première sélection. Des négociations seront bientôt entreprises avec les sociétés encore dans la course.

Qui sont-elles? On ne veut rien dire pour ne pas nuire aux pourparlers, mais on assure qu'il s'y trouve des compagnies nord-américaines et européennes. On cherche des associés qui sont compétents, qui ont une vision à long terme et qui sont « solides ». Les rumeurs ne sont pas très nombreuses, mais on a déjà mentionné les noms de Gaz de France et de Air Liquide, deux grandes sociétés françaises. La première a déjà des liens d'affaires assez développés avec Gaz Métropolitain, qui est la principale filiale de Noverco.

Les banques canadiennes pourraient récupérer 1,2 milliard\$ de plus que prévu sur les dettes des pays en développement

Brent Jang
de la Presse Canadienne

LES GRANDES BANQUES à charte canadiennes peuvent s'attendre à récupérer 1,2 milliard \$ de plus que prévu sur les prêts consentis à des pays en voie de développement, estime la maison de placement Burns Fry.

La valeur de ces prêts sur le marché excède leur valeur telle que comptabilisée par les banques, affirme l'auteur du rapport de Burns Fry, l'analyste bancaire Hugh Brown.

Les prêts au tiers monde des six principales banques du pays totalisaient 13 milliards \$ le 30 avril dernier, note l'étude, réalisée à partir

des états financiers des banques, et d'autres sources au sein des milieux financiers.

Pour M. Brown, la valeur de ces dettes sur le marché est de 42 cents le dollar, soit 5,5 milliards \$. Et si rien ne garantit que les banques pourront récupérer cette somme à court terme, les calculs de l'analyste ramènent tout de même les pertes prévisibles des banques à 7,5 milliards \$, soit 1,2 milliard \$ de moins que la somme que les banques ont prélevée à même leurs profits pour absorber les pertes projetées sur prêts à des pays du tiers monde en situation financière précaire.

Ce type de prêts à risques « était une grosse erreur, mais le pire est passé », commentait M. Brown en entrevue. Son étude a été réalisée pour

les investisseurs du secteur institutionnel.

Pour les autorités et les banquiers, le recouvrement de dettes présumées irrécouvrables constitue une bonne nouvelle pour les actionnaires des banques, et insufflera un regain de confiance aux consommateurs du Canada.

Mais dans certains milieux, on trouve que les règles fédérales qui ont permis aux riches banques (leur actif atteint les 500 milliards \$) de réclamer plus de 3 milliards \$ en dégrèvements d'impôts devraient être révisées.

Entre 1982 et 1990, les banques ont, collectivement, accumulé 14,5 milliards \$ en provisions pour pertes sur prêts aux pays du tiers monde, si-

gnale M. Brown.

M. Mark Weseluck, de l'Association des banquiers du Canada, a fait remarquer que les banques ont laborieusement renforcé leurs portefeuilles de prêts. Certaines ont, par exemple, échangé des dettes contre des investissements dans des entreprises des pays débiteurs. D'autres banques ont accepté des obligations, considérées plus sûres, mais dont la valeur nominale ou le taux d'intérêt sont inférieurs.

Au sommet de 1988 des sept plus grands pays industrialisés de l'Ouest, à Toronto, le Canada avait donné son appui à un programme visant à effacer la dette de pays de l'Afrique subsaharienne à l'égard des pays occidentaux.

Mais le Groupe des Sept, qui se

réunit cette semaine à Londres pour son sommet annuel, classe maintenant d'importants débiteurs comme le Mexique ou le Brésil comme pays à revenus moyens ayant la capacité de rembourser les sommes dues principalement aux banques, d'indiquer M. Weseluck, qui avance qu'effacer la dette ne servirait qu'à « encourager les comportements indésirables ». Il faut au contraire « encourager les pays qui gèrent bien leur dette », professe-t-il.

Notons que depuis quelques années, les banques à charte canadiennes ont graduellement allégé la dette des pays du tiers monde à leur égard, qui est passée de 24 milliards \$ en 1987 à 17,3 milliards \$ en 1989 et à 13 milliards \$ en avril dernier.

Labatt se concentrera de nouveau sur la bière

TORONTO (PC) — La compagnie Labatt, qui s'est lancée, vers 1850, dans l'industrie de la bière et puis, dans les années 1960, dans le secteur de l'alimentation, éprouve actuellement des difficultés avec ses entreprises de produits laitiers, de jus de fruits et d'aliments.

Labatt a donc l'intention de vendre ses compagnies qui lui rapportent le moins afin de se concentrer sur sa reconstruction.

« Labatt a trouvé, et je crois qu'elle a raison, qu'elle avait des activités trop étendues dans trop d'entreprises », affirme M. Philip Koven, analyste de la maison de courtiers Richardson Greenshields.

Durant le quatrième trimestre prenant fin le 30 avril dernier, les profits de Labatt ont diminué de 89%, pour s'établir à 5 millions \$. Au cours de l'ensemble de l'exercice financier de cette année, les profits ont connu une baisse de 36%, pour se chiffrer à 109 millions \$, tandis que les ventes ont atteint 5,37 milliards \$.

Des géants de l'alimentation comme Kraft General Foods rendent la vie difficile aux plus petites compagnies comme Labatt, explique le chef des services financiers de la société, M. Herb England.

La compagnie Ogilvie Mills, qui appartient à Labatt, a de plus en plus de difficulté à concurrencer les autres entreprises du même secteur en Amérique du Nord, a-t-il indiqué au cours d'une entrevue. Et en dépit d'un plan de restructuration, les compagnies américaines de produits laitiers constituent toujours une menace.

« Essentiellement, la question qui se pose est la suivante : l'industrie de la bière versus l'alimentation, précise M. England. Il est clair que l'industrie de la bière est le cœur de notre marché, pas seulement au Canada, mais aux États-Unis et en Europe. »

La stratégie de Labatt consiste maintenant à se concentrer sur de plus grandes entreprises, mais moins nombreuses.

Ainsi, Labatt a mis en vente J.L. Foods, sa compagnie de produits congelés, ainsi que Miracle Feeds et son entreprise de jus de fruits. M. England indique également que la compagnie de produits laitiers située aux États-Unis pourrait également être vendue.

L'argent provenant de ces ventes sera réinvesti, d'ailleurs, dans l'acquisition d'autres brasseries à travers le monde.

Au Canada, Labatt entend regagner le 1er rang qu'elle a perdu lorsque Molson a fusionné avec Carling O'Keefe, en 1989. Mais refaire sa place dans l'industrie de la bière ne sera pas une chose facile, estime Mme Kathryn Collins, analyste chez Midland Walwyn de Toronto.

Labatt détient actuellement 42% du marché, comparativement à environ 51,5% pour les Brasseries Molson. « Labatt a 10 points à rattraper, et ce sera difficile, affirme Mme Collins. Ils attendront une erreur de Molson. »

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1879.82 + 6.21
TSE-300	3526.90 + 10.56
Dow Jones	2990.61 + 9.84
Dollar canadien (US Cents)	87.24 + .15
Or (New York-US\$)	369.10 + .50

CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTREAL OTTAWA

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

La Tchéco-Slovaquie n'éclatera pas, affirme un dirigeant slovaque

Borislav Nicolov

« SI DEMAIN les Parlements de la République tchèque et de la Slovaquie proclamaient la souveraineté, personne ne pourrait contester cette décision », a déclaré Ivan Carnogursky, premier vice-président du Parlement slovaque, au DEVOIR la semaine dernière lors d'une visite privée au Québec. Sa famille est très en vue dans le pays, son frère, Ian Carnogursky, connu pour son passé de dissident des années du totalitarisme, est actuellement premier ministre de la Slovaquie.

Ivan Carnogursky est convaincu que les deux républiques ont passé le cap des tensions dangereuses, et, en ce qui concerne la Slovaquie au moins, le divorce politique qui s'annonçait cet hiver n'est plus à l'ordre du jour. Le partage des pouvoirs et des champs de compétence est fait, mais on peut dire d'emblée que la défense nationale et la politique moné-

taire relèveront du gouvernement fédéral.

Les choses n'étaient pas si claires l'an dernier, lorsque le Parti national de la Slovaquie, formation souverainiste, a commencé à grimper dans les sondages, au détriment apparent du Mouvement chrétien-démocrate (MCD), auquel appartient Ivan Carnogursky.

« Les gens ont changé de bord et se sont désintéressés du nationalisme, lorsqu'ils se sont rendus compte des ravages, sur le plan des valeurs, que nous avions hérités de l'ancien régime et de tout ce qui était à refaire », affirme Carnogursky. La Slovaquie étant traditionnellement plus cléricale que la Bohême, le MCD a mis avec aisance le pont entre le passé catholique et la démocratie parlementaire, au-dessus du gouffre totalitaire du communisme. Résultat : le Parti national s'est effondré aux élections au profit du MCD qui a continué à s'affirmer sur la scène politique slovaque.

Selon Ivan Carnogursky, le MCD a attiré la population avec des mesures sociales et économiques d'ordre pragmatique. La reprise économique de la Slovaquie prime sur les questions constitutionnelles maintenant que l'autonomie de fait est acquise.

Or, cette reprise ne pourra se passer de la CEE, du FMI, de la BM, qui verraient d'un bon oeil la Tchéco-Slovaquie stable, même avec le trait d'union affirme M. Carnogursky. Pour lui, les nationalistes en Europe de l'Est sont très différents. Ceux de l'Union soviétique et de la Yougoslavie ont une réaction violente contre le totalitarisme, qui, pour se maintenir, imposait de force l'unité nationale. Par contre, le nationalisme en Tchéco-Slovaquie s'inspire d'avantage de modèles éprouvés de fédéralisme, comme celui de la Belgique par exemple, afin qu'en bout de ligne tout le monde y trouve son intérêt.

« L'explosion nationale de l'URSS

est inévitable, et ce pays, ou ce qui en reste, mettra du temps à se restaurer », croit M. Carnogursky.

L'évocation de l'avenir constitutionnel du Québec n'a pas suscité d'autres réactions, si ce n'est la prudente attitude de l'officier étranger envers ce qu'il qualifie de « problème interne ». Le bilan de son séjour à Montréal se résume à une rencontre avec le PQ et à des négociations avec Hydro-Québec.

« En Slovaquie nous sommes très intéressés à développer des relations avec Hydro-Québec. La société est bien connue chez nous et son administration est perçue comme modèle d'efficacité », a déclaré Ivan Carnogursky, sans ombre de plaisanterie. La lourdeur bureaucratique héritée du totalitarisme entrave la reprise de son pays, et, à la différence de la République tchèque qui a ouvert deux écoles managériales, la Slovaquie opte pour la participations étrangère aux projets locaux.

La Turquie et la Grèce vont recevoir des armes

BRUXELLES (AFP) — L'OTAN a prévu de transférer plusieurs milliers de blindés américains et allemands vers la Turquie et la Grèce à la suite du traité CFE de désarmement conventionnel en Europe, a-t-on appris hier de sources militaires alliées.

Aux termes du traité, les pays de l'OTAN et de l'ex-Pacte de Varsovie se sont engagés à détruire des milliers d'armes, de l'Atlantique à l'Ou-

ral. Mais tout en respectant les plafonds régionaux fixés par le traité, les pays les mieux armés pourront donner leurs équipements excédentaires les plus modernes à certains forces alliées en Europe (SHAPE). Cette opération a le mérite, indique-t-on au SHAPE, de moderniser l'armement des pays du flanc sud de l'OTAN, qui a été en première ligne pendant la crise du Golfe.

L'Espagne, le Danemark, la Nor-

de leurs alliés, évitant ainsi d'avoir à les détruire. Ils élimineront en priorité leurs armements obsolètes.

Ainsi, quelque 2500 chars, un millier de véhicules blindés et 175 pièces d'artillerie appartenant aux forces américaines et allemandes iront renforcer les armées turque et grecque notamment, selon les plans élaborés par le commandement suprême des vège et le Portugal bénéficieront aussi, dans une moindre mesure, de ce redéploiement.

Les chiffres exacts des équipements fournis à chaque pays font encore l'objet de discussions bilatérales entre les gouvernements concernés et le transfert effectif ne se fera qu'une fois le traité CFE entré en vigueur après ratification.

Le traité CFE a été signé en novembre dernier mais sa ratification était jusqu'à récemment bloquée par

des divergences entre Américains et Soviétiques. Ce problème a été résolu le mois dernier.

Le principal bénéficiaire de l'opération sera la Turquie, qui devrait recevoir un millier de chars américains (M-60) et allemands (Leopard 1), quelque 600 véhicules blindés et 70 pièces d'artillerie américaines.

Mais par souci d'équilibre entre deux adversaires traditionnels, selon les diplomates, la Grèce n'a pas été oubliée : elle devrait recevoir près de 700 chars de mêmes types, 150 véhicules blindés et 70 canons américains.

Toujours selon les plans initiaux du SHAPE, l'Espagne se verrait attribuer notamment 530 chars M-60, le Danemark 110 chars Leopard 1, la Norvège 90 Leopard 1 et le Portugal 80 M-60.

Pour une meilleure santé, Cessez de fumer!

AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-006118-918

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

Prototaire adjoint

COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE GÉNÉRALE.

Partie demanderesse

vs.

MICHEL JURKOWSKI.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MICHAEL JURKOWSKI de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal dit district, en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de RAYMOND BELANGER.

Lieu: Montréal

Date: 9 juillet 1991

DIANE BERLINGUET, AVOCATE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-023405-918

COUR DU QUÉBEC

PRÉSENT

PROTOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

vs.

MAGIC PAN (CANADA) INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MAGIC PAN (CANADA) INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, EST, NOTRE-DAME, MONTRÉAL DIT DISTRICT, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS 1191 C.P.C. a

été remise au greffe à l'intention de MAGIC PAN (CANADA) INC.

Lieu: MONTRÉAL

Date: 11 JUILLET 1991

DIANE BERLINGUET, AVOCATE.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-020208-991, AMERICAN EXPRESS CANADA INC., demanderesse, vs. ADRIAN GIRAUD, défendeur. Le 26 juillet 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1810 rue Cherrier, #1801, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, sans en cette cause, constatant en ordinateur AES 7100 complet, imprimante écran, clavier, système York + Tape Tuner Equilizer + 2 colonnes de son, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD LANGVIN, hussier, 647-6400, PELLETIER, BERNIER & MARTINBOUT, HUSSIERS, LONGUEUIL, le 12 juillet 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-021996-918

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

Prototaire adjoint

BANQUE DE MONTRÉAL.

Partie demanderesse

vs.

MICHEL GERLICHER.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MICHEL GERLICHER de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal dit district, en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de MICHEL GERLICHER.

Lieu: Montréal

Date: 11 juillet 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

Olympia Tile International Inc., à compter du 15 avril 1991 dans un certain acte, a cédé et transféré à Bank of America Canada, ses successeurs et ses ayants droit autorisés, toutes ses dettes, comptes, réclamations, argent et choses en action présentes et futures à titre de garantie pour quelque endettement de Olympia Tile, lequel acte a été enregistré le 19 juin 1991 au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4401403 et enregistré le 20 juin 1991 au bureau d'enregistrement de la Ville de Québec sous le numéro 1421024.

Bank of America Canada.

Avs est, par les présentes, donné Monsieur Luc Beauvais, c.a., ayant sa place d'affaires au 130 St-Laurent, Bureau 200, St-Eustache, District de Terrebonne, Province de Québec, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, présentera à l'un des juges de la Cour Supérieure, siégeant dans le Centre judiciaire de Montréal, au Palais de Justice de Montréal situé au 1 Est rue Notre-Dame à Montréal, en salle 2.16, le 19 août 1991, à 9h15 de l'avant-midi, une demande afin d'obtenir les lettres de vérification attestant que M. Marcel Abel décédé après qu'il est de son vivant homme d'affaires, domicile au 1564 Marie-Anne Est, district de Montréal, et que les seuls héritiers ou légataires sont: Bernadette Abel, Honorine Abel, Gilberte Abel, Renovat Abel, Georgette Vétère, Eric Vétère, Steven Vétère, Barbara Vétère, Lyse Demers.

Montréal, ce 12ème jour de juillet 1991. Me J.L. Marc Borvin, 276 rue St-Jacques Ouest, # 902, Montréal, Québec, H2Y 1N3, Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-023263-911

COUR DU QUÉBEC

PRÉSENT

PROTOTAIRE ADJOINTE

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

vs.

KHAN JAN ASAMAD.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à KHAN JAN ASAMAD de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Est, Notre-Dame, MONTRÉAL DIT DISTRICT, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS 1191 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de KHAN JAN ASAMAD.

Lieu: MONTRÉAL

Date: 11 JUILLET 1991

DIANE BERLINGUET, AVOCATE.

Chambre des notaires AVIS DE RADIATION

Prenez avis que Gilles Mathieu, autrefois notaire ayant exercé à Montréal, a été radié de façon permanente du Tableau de la Chambre des notaires du Québec, aux termes d'une décision rendue par le Comité de discipline le 7 juin 1991 et devenue exécutoire le 11 juillet 1991.

Dans un premier chef, la plainte alléguait, entre autres, que l'intimé avait, en contrevenant à un acte de prêt portant minute, détourné une somme de 25 000,00\$ qui lui avait été confiée par un de ses clients dans l'exercice de ses fonctions, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.06, 4.02.01 b), c) et d) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un deuxième chef, la plainte alléguait qu'à la faveur d'une transaction de vente, l'intimé avait détourné à ses fins personnelles, une somme de 29 747,63\$, qui lui avait été confiée par un de ses clients dans l'exercice de ses fonctions, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01, 3.02.06, 4.02.01 b) et d) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un troisième chef, la plainte alléguait qu'au cours d'un règlement de succession, l'intimé avait détourné à ses fins personnelles, une somme de 2 650,95\$, qui lui avait été confiée par un de ses clients, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01, 3.02.06, 4.02.01 b) et d) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un quatrième chef, la plainte alléguait que l'intimé avait fait défaut de compiler les fonds, valeurs et autres biens qui lui ont été confiés en fidéicommis, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 h) de la Loi sur le notariat et 2.01.02 du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires.

Dans un cinquième chef, la plainte alléguait que l'intimé avait utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 35 000,00\$ appartenant à un de ses clients, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01 et 4.02.01 b) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un sixième chef, la plainte alléguait que l'intimé avait, en contrevenant à un acte de prêt portant minute, détourné une somme de 10 000,00\$ qui lui avait été confiée par un de ses clients dans l'exercice de ses fonctions, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01 et 4.02.01 b) et c) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un septième chef, la plainte alléguait que l'intimé avait utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 21 500,00\$ appartenant à un de ses clients, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01 et 4.02.01 b) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un huitième chef, la plainte alléguait qu'à la faveur d'un règlement de succession, l'intimé avait utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 26 273,02\$ appartenant à un de ses clients, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01 et 4.02.01 b) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un neuvième chef, la plainte alléguait qu'à la faveur d'un règlement de succession, l'intimé avait utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 9 432,92\$ appartenant à un de ses clients, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01 et 4.02.01 b) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un dixième chef, la plainte alléguait qu'à la faveur d'un règlement de succession, l'intimé avait détourné à ses fins personnelles, une somme de 9 459,58\$, laquelle lui avait été confiée par un de ses clients dans l'exercice de ses fonctions, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01 et 4.02.01 b) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

Dans un onzième chef, la plainte alléguait que l'intimé avait admis au Syndic avoir détourné une somme de 16 681,30\$, à ses fins personnelles, au cours des mois d'avril à août 1988, contrevenant ainsi aux dispositions des articles 15 b) de la Loi sur le notariat et 3.02.01 et 4.02.01 b) du Règlement concernant le Code de déontologie des notaires.

L'intimé a plaidé coupable aux onze chefs de la plainte. Ayant entendu la plainte et les représentations faites par les procureurs, le Comité de discipline, après délibération, a imposé à l'intimé la radiation permanente du Tableau de la Chambre des notaires du Québec et l'a condamné aux dépens.

Montréal, le 11 juillet 1991.

Le Secrétaire du Comité de discipline, Sylvie Nadeau, notaire

LA METEO

Accu-Weather® prévisions météorologiques jusqu'à midi, le 16 juillet y compris les hautes et basses températures pour les villes.

Situation générale: les vents sont plus forts et dans les régions de l'ouest, on observe des 30 degrés à certains endroits.

Le temps est ensoleillé et chaud. Il persistera demain, mais les risques d'orage seront plus élevés dans les régions situées plus au nord.

Le ciel s'est dégagé sur la basse Côte-Nord mais les nuages reviendront demain.

MONTRÉAL

Généralement ensoleillé et chaud. Max.: 30. Demain: nébulosité partielle et ventoux.

LEVER DU SOLEIL 5 h 21

COUCHER: 20 h 39

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: nébulosité partielle avec possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max.: 30. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: généralement nuageux avec quelques averses ou orages.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 29. Demain: ennuagelement suivi d'averses ou orages dispersés. Ventoux.

Ottawa-Hull, Trois-Rivières et Drummondville, Québec: généralement ensoleillé et chaud. Max.: 30. De-

main: nébulosité partielle et ventoux.

Estrie-Beauce: généralement ensoleillé. Max.: 28. Vents modérés en après-midi. Demain: ensoleillé avec passages nuageux et chaud.

Lac St-Jean: généralement ensoleillé en matinée. Fréquents passages nuageux et possibilité d'averses en après-midi. Max.: 29. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: ennuagelement suivi de quelques averses ou orages.

Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi. Max.: 29. Demain: ennuagelement suivi d'averses ou orages dispersés. Ventoux.

Charlevoix et Rivière-du-loup, Rimouski-Matapédia: généralement ensoleillé. Max.: 27. Demain: nébulosité partielle avec possibilité d'averses. Ventoux.

Site-Anne-des-monts et Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ensoleillé avec fréquents passages nuageux en après-midi. Max.: 25. Demain: nébulosité partielle avec possibilité d'averses. Ventoux.

Basse Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé en matinée. Nébulosité partielle par la suite. Max.: 18. Vents devenant modérés. Demain: généralement nuageux avec averses dispersées.

Source: Environnement Canada

MOI, JE DONNE DU SANG CET ÉTÉ!

Le sang est le fluide vital de notre organisme. C'est pourquoi il est si important de le renouveler régulièrement.

Le don de sang est une geste simple et sûr qui permet de sauver des vies.

Rejoignez les milliers de bénévoles qui donnent du sang chaque jour.

Le don de sang est gratuit et anonyme.

Le sang est utilisé pour soigner les blessés, les personnes atteintes de maladies graves et les femmes pendant leur accouchement.

Le don de sang est une façon simple et sûre de contribuer à la santé de votre communauté.

Rejoignez-nous maintenant!

Le sang est le fluide vital de notre organisme. C'est pourquoi il est si important de le renouveler régulièrement.

Le don de sang est une geste simple et sûr qui permet de sauver des vies.

Rejoignez les milliers de bénévoles qui donnent du sang chaque jour.

Le don de sang est gratuit et anonyme.

Le sang est utilisé pour soigner les blessés, les personnes atteintes de maladies graves et les femmes pendant leur accouchement.

Le don de sang est une façon simple et sûre de contribuer à la santé de votre communauté.

Rejoignez-nous maintenant!

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère des approvisionnements et services

Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
1139	Impression de 1 755 000 brochures «Déclaration de revenus» (cahier détaillé). Environ 92 pages.	Montréal
1140	Impression de 1 063 000 brochures «Guide et informations générales», 40 pages autocouverture.	Montréal
1147	1 système d'insertion et d'expédition de courrier, haute capacité.	Ste-Foy
Clôture des soumissions: 30 juillet 1991 à 15 h.		
1142	3965 caisses de torches de signalisation routière de 20 minutes.	Différents endroits
1143	1067 lampes monopieces pour chasse-neige et ailes de côté.	Différents endroits
1144	Pièces d'usures (nez, patins et sabots) pour ailes de côté, charrie et chasse-neige.	Différents endroits
Clôture des soumissions: 31 juillet 1991 à 15 h.		
1145	Déclaration du revenu 1991 simplifiée comprenant 1 formulaire et 3 documents; environ 12 150 000 copies.	Québec et Montréal
Clôture de la soumission: 8 août 1991 à 15 h.		
1146	8 500 000 enveloppes, en papier recyclé, pour la déclaration du revenu.	Québec et Montréal
Clôture de la soumission: 13 août 1991 à 15 h.		

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au: Ministère des Approvisionnements et Services Direction générale des approvisionnements Bureau des appels d'offres 575, rue Saint-Armand, 4e étage Québec (Québec) G1R 5N9 Tél.: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - EGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjudger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contractant d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnements, Jean-Claude Careau, ing.

Québec

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

BGT.17061.F le mardi 30 juillet 1991 Divers endroits dans la province	DPM.18304.A le mardi 6 août 1991 Région Saint-Laurent	FSO.16061.A le mardi 6 août 1991 Région Montmorency	GML.10024.A le mardi 6 août 1991 Région Laurentides
ONZE (11) ÉLÉVATEURS À PERSONNEL À FLÈCHE TÉLESCOPIQUE (HAUTEUR DE TRAVAIL 40 À 110 PIEDS)	TRAVAIL D'AMÉNAGEMENT DE BUREAU COMPRENANT LES CLOISONS SÈCHES ET PLAFONDS, LES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS, LES TRAVAUX DE VENTILATION ET D'ÉLECTRICITÉ À L'ÉDIFICE SITUÉ AU 140, CRÉMAZIE OUEST	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LES VILLES DE QUÉBEC ET BEAUPORT PROJET: «CANADIENNE DE D'ESTIMAILVILLE À MAILLOUX»	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS À DIFFÉRENTS ENDROITS DU SECTEUR LIVAL
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$ (soumission partielle acceptable)	Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 30 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)
HCD.15005.A le mardi 6 août 1991 Région Mauricie	JGI.13073.A le mardi 6 août 1991 Région Matapédia Iles-de-la-Madeleine	LCP.19014.A le mardi 6 août 1991 Région Maisonneuve Poste Sainte-Rose	
CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS DANS DIVERSES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION MAURICIE	SERVICES D'ENTRETIEN ANNUEL DE FOURNAISES ET CHAUFFE-EAU DOMESTIQUES ALIMENTÉS À L'HUILE ET À HAUTE-PRESSION	MODIFICATION DU BÂTIMENT DE COMMANDE, INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL	
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	
Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 70 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$	
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	
LSB.15018.A le mardi 6 août 1991 Région Maisonneuve Centrales Beauharnois et Les Cèdres	LSN.11014.A le mardi 6 août 1991 Région Maisonneuve	MBL.16036.A le mardi 6 août 1991 Région Manicouagan	
FOURNITURE DE SYSTÈMES D'ACCÈS ET BARRIÈRES MOTORISÉES	RÉFECTION DES BAIES DES TRANSFORMATEURS À LA CENTRALE CARILLON	SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET ENLEVEMENT DE LA NEIGE ET DES ORDURES MÉNAGÈRES AUX CENTRALES MANIC, OUTARDES 2 ET POSTE HAUTERIVE	
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	
Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	

Les documents d'appels d'offres peuvent être consultés ou obtenus du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE Direction Approvisionnement de l'exploitation Service Achats, Contrats et Surplus d'actif 140, boul. Crémazie Ouest, 10e étage Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements: (514) 385-2830

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service Achats, Contrats et Surplus d'actif René Carlin, ing.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Amnistie

LUANDA (Reuter) — Le gouvernement angolais a annoncé hier une amnistie générale qui devrait entraîner la remise en liberté de milliers d'opposants emprisonnés pendant la guerre civile. L'amnistie, qui prend effet immédiatement, couvre tous les crimes commis contre l'État avant le 31 mai, date des accords de Lisbonne, qui avaient mis fin à seize années de conflit. La mesure concerne également les crimes de droit commun passibles de peines, et entraîne la réduction des autres peines de prison d'un huitième. Le président José Eduardo dos Santos a également émis un décret commuant la peine capitale en peines de détention pour tous les crimes, sauf celui de trahison, commis avant le 31 mai. En pratique, le gouvernement du MPLA n'a pas exécuté de peine capitale depuis plusieurs années, et le congrès du parti a adopté en décembre l'abolition de la peine de mort.

Arrestation

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Un ancien proche du général Prosper Avril, M. Daniel Narcisse, a été arrêté par la police samedi dernier à Port-Au-Prince et se trouvait hier toujours détenu au siège du service d'investigation et anti-gang de la police de la capitale haïtienne, a rapporté Radio Antilles international, une radio privée. On ignore pour l'instant les motifs de cette arrestation. Le responsable du petit parti du Comité de liaison des forces démocratiques, un ancien opposant au régime des Duvalier, avait été commissaire aux Haïtiens d'Outre-Mer sous le régime militaire du général Avril, au pouvoir de septembre 1988 à mars 1990 et auquel il s'était rallié. Le siège de son parti à Port-au-Prince avait été saccagé par des manifestants à la chute du général Avril, le 10 mars 1990. La femme de M. Narcisse, également interpellée samedi, a été relâchée après quelques heures, a-t-on encore indiqué de même source.

Nouvelles discussions

VIENNE (Reuter) — La Corée du Nord a entrepris hier de nouvelles discussions avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour parvenir à un accord sur l'inspection de ses installations nucléaires. Deux autres séries de discussions, l'an dernier et le mois dernier, ont buté sur l'exigence de Pyongyang de voir les États-Unis soumettre leurs bases de Corée du Sud à des inspections similaires. La Corée du Nord dispose à Yongbin, au nord de Pyongyang, d'une installation nucléaire jalousement gardée qui fait craindre à certains pays qu'elle ne tente de mettre au point l'arme nucléaire. Les discussions ont enregistré des progrès et elles pourraient se conclure dès aujourd'hui, dit-on dans l'entourage de l'AIEA. L'accord éventuel serait soumis au conseil des gouverneurs de l'AIEA lors de leur réunion de septembre.

Arméniens tués

MOSCOU (Reuter) — Quatre personnes ont été tuées et dix autres blessées lors de l'expulsion d'Arméniens de villages d'Azerbaïdjan, a déclaré hier le ministre de l'Intérieur de la république soviétique d'Arménie. Le porte-parole du ministère de l'Intérieur, joint par téléphone dans la capitale Erevan, accuse les troupes azérides et soviétiques d'avoir employé des hélicoptères et des chars pour expulser des membres de la minorité arménienne dans les villages de Erkhedj et Verichen, situés au nord du Nagorny-Karabakh. Le ministre soviétique de l'Intérieur n'a pas pu confirmer l'information. Les autorités soviétiques et azérides ont toujours nié les rumeurs concernant l'expulsion par l'armée de la population arménienne en Azerbaïdjan.

Échec d'une grève

KINSHASA (Reuter) — Le mot d'ordre de grève générale lancé par l'Union nationale des travailleurs du Zaïre (UNTZA) n'a pas été suivi hier par la population zaïroise, ont rapporté des témoins. La centrale syndicale qui avait appelé à deux jours d'arrêt de travail à compter d'hier n'a fait aucune déclaration. La télévision zaïroise a en revanche rapporté que Kataly Mulembi, secrétaire général de l'UNTZA, avait été reçu samedi par le président Mobutu Sese Seko. Elle précise que le dirigeant syndical a déclaré que le chef de l'État lui avait « prodigué des conseils en bon père de la famille zaïroise » et qu'il réunirait prochainement le comité exécutif de l'UNTZA pour analyser la nouvelle situation. L'UNTZA avait appelé à la grève pour réclamer que les décisions de la Conférence nationale du Zaïre, dont l'ouverture est prévue le 31 juillet prochain, soient exécutées afin d'assurer une réelle démocratisation du pays.

James Baker se rendra au Proche-Orient

La Maison-Blanche relance le processus de paix après la réponse positive de Damas

d'après Reuter et AFP

LONDRES — La Maison-Blanche a annoncé une nouvelle tournée du secrétaire d'État américain James Baker au Proche-Orient, hier, après l'acceptation par la Syrie du plan de paix américain et malgré son rejet par Israël.

« À la suite de la réponse du président Assad à la lettre du président George Bush, le président et le secrétaire d'État espèrent que des progrès peuvent être accomplis et pensent qu'il serait utile que le secrétaire d'État rencontre une nouvelle fois les dirigeants de la région », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater.

James Baker partira pour le Proche-Orient depuis Londres et se rendra en Syrie, en Égypte, en Jordanie et Arabie saoudite et en Israël, a précisé le porte-parole.

Le secrétaire d'État américain a revu son calendrier pour effectuer cette tournée au Proche-Orient qui sera la cinquième depuis la fin de la guerre du Golfe. Il n'accompagnera pas le président Bush dans un voyage en Turquie et en Grèce prévu

après le sommet de Londres, a-t-il ajouté.

Le chef de la diplomatie israélienne, M. David Lévy, a avancé son voyage à Londres où il se rendra dès aujourd'hui, et où il pourrait rencontrer son homologue américain, a-t-on appris de source proche du ministère des Affaires étrangères à Jérusalem.

M. Lévy devait initialement partir demain pour Londres et rencontrer jeudi son homologue britannique Douglas Hurd.

Quelques heures avant l'annonce de cette nouvelle initiative, le président Bush s'était déclaré encouragé par la réponse que lui a adressée dimanche le président et l'Assad.

« Nous examinons encore les détails mais c'est très positif », a-t-il dit hier.

Le premier ministre israélien, Yitzhak Shamir, a cependant répété qu'Israël rejetait les propositions américaines.

Le rejet des principaux points du plan américain avait été annoncé par Yitzhak Shamir en juin dernier. Ce sont ces mêmes points que le président Hafez el-Assad a apparem-

ment acceptés dans une lettre adressée dimanche au président Bush.

La réponse syrienne, contenue dans une lettre adressée dimanche au président George Bush, a rejeté la balle dans le camp d'Israël où, peu avant la déclaration de la présidence du Conseil, on annonçait l'arrivée prochaine du secrétaire d'État américain James Baker.

Le contenu du compromis proposé par George Bush n'a pas été rendu public mais, selon des sources bien informées, les États-Unis ont proposé que l'ONU ait le statut d'observateur et que la conférence de paix se réunisse à intervalles réguliers, avec l'approbation d'Israël, pour suivre les progrès enregistrés dans le cadre de discussions directes entre États.

Yitzhak Shamir refuse d'accorder ne serait-ce qu'un rôle symbolique à l'ONU. Il insiste également pour que la conférence de paix se limite à une réunion débouchant immédiatement sur des négociations bilatérales entre Israël et chaque pays arabe.

En outre, le président Assad note dans sa lettre que les États-Unis et

l'URSS se sont engagés à tout faire pour que la conférence permette d'atteindre les objectifs définis dans les résolutions de l'ONU portant sur le conflit israélo-arabe.

Les résolutions 242 et 338 prévoient qu'Israël cède des territoires arabes occupés en échange de la paix, ce à quoi se refuse l'État hébreu.

En donnant l'impression que la Syrie recherche la paix alors qu'Israël bloque les négociations, la réponse de Damas intervient à un moment particulièrement inopportun pour l'État hébreu, déjà en délicatesse avec Washington en raison de sa politique de développement des colonies juives dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Selon plusieurs observateurs arabes, la réponse syrienne a fait l'objet de concertations avec l'Égypte, la Jordanie et l'Organisation de libération de la Palestine.

Soucieux de ne pas être tenu en marge par les États arabes, Yasser Arafat a eu des entretiens à Bagdad et en Jordanie avant de se rendre

hier en Libye. Il avait rencontré la semaine dernière le premier ministre égyptien, Atef Sedki.

À Tunis, Bassam Abou Charif, conseiller politique de Yasser Arafat, a jugé « positive et constructive » la réponse du président syrien.

Il a en outre jugé nécessaire la réunion d'un sommet à cinq entre l'Égypte, la Syrie, la Jordanie, le Liban et l'O.L.P. pour « discuter de l'attitude positive des Arabes et de l'intransigeance d'Israël ».

Mahmoud Abbas, membre du comité exécutif de l'O.L.P., a pour sa part déclaré dimanche, à l'issue d'une rencontre avec le ministre égyptien des Affaires étrangères, Amr Moussa, qu'ils avaient discuté d'un projet de réunion de représentants de l'Égypte, de la Jordanie, de la Syrie et de l'O.L.P. pour arrêter une position commune avant la tenue d'une éventuelle conférence de paix.

En Cisjordanie occupée, le nationaliste palestinien Radwan Abou Ayyach s'est déclaré optimiste, ajoutant qu'après la réponse syrienne, « la balle est désormais dans le camp d'Israël ».



Des membres du contingent italien ont quitté hier, par avion, le nord de l'Irak.

Les Alliés quittent le nord de l'Irak

Amnesty International dénonce les massacres de civils par Bagdad

ZAKHO (Reuter) — Les dernières troupes alliées ont quitté hier le nord de l'Irak où elles étaient stationnées depuis avril dernier pour assurer la protection des Kurdes.

« Ça a été une superbe opération. Nous avons achevé notre mission, il est maintenant temps de partir », a déclaré le général de division américain Jay Garner lorsque la dernière unité a franchi le pont de Habour sur une rivière qui constitue la frontière entre l'Irak et la Turquie.

« Nous ne voulons pas vous dire adieu, mais plutôt à tout à l'heure », a déclaré pour sa part Mohamed Saadulla, un responsable du Parti démocratique kurde, au moment de serrer la main du général américain.

« C'est un jour terrible. Nous sommes tristes de vous voir partir, a ajouté le dirigeant kurde. Vous nous avez sauvés de la mort aux mains de Saddam ».

Les Alliés s'étaient déployés dans le nord de l'Irak le 20 avril dernier après l'exode de quelque deux millions de Kurdes fuyant la répression de Saddam Hussein.

« Nous avons montré clairement à Bagdad que nous avons un intérêt

profond dans le maintien de la paix et de la sécurité en Irak », a déclaré Jay Garner.

Les États-Unis et leurs alliés européens s'efforcent de créer une force d'intervention rapide d'environ 3500 hommes dans le sud-est de la Turquie afin de protéger les Kurdes contre une éventuelle attaque des troupes de Saddam Hussein.

Plusieurs mines ont explosé le long de la frontière pendant le départ des troupes américaines, mais aucune victime n'a été signalée.

Les Kurdes de la ville frontalière de Zakho, refoulés à un poste de contrôle, n'ont pas pu accompagner les troupes alliées jusqu'au pont de Habour.

Le retrait des 3000 soldats occidentaux restés en Irak a relancé les craintes parmi les Kurdes d'une nouvelle attaque de Saddam Hussein.

Les commandants militaires américains ont affirmé que la commission de coordination militaire Irak-États-Unis continuerait à se réunir à intervalles réguliers à Zakho.

Par ailleurs, un nombre « inestimable » de civils ont été tués par les

troupes irakiennes pendant les soulèvements de population qui ont eu lieu après la guerre du Golfe, déclare mardi Amnesty International.

Selon son rapport, des centaines de civils non armés ont été abattus dans les rues ou exécutés par des commandos armés, et des milliers d'autres tués lors de leur exode.

L'organisation de défense des droits de l'homme dit avoir interrogé plus de 500 victimes et témoins qui ont évoqué des « arrestations massives, la torture et des exécutions sommaires d'individus soupçonnés d'avoir participé au soulèvement ».

« Des civils non armés, y compris des femmes et des enfants, ont été délibérément pris pour cible par des hélicoptères lors de leur fuite vers les frontières de l'Irak », écrit Amnesty.

Amnesty s'est dit « profondément inquiet pour la vie et la sécurité de centaines de milliers de Kurdes, de musulmans chiites arabes, et d'autres en Irak », qui, selon l'organisation, sont menacés de « détention arbitraire, de torture, de disparitions, ou d'exécutions sommaires ».

L'organisation qualifie « d'extrême

mement brutale » la répression exercée par le gouvernement de Bagdad. Amnesty insiste sur la responsabilité qui incombe à l'ONU de « prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection de la population civile à ce moment critique ».

« Des mesures préventives durables sont nécessaires d'urgence pour protéger la population contre une nouvelle répression », écrit Amnesty.

Une mission spéciale de l'ONU devrait pouvoir enquêter sur les abus, assurer la protection des victimes, et coopérer avec le gouvernement irakien pour le respect des droits de l'homme. Elle devrait également pouvoir se rendre dans les centres de détention, s'entretenir avec les prisonniers politiques, et assister aux procès.

Amnesty approuve les mesures d'urgence prises par la communauté internationale, telles que la création de zones de sécurité pour les Kurdes dans le nord de l'Irak, mais affirme que la population chiite reste menacée par les troupes irakiennes massées dans le sud du pays.

« C'est la première fois que la CEE s'implique de cette façon dans un conflit, a déclaré Theo Hustinx, représentant de la CEE à La Haye. Si ces efforts échouent, cela affectera l'avenir de l'union politique communautaire. »

La Croatie accuse Belgrade de violer la trêve

BELGRADE (Reuter) — La Croatie a accusé hier l'armée fédérale d'avoir violé la trêve et tué un soldat croate, au moment où les vingt premiers observateurs de la CEE gagnent la Yougoslavie.

Par ailleurs, une réunion de crise de la présidence collégiale, prévue aujourd'hui sur l'île adriatique de Brioni, semblait compromise hier, trois membres de l'organe suprême de l'État (les représentants de la république du Monténégro et des provinces du Kosovo et de Voïvodine) ayant annoncé qu'ils n'y enverraient pas de délégués.

La réunion de Brioni — où a déjà été conclu le 7 juillet un accord de cessez-le-feu sous l'égide de la CEE — visait à prévenir de nouveaux affrontements entre l'armée fédérale et les indépendantistes slovènes, ainsi qu'entre Serbes et Croates.

Le vice-ministre de l'Intérieur de Croatie, Milan Brezak, a déclaré à la presse que des chars de l'armée yougoslave avaient bombardé hier un village croate et tué un soldat de la Garde nationale en passant outre à un cessez-le-feu accepté par des officiers fédéraux. Un autre membre de la Garde a été blessé et quinze habitations ont été détruites par des tirs de grenades et d'obus à Karljevac, à 50 km au sud de Zagreb, a-t-il ajouté.

Ces attaques ont été lancées du village de Jabukovac, qui abrite en majorité des membres de la minorité serbe de Croatie. Des combats s'étaient produits dimanche dans le même secteur.

Milan Brezak a dit que des unités stationnées à Jabukovac avaient refusé de se retirer et avaient délibérément violé un cessez-le-feu local conclu dans la nuit, « parce qu'elles cherchaient à provoquer un conflit entre groupes ethniques ».

La Croatie compte signaler l'incident aux observateurs de la CEE attendus dans la journée à Zagreb.

Ces vingt observateurs civils et militaires sont les premiers à opérer dans ces conditions sous le drapeau de la Communauté. La Yougoslavie en accueillera cinquante au total.

Les observateurs européens disposent d'un mandat renouvelable de trois mois, conformément aux accords conclus à Brioni pour désamorcer la crise ouverte par les déclarations d'indépendance croate et slovène du 25 juin.

« C'est la première fois que la CEE s'implique de cette façon dans un conflit, a déclaré Theo Hustinx, représentant de la CEE à La Haye. Si ces efforts échouent, cela affectera l'avenir de l'union politique communautaire. »

Des officiers sont arrêtés au Mali après un putsch manqué

BAMAKO (Reuter) — Un membre important du conseil militaire au pouvoir au Mali a été arrêté lundi avec d'autres officiers après l'échec de leur tentative de coup d'État, a confirmé le président Amadou Touré à la radio nationale.

Le chef de l'État malien a dit que l'artisan de l'opération déjouée était le commandant Lamine Diabira, ministre de l'Administration territoriale (Intérieur), qui a été placé en état d'arrestation avec d'autres militaires.

« Un groupe d'officiers et de sous-officiers des forces armées et de sécurité, hostiles au déroulement normal du processus de transition, ont tenté un coup d'État visant à remettre en cause l'aboutissement des échéances que le peuple malien s'est

fixées », a dit Amadou Touré en engageant l'armée à rester vigilante.

Une foule en colère s'est répandue dans les rues de Bamako à l'annonce du putsch avorté, qui survient moins de quatre mois après le renversement du régime de Moussa Traoré, en place depuis vingt-trois ans.

La radio nationale a confirmé la tentative de putsch sans désigner nommément les auteurs de ce complot présumé contre le lieutenant-colonel Amadou Touré, qui préside le Comité transitoire de salut du peuple (CTSP) arrivé au pouvoir le 26 mars, a promis le retour à un régime civil d'ici janvier 1992.

Selon des sources autorisées, Lamine Diabira a été arrêté avec huit autres militaires.

Des véhicules blindés protégeaient

le siège du CTSP, auquel des groupes de manifestants sont venus exprimer leur solidarité.

Aucun signe visible ne laissait prévoir qu'un putsch se préparait hier en début de matinée, mais selon des informations non confirmées, des unités de la base militaire de Kati, à quinze kilomètres de Bamako, étaient impliquées dans le complot.

Lamine Diabira, commandant d'infanterie, faisait partie du groupe d'officiers qui a renversé le président Moussa Traoré avec le soutien de la population civile. Quelques jours avant sa chute, Moussa Traoré avait ordonné aux forces de sécurité de tirer sur les manifestants, dont près de 200 avaient été tués.

La tentative de putsch imputée à

Lamine Diabira met en évidence l'extrême instabilité d'un pays francophone de huit millions d'habitants comptant parmi les plus pauvres d'Afrique, avec un revenu individuel estimé à 200 dollars.

Le président Touré a fait arrêter deux membres influents du CTSP le mois dernier et doit faire face à un rébellion de nomades touaregs dans le nord du pays.

Des commentateurs politiques jugent possible que la tentative de putsch retarde le retour à un régime civil.

Le processus doit s'engager le 29 juillet, jour d'ouverture d'une Conférence nationale appelée à préparer le terrain aux premières élections multipartites du pays depuis son accession à l'indépendance en 1960.

En tant que ministre, Lamine Diabira n'était pas admis au sein du CTSP, qui réunit 25 militaires et civils. Mais il siègeait au Conseil de réconciliation nationale, auquel appartiennent les officiers qui ont évincé Moussa Traoré.

De jeunes Maliens, lycéens et chômeurs pour la plupart, ont manifesté à plusieurs reprises contre la présence d'anciens collaborateurs de Moussa Traoré au gouvernement. Ils ont aussi exigé des sanctions expéditives contre l'ex-président et son épouse Mariam, qui sont tous deux en détention.

La radio nationale a démenti hier des rumeurs selon lesquelles l'ancien chef de l'État aurait fui le pays avec sa famille.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — Terminator 2 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30...
BERRI I: (849-3456) — Commando suprême 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h...
CARRÉFOUR LAVAL 1: (849-3456) — Dying Young 2 h 10, 7 h 25, 9 h 40, 12 h 50, 3 h 5, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40...
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt (849-3456) — Point Break 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30...
CINÉMA JEAN-TALON: Mt — Naked Gun 2 1/2 The Smell of Fear 7 h 30, 9 h 30 — 101 dalmatiens 1 h 25, 3 h 5, 5 h 25, 7 h 45, 9 h 15

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — Dying Young 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30, 11 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 30...
GREENFIELD I: (671-6129) — Terminator 2 12 h 15, 3 h, 6 h 15, 9 h 25, 12 h 30...
IMAX: Vieux-Port de Montréal (496-4629) — L'homme et les hommes également Exploite L'oumeu ce drôle d'animal tous les jours de 9 h 45 à 21 h 30...
LAVAL: (688-7776) — 1: L'agent fait la farce 2 1/2 l'odeur de la peur 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30...
PARADIS I: (849-3456) — Pompiers en alerte 10 h — Commando suprême 6 h 15, 8 h 10, 11 h 45 III: Une trêve pour l'amour 7 h 10, 9 h 15

h, 9 h 35, mer. 1 h, 4 h, 9 h 35
PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — Robin des Bois, prince des voleurs 6 h 30, 9 h 20: 2: Faut pas dire à maman que la gardienne mange les pissenlits par la racine 7 h 15, 9 h 20
QUARTIER LATIN: Mt —
LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt (274-3550) — Hanna-Barbera Cartoons 7 h 15 — The Funniest Hollywood Cartoons of All Time 9 h 30
VERSAILLES I: (353-7880) — Regarding Henry 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 35 — II: Terminator 2 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15 III: L'agent fait la farce 2 1/2 l'odeur de la peur 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 IV: Robin Hood Prince of Thieves 12 h 25, 2 h 50, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30 V: Scapish 12 h 35, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30 VI: Green Card 12 h 40, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 35, mer. 1 h, 4 h, 9 h 35

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h 15 à 02h 30
LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Dave Lapp, le 17 juillet
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h à 24h...
LE BIJOU DU VIEUX-MONTRÉAL: 300 Le Moyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Jesse Pessoa, harpiste, du lun. au ven. à compter de 17h 30
BOZO BISTRO BAR: 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Shawn Phillips, le 16 juillet à 21h
CENTRE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée, Montréal (596-0687 et 768-6375) — Voisin-Voisines ou De l'Hilologie, de Christian Bédard, m. en s. Marise Roberge, du 3 juillet au 31 août, mer. au ven. à 20h, sam. 19h, et 22h

THÉÂTRE LA CHÈVRE: Route 263, St-Fortuné (819-344-3797) — Tuxedo Palace de Marie-Thérèse Quinton, du 19 juin au 24 août, mer. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h
THÉÂTRE CHEZ BRAZEAU: Rang St-Charles, Papineauville (819-427-5611) — Berthe et Rose en Floride de Gérard Poirier, m. en s. Benoit Osborne, du 27 juin au 3 août, jeu. au sam. à 20h
THÉÂTRE LE COQ L'ŒIL: Parc du Domaine Vert, 10423 Montée Ste-Marie, Boisbriand, Mirabel (435-6510) — Le p'tit bonheur de Félix Leclerc, m. en s. André Gosselin, jusqu'au 16 août, mer. au sam. à 20h 30
THÉÂTRE DE L'ÉCLUSE: Sortie 22 de l'autoroute des Cantons de l'Est, St-Jean-sur-Richelieu (348-5358) — Tel père... telle mère de Marie-Thérèse Quinton, du 12 juin au 31 août, mer. au sam. à 20h 30

MOZART
PRÉLUDE MOZART de 18h15 à 18h45, Les Chamberistes de Montréal
Jeudi 18 juillet 19h30
STANISLAW SKROWACZEWSKI, CHEF
CECILE LICAD, PIANO
TCHAIKOVSKI: Concerto pour piano n° 1
TCHAIKOVSKI: Symphonie n° 4
Billets: 26,00 \$, 18,00 \$, 9,00 \$ (Taxes incluses) disponibles à la Place des Arts, aux guichets ADMISSION et, le jour du concert, à la basilique Notre-Dame à compter de 10h00

MUSIQUE CLASSIQUE
CE SOIR, MARDI 16 JUILLET
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF
PRÉSENTE À 22:00
• canon et gigue (Pachelbel)
• danse des ombres heureuses, extr. opéra Orphée et Euridice (Gluck)
• sérénade nocturne K. 239 (Mozart)
• symphonie n° 33 (Mozart)
• prélude op. 23 n° 4 (Rachmaninov)
DEMAIN SOIR, 22:00
• suite n° 2 de Carmen (Bizet)
• extr. symphonie n° 1 (Bizet)
• suite n° 1 de l'Arlesienne (Bizet)
• extr. suite Roma (Bizet)

Si vous aviez un enfant qui souffre d'insuffisance rénale, vous comprendriez pourquoi La Fondation du rein vous incite fortement à signer une carte de don d'organes.
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN
Parce que la vie ça n'attend pas!

lapagaille UN FILM DE PASCAL THOMAS
Retournez ce coupon-réponse à: CONCOURS "LA PAGAILLE" a/s Alliance Vivafilm, 355 Place Royale, Montréal, H2Y 2V3
Nom: _____ Âge: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Tél.: _____ Tél. bureau: _____
Le tirage aura lieu le 94 juillet. Cette annonce paraîtra dans Le Devoir du 13 au 20 juillet 1991. La valeur des prix est de 3900\$. 900 gagnants recevront leur laissez-passer double par la poste. Le texte des règlements est disponible chez Vivafilm.

MUSIQUE CLASSIQUE
CE SOIR, MARDI 16 JUILLET
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF
PRÉSENTE À 22:00
• canon et gigue (Pachelbel)
• danse des ombres heureuses, extr. opéra Orphée et Euridice (Gluck)
• sérénade nocturne K. 239 (Mozart)
• symphonie n° 33 (Mozart)
• prélude op. 23 n° 4 (Rachmaninov)
DEMAIN SOIR, 22:00
• suite n° 2 de Carmen (Bizet)
• extr. symphonie n° 1 (Bizet)
• suite n° 1 de l'Arlesienne (Bizet)
• extr. suite Roma (Bizet)

Table with 12 columns: Time slot (18h00, 19h00, 20h00, 21h00, 22h00, 23h00, 23h30, 23h00, 23h30, 00h00) and rows of TV channels and programs like CBFT (R.C.), WCAX (CBS), WPTZ (NBC), etc.

Le racisme au quotidien

Sous-emploi, chômage, discrimination en matière de logement sont le lot de la communauté noire de Montréal

Josée Boileau

ASSIS DANS un parc de l'est de Montréal par un beau jour d'été, Yenga, un Noir, cassait la croûte avec une collègue de travail, une Blanche. Leur repas était fréquemment interrompu par les invectives lancées par les joueurs du terrain de baseball voisin. « T'as pas peur du sida ? », disaient-ils à l'adresse de la jeune femme en y ajoutant des insultes.

« Pour elle, raconte Yenga, c'était une révélation. »

Pas pour lui. Juste une autre petite histoire du racisme ordinaire, du genre que chaque membre de toutes les minorités traîne et que, plus visibles que les autres (sic!), les Noirs accumulent en plus grand nombre.

Bien sûr, les Blancs savent que le racisme existe. N'existe-t-il pas partout, dans toutes les sociétés ? N'est-il pas inhérent à la nature humaine ? À l'inverse, les membres des minorités n'ont-ils pas l'excuse facile de crier à la discrimination au moindre obstacle qu'ils rencontrent ?

En fait, les Blancs ne savent pas ce qu'est le racisme. Ils ne le connaissent, et encore d'un bref aperçu, que le jour où ils mangent dans un parc sous les insultes, méchantes, totalement gratuites, proférées par des gens bien ordinaires, qui sont destinées à un copain et qui les englobent du même soufflé. C'est terrible, pensent-ils avant de retrouver, dès le Noir éloigné, leur peau de Blanc bon teint. Pour le Noir, c'est quotidien.

C'est pourquoi même si les Blancs s'emploient à démontrer par A + B que la police, eh bien, c'est la police et que la balle qui a atteint Marcelus François a déjà tué, dans le passé, deux poseurs de tapis Québécois pure laine ; même si les Blancs disent ne pas être plus tolérants pour les Noirs que pour leurs semblables qui mettent leur radio trop fort ou qui jouent les bums de quartier ; même avec tous les raisonnements du monde, la communauté noire ne sera pas convaincue.

« L'affaire de Marcelus François, je me dis que ça aurait pu m'arriver, à moi ou à un membre de ma famille », fait Kerim, 17 ans, calme jeune homme qui se destine au métier d'ingénieur et qu'on n'imagine guère ennuyé par des policiers.

« Un sentiment de rejet, ça ne se discute pas », ajoute Me Maryse Alcindor, d'origine haïtienne, qui est directrice du service de l'éducation à la Commission des droits de la personne du Québec.

En fait, dans la foulée de ce fossé entre la perception des uns et celle des autres, une comparaison est tentante : le sentiment ressenti par des milliers de femmes lors de la tragédie de l'École polytechnique. Les autres — les hommes — leur ont démontré que ce n'était pas un geste sexiste, patriarcal, anti-féministe mais celui d'un individu, un fou, nommé Marc Lépine. Les femmes, elles, se disaient surtout : « J'aurais pu, moi, ou ma fille, ou ma soeur, être là, et mourir gratuitement parce que je suis femme. »

Le sentiment des Noirs n'est-il pas de la même veine ? C'est un bon exemple, approuve Me Alcindor.

Le point crucial, dans le cas des Noirs, c'est que leurs sentiments de rejet rencontrent aussi les faits.

Chacun réfère à ses présomptions, dit Me Alcindor. Mais ce qui importe, c'est la réalité. Or dans l'affaire Marcelus François, on ne peut nier qu'elle implique un Noir, on ne peut nier que les Noirs sont plus souvent arrêtés, proportionnellement, que les Blancs. Sans sauter du coup à

l'accusation de racisme, l'erreur étant toujours possible, il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse d'occulter le problème.

Pris dans son ensemble, la situation de la communauté noire est en effet loin d'être rose. De tous les groupes ethniques, et toutes les études concordent, ils sont ceux qui sont le plus souvent sous-employés eu égard à leurs compétences, ceux qui connaissent le plus haut taux de chômage, ceux qui se retrouvent le plus souvent en centres d'accueil pour jeunes délinquants ou en prison, ceux qui subissent le plus de discrimination en matière de logement, ceux qui sont le moins souvent propriétaires, ceux qui payent les loyers les plus chers.

D'ailleurs, les insultes, les remarques désobligeantes, même les gangs qui vous attendent avec des bâtons de baseball et qui vous obligent à sauter dans un taxi pour rentrer chez-vous sain et sauf, tout cela n'est rien par rapport aux problèmes de base que posent l'emploi et le logement.

« Quand on arrive, raconte Yenga, 30 ans, zairois d'origine, les officiers de l'immigration nous dirigent vers les ghettos. On se fie à eux et dans un sens c'est un processus valable puisque l'on s'évite les refus. C'est plus tard, quand on se rend compte qu'on a des coquerelles et qu'on paye l'appartement beaucoup trop cher, qu'on décide de chercher ailleurs. Et c'est là que les ennuis commencent. »

Une enquête de la Commission des droits de la personne l'a déjà largement démontré, l'accent, le nom qui trahit une peau noire entraînera un refus dès le premier coup de téléphone. Pourtant, pour le Blanc qui appellera le propriétaire aussitôt après, le logement occupé devient miraculeusement libre.

Quant à l'emploi, Yenga soupire. Il a étudié en communication, non pas à l'étranger mais ici même à Montréal, à l'UQAM. Il occupe pour le moment un emploi temporaire d'assistant-réalisateur à Radio-Canada. Mais auparavant, il y était commis au courrier. « Quand tu entres dans la salle des nouvelles pour porter ton courrier, que tu gagnes 14 000 \$ par année, et que tu crois des gens avec qui tu as étudié et qui en font le triple, disons que ça questionne. Fortement », conclut-il.

Même les gens les mieux « intégrés », ceux qui ont des professions, qui servent de modèles dans la communauté, sentent les limites posées à l'avancement individuel des Noirs, même les plus connus.

Ils notent par exemple qu'on est encore bien loin au Québec de la nomination d'un lieutenant-gouverneur noir comme c'est le cas en Ontario. Ils rappellent aussi le cas de Juanita Westmoreland-Traoré, née à Montréal et figure dominante de la défense des droits de la personne, à qui l'Ontario a offert récemment un poste de prestige et que le Québec n'a pas su retenir.

Et ces « Noirs modèles » ne sont même pas exempts des cas les plus grossiers de racisme. Ainsi de Me Daniel Dorteluis, défenseur actif de la communauté tant comme avocat que par son implication au sein de différents organismes. Aussi sensibilisé soit-il, ce n'est pas sans stupeur qu'il a vu récemment, sous ses yeux, son fils se faire attaquer sur la rue par un jeune skinhead.

De curiosité on est devenu une menace aux yeux des Blancs, lance Yenga qui, il y a dix ans, avait quitté l'Europe précisément en raison de cette situation. « Je dirais plutôt qu'on était habitué à du racisme poli, fait Me Alcindor. Aujourd'hui, les gens ne se gênent plus. »

Alors quoi, la conclusion serait



Les insultes, les remarques désobligeantes, même les gangs qui vous attendent avec des bâtons de baseball, tout cela n'est rien par rapport aux problèmes de base que posent l'emploi et le logement.

PHOTO JACQUES NADEAU

donc limpide : les méchants Blancs, les pauvres Noirs ? Que fait-on alors de la drogue, du crack, des agressions que l'on raconte près des stations de métro dans Notre-Dame-de-Grâce.

Les leaders de la communauté n'ont pas la naïveté de croire que ces problèmes n'existent pas. Ils aimeraient toutefois que l'on n'oublie pas le lien qui existe entre le trafic de drogue et la pauvreté, que les ghettos et l'amertume réelle de certains Noirs à l'égard des Blancs s'inscrivent dans un contexte social bien

particulier, et qu'à force de dire — ce qui est d'ailleurs vrai — que Montréal n'est quand même pas New York, Washington ou Los Angeles, et que le Québec n'est pas la France, on risque trop facilement de se fermer les yeux.

« Mais au niveau politique, nous sommes constamment ignorés, déplore Leith Hamilton, du Conseil de la communauté noire du Québec. La société devra toutefois se rendre compte que si nous sommes des leaders modérés, les jeunes, ceux qui sont nés ici, sont beaucoup plus

agressifs. Ça fait dix ans que nous disons aux gouvernements que l'on s'en va vers une confrontation. Il faudra bien un jour que quelqu'un, au niveau politique, se penche sur la question ! »

Petit rappel historique : les leaders autochtones avaient tenu exactement le même langage à l'ensemble des premiers ministres canadiens en mars 1987, lors de la conférence constitutionnelle sur les autochtones et qu'on avait alors appelée la « conférence de la dernière chance »...

75 000 Québécois de race noire

Josée Boileau

DÉNUMÉRER la population noire de Montréal fait l'objet de bien des débats. Faut-il en retracer ses membres selon leur origine ethnique ? On perd alors bien des Haïtiens qui se présentent comme d'origine française. Opter plutôt pour le pays de naissance ? Tous les jeunes nés ici sombrent alors dans l'oubli...

Depuis le début des années 80, bien des chiffres ont couru sur l'importance de la communauté. Des organismes, des sociologues ont parlé de 100 000 Noirs, dont 50 000 à 60 000 Haïtiens, ou de 120 000 dont 90 000 Noirs anglophones.

L'historienne Dorothy Williams, qui a consacré un livre aux Noirs de Montréal de 1628 à 1986, opte plutôt pour l'hypothèse d'une communauté de 85 000 personnes, dont 40 000 Haïtiens.

Les chiffres les plus officiels, et de surcroît les plus précis, restent toutefois ceux du dernier recensement, celui de 1986.

Tous âges confondus, il y avait alors 70 025 Noirs dans la grande région de Montréal, représentant 2,4 % de la population. Le Québec dans son entier ne comptait que 4000 Noirs de plus, concentrés à Québec et Sherbrooke, pour un total de 74 810 membres.

Le recensement précise aussi la composition de la communauté noire montréalaise. L'immigration en provenance des Caraïbes domine largement, avec 43 055 ressortissants dont 30 000 Haïtiens et 6000 Jamaïcains. Les Africains suivent très loin derrière, au deuxième rang, avec 1960 ressortissants. Au total, 48 375 Noirs de Montréal sont nés à l'extérieur du pays.

D'où viennent les 21 090 autres ? « De l'hôpital Sainte-Justine », a malicieusement répondu une jeune adolescente à qui sa copine, blanche, posait la question... En fait, pour un Montréalais noir sur trois, cette question n'a strictement aucun sens. Ils sont québécois, canadiens de naissance et, parfois, leur famille l'est aussi depuis plusieurs générations.

Les études démographiques s'entendent aussi pour noter que la population noire a trouvé niche partout à Montréal. Mais c'est sans surprise que l'on apprend que la concentration la plus forte de « minorité visible », ce qui inclut évidemment les Noirs, se trouve dans le quartier Côte-des-Neiges, avec un taux de 11,3 %, selon une étude menée en 1988 par la Commission des droits de la personne.

Les quartiers Parc Extension, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Michel et la Petite Bourgogne ont également des pourcentages de minorité visible qui dépassent les 10 %. À l'inverse, les quartiers Pointe-aux-Trembles et Hochelaga n'affichent que 0,5 % de minorités visibles, et c'est aussi là que la représentation ethnique en général.

Certaines villes de la Communauté urbaine de Montréal sont également privilégiées par la communauté noire. Ainsi, si 54 % des Haïtiens vivent à Montréal, ils optent en deuxième choix pour Montréal-Nord où 10 % de la communauté est établie.

Les Noirs anglophones, eux, se tournent plutôt vers Ville LaSalle, puis vers Ville Saint-Laurent, Dollard-des-Ormeaux, Pierrefonds. Les Noirs anglophones originaires des Caraïbes ne sont en fait que 40 % à habiter Montréal.



Les manifestations extrémistes finissent par avoir leur impact sur l'ensemble de la population en banalisant des comportements racistes. Ici, on s'affaire à effacer des graffitis à saveur raciste.

PHOTO JACQUES NADEAU

Hochelaga-Maisonneuve : querelle de quartier ou montée du racisme ?

Josée Boileau

LA QUESTION se pose naïvement : aussi déplorables soient-ils, en quoi les affrontements survenus récemment entre des Noirs et des Blancs dans Hochelaga-Maisonneuve sont-ils différents des bagarres Anglaises contre Français qui ont marqué la jeunesse de bien des Montréalais...

Parce qu'ils ont un caractère organisé, rétorque Alain Dufour, jeune président de la Ligue anti-fasciste mondiale (LAM), section Québec.

« C'est vrai que dans cette bagarre on trouve essentiellement des jeunes désœuvrés qui cherchent de l'action, n'importe laquelle, pour s'occuper un peu », explique M. Dufour.

« Mais ce qui est alarmant, et ce qui explique notre intervention dans cette affaire, c'est que de nombreux jeunes présents se sont mis à crier White Power et à reprendre des slogans propres à l'extrême-droite. On ne peut pas se contenter d'y voir une simple querelle de quartier. »

En soi, ces incidents n'ont rien de surprenant. En mai dernier, en con-

férence de presse, les dirigeants de la LAM eux-mêmes associaient la baisse prévue des emplois d'été, couplée au renouveau du nationalisme, à une possible éclosion de gestes racistes comme on en a connu depuis quelques été.

Comme pour confirmer cette thèse, les deux jeunes aux t-shirts White Power, qui rôdaient autour des représentants de la Ligue lorsque ceux-ci se sont rendus dans Hochelaga-Maisonneuve la semaine dernière, indiquaient eux-mêmes qu'ils étaient sans emploi.

L'alliance de la misère et de la tentation fasciste est bien connue, et à la LAM on ne s'en étonne pas. Par contre, les dirigeants de l'organisme sont particulièrement préoccupés par un nouveau phénomène : l'apparition de graffiti pour initiés.

« Les croix gammées, les mots White Power, ce peut être un trip de jeune qui cherche à provoquer : ce sont quand même des symboles assez connus, explique Alain Dufour. Mais voir sur les murs d'Hochelaga-Maisonneuve la croix celtique, devenue le symbole du rassemblement

de l'extrême-droite en Europe, et surtout le O runique de l'alphabet viking, un symbole bien particulier de l'idéologie nazie, ça implique que des jeunes ont actuellement des liens avec des groupes néo-nazis.

« En fait, une tendance se confirme : les jeunes extrémistes sont de moins en moins skinheads, de plus en plus nazis. Et si les jeunes agissent par mal de vivre, il faut souligner que les leaders qui les manipulent sont, eux, beaucoup plus sérieux », conclut M. Dufour.

La LAM estime qu'au Québec, l'ensemble des groupes d'extrême-droite compte environ 300 membres en règle, et peut-être le double de sympathisants. Ce n'en fait pas encore, loin de là, une menace bien imposante.

En fait, parler d'une montée des thèses néo-nazies ou fascistes au Québec fait largement sourire. Épiphénomène, rétorque-t-on devant les quelques incidents qui sont recensés chaque année. Ce qui n'empêche pas ceux-ci de se répéter, toujours à petite échelle mais néanmoins réels.

Le dernier en date remonte à pas plus tard que samedi, alors que des

membres du Ku Klux Klan en tenue de cérémonie, capuchon sur la tête compris, ont distribué des tracts à Bury, petit village de l'Estrie.

Et ces manifestations extrémistes, insidieuses, finissent par avoir leur impact sur l'ensemble de la population en banalisant les propos racistes tenus en privé ou qui font les délices des animateurs de tribunes téléphoniques de bien des stations de radio.

Certains membres de la LAM ne se gênent d'ailleurs pas pour rapprocher ces phénomènes de la montée du Front national en France.

À prime abord, l'énormité de la comparaison rend sceptique. Mais un retour sur la petite histoire du Front national de Jean-Marie Le Pen laisse perplexe. À la fin des années 70, nul ne se méfiait du groupuscule, puis du mouvement. Lorsque le Front national a emporté la mairie de Dreux en 1983, plusieurs ont eu pour toute réplique « Dreux n'est pas la France ». Aujourd'hui, même la première ministre française, la socialiste Édith Cresson puise aux sources du vocabulaire lepéniste...

Le riromètre en panne au Festival juste pour rire

Sylvain-Claude Fillon

JE SUIS bien désolé d'avoir à vous l'apprendre, mais le riromètre a baissé de quelques crans samedi et dimanche soir à l'occasion des troisième et quatrième galas du Festival juste pour rire.

Samedi soir, Jici Lauzon, excellent maître d'œuvre, a rondement mené la soirée où les bons coups ont été rares. N'eût été de la présence des très populaires Rock et Belles Oreilles, on se serait franchement ennuyé. Claude Blanchard a agréablement surpris en réussissant des gags plutôt grivois mais qui n'ont rien altéré de la classe désuète et suave qui le distingue.

Un sketch aussi prisé : Patrick Huard et Claude Legault en prisonniers animant une émission intitulée *Télé-Bordeaux*. Huard est réapparu à la fin de la soirée avec Paul Laroche dans un numéro conçu pour mettre en valeur les imitations de ce dernier. Ce qui fut le plus réussi demeure le concept original du sketch qui implique, par exemple, que Laroche chante des paroles de Plume Latraverse sur une musique des BB avec la voix de Gilbert Bécaud, le look de Kashtin, et l'attitude physique de Carole Laure. Faut le faire !

Heureusement, Dominique Michel est là chaque soir, ce qui nous garantit à moins quelques bons moments. RBO a terminé la soirée avec un pot-pourri de chansons des Beatles en version québécoise, doublé de changements de costumes vraiment époustouflants. Même après l'avoir vu plusieurs fois, le numéro m'épate encore. Voilà pour l'anthologie.

Malheureusement, les choses ne se sont pas améliorées dimanche. Car la glace, déjà difficile à briser par les recrues mal préparées qu'on nous sert, se fait épaissir pendant dix bonnes minutes chaque soir avec la venue sur scène du président du festival, Gilbert Rozon, lequel s'amène pour flatter sa gloriole, déverser son catalogue d'exploits et procéder à des « plogues » diverses, recouvrant le tout de quelques tentatives de mots d'esprit où il a l'air de se trouver drôle.

La soirée de dimanche, dont l'enregistrement est manifestement destiné au marché européen, était menée par Marcel Béliveau. Lui qui anime déjà comme un croque-mort à la télévision (imaginez sur une scène) a difficilement mis la salle de son bord. À ses gags forcés, le public répondait plutôt hon ! hon ! hon ! que ha ! ha ! ha !

Au programme, des numéros im-

buvables comme Licence 4, chantant sur une bande sonore atroce un genre de « Vieux Munich à Montmartre ». Avec l'arrivée des acrobates kenyans, de la troupe Mapapa, on se serait cru à *Champs-Élysées* ou *Tous à la une*. Béliveau par ailleurs a tout à fait le style dépassé des animateurs français. Je crois qu'il est bien meilleur lorsqu'il occupe ses fonctions de producteur.

Justement, un duo français, Les Producteurs, a fait rire avec un numéro bien serré, et Normand Chouinard, en Ben Béland, a quand même déridé avec un monologue un peu chauvin, mais absolument pertinent et qui se termine sur une profession de foi nationaliste, ce que le public a fort apprécié.

Dans une seconde partie beaucoup plus ramassée, Claudine Mercier (imitations réussies et forte présence), François Massicot (ridicule complet trop grand pour lui) et Roland Magdane (plus drôle qu'au théâtre Jean-Duceppe) ont visé juste et l'hystérique Michel Courtémance n'a pas fait dérouter la salle une seconde. On a pu ressortir du Saint-Denis avec le sourire. À souligner également la performance de Jean-Marc Parent avec deux numéros très réussis. Le second, sur les femmes battues, peut sembler choquant (souvenons-nous de son handicapé), mais il a le mérite d'explorer une avenue percutante. Parent va sûrement l'améliorer au cours des prochains mois, il faudra le revoir. La salle a longuement applaudi à son audace.

Mais on reste mal à l'aise devant le déploiement technique du festival qui semble conçu d'abord et avant tout pour la télévision et les coffres de Gilbert Rozon. On demande maintenant au public de participer à différentes prises d'applaudissements (pour ajouter sans doute au montage à la suite de numéros mitigés), le hall d'entrée du Saint-Denis était dimanche soir chauffé à blanc par des projecteurs (pour filmer des images de la foule à l'entracte) et la programmation de dimanche invite à se demander s'il n'est pas préférable d'attendre de voir à la télévision les multiples rediffusions de ces galas. Car payer 35 \$ pour servir de figurant dans une production télévisée, c'est cher. Surtout quand on nous demande de jouer un tour à Marcel Béliveau, en seconde partie, et qu'au bout du compte on nous dévoile que Béliveau était de mèche et que les dindons de la farce, c'était en fait les 2200 spectateurs-subventionnaires du festival.

THÉÂTRE

La carte dans le paquet

Robert Lévesque

AVIGNON — On trouve pèle-mêle un *Godot* joué par des femmes, deux *Tentation de Saint-Antoine*, huit Rimbaud différents, la thèse doctorale de Céline sur le médecin hongrois Semmelweis, une vie de Lorenzo Da Ponte, un reportage au bague signé Albert Londres, l'inévitable *Journal d'un fou* de Gogol mais aussi une piécette inconnue de Beaumarchais, des dizaines de mini-gestes des plus anti-conformistes du type *C'est le charcutier qui a inventé le cochon*, bien des conneries aussi; on y vient de Corée, de Hollande, de toutes les communes de France et de Navarre, de Pékin et de Quimper, mais pas du Québec. C'est l'Avignon Off 1991.

Là, dans ces théâtres de fortune installés dans de vieilles chapelles ou d'inconfortables gymnases, que l'on trouve au fond des impasses ou sur des places écrasées de soleil, là où ont été remarqués indifféremment au cours des étés le *Vinci* de Robert Lepage ou *La Terre est une pizza* de Gilles Carle, on ne trouve cette fois-ci aucune expédition ayant traversé l'Atlantique, aucuns « cousins » ne sont venus affronter les publics dispersés de cette incroyable boursouffure culturelle du Off d'Avignon (380 spectacles), montagne accouchée de la souris du In il y a une dizaine d'années.

Particularité, cependant, quant au Québec : si aucune troupe n'est venue, le théâtre québécois est là tout de même, trois compagnies françaises affichant des auteurs du jeune pays où Nelligan est mort. On peut voir en Avignon *La Déposition* d'Hélène Pedneault, *Le dernier quatuor d'un homme sourd* de Francine Ruel et François Cervantes, et sous un nouveau titre (*Duo pour voix seules*) le *Bachelor* de Louise Roy, Louis Saia et Michel Rivard. Le théâtre québécois fait son chemin seul.

Le meilleur spectacle des trois c'est de loin le Ruel-Cervantes. Lors de sa création au Quat'Sous, dans une mise en scène inutilement sophistiquée et un jeu faussement durassien, ce *Dernier quatuor* était apparu d'une prétention mal assumée. Ici, dans une salle du lycée Louis-Pasteur, dans une mise en scène du co-auteur François Cervantes (qui



Francine Ruel

vit dans le Limousin), cette histoire conflictuelle qui surgit dans un groupe de musiciens à une semaine d'un concert important, mettant en cause l'honnêteté de l'interprète face à la musique et au public, est rendue avec un naturel efficace, l'enjeu ramené à la simplicité et les personnages étant bien typés le tout s'impose fortement. Cervantes a évacué le « style » qu'avait malhabilement rajouté Jacques Rossi à la création. La pièce, écrite en 1985, n'a rien de « québécois ». Elle apparaît ici comme typiquement « internationale », si l'on peut dire.

Ce spectacle, qui a obtenu un prix à Strasbourg en juin dernier, effectuait un retour en Avignon. Il était dans le Off 1990 et avait été assez remarqué pour avoir droit à une élogie de Bertrand Poirot-Delpech dans sa chronique « diagonales » au *Monde*. Cervantes a créé une troupe, l'Entreprise, à Brive en 1986. Ils sont aujourd'hui installés à Uzerche. Ils ont huit spectacles à leur crédit et devraient éventuellement venir en tournée au Québec.

Si *La Déposition* d'Hélène Pedneault se retrouve en Avignon Off, c'est grâce au circuit CEAD-SACD. La Société des auteurs dramatiques de France a organisé des lectures de textes au Petit-Odéon en 1990. Une des troupes permanentes d'Avignon



Hélène Pedneault

(il y en a quatre), le Théâtre du Balcon, a pris le relais en choisissant de monter cette pièce-interrogatoire où une femme avoue sa complicité dans la « décision de mort » de sa mère. Serge Babuscia, le directeur du Balcon, a mis en scène la pièce de Pedneault avec bien des maladroites et des à-peu-près, changeant des expressions ici et là mais peut-être trop peu pour la bonne compréhension d'un auditoire français. Il en résulte une production, contrairement au Ruel-Cervantes, beaucoup plus faible qu'à la création à l'Espace Go en 1988. Eva Biermann est une comédienne allemande qui joue le rôle de Léna Fulvi (créé par Louise Laroche) avec un léger accent séduisant, mais son jeu demeure extérieur, sauf en de rares éclaircies finales.

La pièce de Pedneault y apparaît dans tous ses défauts : écriture mal contrôlée, digressions qui deviennent des tics, mais surtout énorme naïveté de la proposition centrale où une femme découvre que le meurtre de sa mère, ben voyons, ne pouvait être que geste d'amour. Du Freud expliqué aux bambins.

Mais les choses se gâtent réellement avec la version française de *Bachelor* de Roy-Saia-Rivard. Oh là là ! Duo pour voix seules est mis en scène par un Québécois de Paris, Christian Bordeleau, qui dirige la com-

pagnie Champagne-Saint-Laurent, une troupe qui depuis deux ans jouait *Les anciennes odeurs* de Michel Tremblay avec un certain succès (150 représentations). Leur pied à terre est à Gagny. Avec la matière tragi-comique de *Bachelor*, que Pauline Martin avait porté à son maximum il y a 10 ans, on arrive tout juste à proposer une caricature superficielle dans laquelle de drame Dolores ne passe plus. C'est une Québécoise qui joue Dolores, Louise Lavictoire, une comédienne qui se donne à fond de train et sans mesure dans une ébauche gauche du personnage, plutôt que de donner vie à ce pathétique résumé du mal-être qui est la plus belle création de Roy-Saia à la scène. Lavictoire n'a que son statut de Québécoise à son avantage dans cette galère, mais on aurait préféré, tant qu'à y être, une comédienne française qui aurait proposé une Dolores française. Le type créé par le tandem Roy-Saia, avec l'aide de Michel Rivard, est universel. Pauline Martin y avait donné avec son génie son enveloppe montréalaise. Bordeleau, ici, s'est contenté de la tentative de reproduire l'enveloppe originale, sans Pauline Martin. D'ou la catastrophe...

Bref, le théâtre québécois fait son chemin tout seul en Avignon Off cet été, avec plus ou moins de bonheur. Il y a aussi Michelle Allen qui a été invité à lire une de ses pièces dans le cadre des Lectures de la Chartreuse, à Villeneuve-lez-Avignon.

Pour des milliers de festivaliers qui cherchent leurs chemins dans les petites rues d'Avignon, rues étroites, courbes, qui semblent vous rattrapper lorsqu'elles vous rallongent, impasses fraîches, cuis-de-sac qui abouissent finalement quelque part, et jusqu'à cette rue étroite qui est plus large que bien d'autres, ces pièces-là, dans les tas, ne sont pas québécoises. Ce sont des titres comme d'autres. Même le directeur du Off, Alain Léonard, qui sillonne la vieille ville sur son vélo (Alain Crombecque, directeur du In, a un Solex), ne savait pas que *La Déposition*, *Le dernier quatuor d'un homme sourd* et *Duo pour voix seules* étaient des pièces québécoises. On ne joue plus la carte du Québec en France. On la laisse dissimulée dans le paquet tout entier.

Trois larmes pour Johnny

Sylvain Cormier

Envoyé spécial du DEVOIR

LA ROCHELLE — C'était prévu, c'est arrivé dimanche soir. D'abord, quand il apparut sur la scène du Parking St-Jean d'Acre, puis aux premiers mots de *Quelle chose de Tennessee*, la très poignante chanson que Michel Berger lui avait expressément composée — et qu'il avait enregistrée à Montréal en 1984 —, et enfin lorsque sa voix incomparable monta de plusieurs crans au second couplet de *Diégo libre dans sa tête*, son dernier tube, une reprise grandiose (et un peu grandiloquente) de la chanson de France Gall. J'en avais averti tout le monde, histoire de désamorcer la chose. Mais voilà, ça a été plus fort que moi. Je m'en confesse, trois fois mon père, j'ai pleuré pour l'idole, trois fois mes larmes ont coulé pour Johnny Hallyday.

Il faut vous dire que je révais de ce moment depuis l'enfance, au moins depuis *Les Chevaliers du ciel*, le pendant télévisé des aventures de Tanguay et Laverdure, la bande dessinée d'aviation de Charlier, Uderzo et Jijé, dont Johnny chantait le thème. Immédiatement, j'aimai cette voix et cette façon de prononcer étrange autant que séduisante.

S'il rimait amour avec toujours, cela devenait amuur et tujuuuur. Et je craquai devant cette troncne terrible, ce regard d'acier, ce sourire gagnant. Ses balades mélodramatiques (*Mon fils*, *Le mauvais rêve*, *Ceux que l'amour a blessés*) m'atteignaient mortellement, son amour du rock'n'roll galvanisait le mien, et je lisais avidement dans *Salut les copains* le récit de ses triomphes en France.

Chez nous, s'il avait connu dans les années 60 une série notable de succès (*Les portes du pénitencier*, *Noir, c'est noir*, *Que je t'aime*), ainsi que des passages remarquables; notamment au Centre Paul-Sauvè en 1968 avec les Hou-Lops, son étoile avait pâli avec les années 70 et, jusqu'à dimanche, nous vivions seuls, mes copains et moi, notre idolâtrie.

Vivre le phénomène Johnny en France, où il n'a jamais abdiqué son trône d'Elvis, le voir devant ses fans, ceux qui s'arrachent les yeux pour recevoir sa sueur, entendre les Johnny, John-ny, en rythme avec les battements de mon cœur, voilà ce que je dois à cette 7e édition des Franco Folies. Merci à l'instigateur Jean-Louis Foul... d'avoir ainsi lié Montréal et La Rochelle.

Cela dit, Johnny en spectacle, c'est

gros, très gros, à la limite du grotesque. Sa vision de l'Amérique, de la liberté et du rock'n'roll est si mythique qu'elle frise l'insoutenable. Ses mises en scène tiennent du grand guignol, version cuir et gros biceps. S'il s'écroule, il se relève en multipliant les *push-ups*, entouré de ses choristes sculpturaux. S'il boit, c'est après avoir arraché d'un grand geste le goulot de sa bouteille d'eau. En pleine chanson — *La fille de l'été dernier*, sa version du classique *Summertime Blues* d'Eddie Cochran —, s'il sort un peigne pour remplacer une mèche rebelle, il lancera aussitôt l'objet aux lions dans la fosse du Parking.

La foule gèbera toutes les couleurs, parce que c'est Johnny. À la mesure de sa démesure, Johnny qui a livré la marchandise une fois de plus, 31 ans après ses débuts en mars 1960, et qui rapplique à tous les 2-3 ans avec un nouveau show qui remplace le dernier. Johnny qui remplit Bercy, 20 000 places, un mois durant.

Puisqu'on lui faisait sa fête, Johnny a daigné partager sa scène — ce qui ne lui arrive pas souvent — avec Daniel Lavoie. Celui-ci, dont on a un peu de peine à croire qu'il ait traversé un océan pour une moutie de chanson, a poussé sa part de *Quelle chose de Tennessee* comme si elle

avait toujours été sienne, d'une voix forte et vibrante.

Le très sympathique Paul Peronne, qui avait déjà éclaboussé le Grand Théâtre de la Courneuve, plus tôt dans la soirée, continua d'arrosar sa visite aux Franco Folies en épilant de solos dévastateurs de « bottleneck » *La musique que j'aime*, un refrain-locomotive de Johnny depuis sa sortie en 1973.

Et Jojo, lui, plus en voix que jamais, s'est contenté de reprendre son spectacle de Bercy, moins la plupart des effets, sinon les projecteurs qui illuminèrent le ciel pendant *Mirador*. De *Je suis né dans la rue*, chanson autobiographique, à *L'envie*, il aura asséné aux Rochelais et à leurs invités deux heures et demie de rock'n'roll (*Mon p'tit loup*, *Gabrielle*, *Dégage*, *Le bon temps du rock'n'roll*) et de formidables balades, à la fois sa plus grande force et son côté le plus français (*Laura*, *Aimer vivre*, *Je te promets*).

André Ménard voudrait bien Johnny pour ses Franco Folies de décembre prochain. Pour les irréductibles qui n'ont pas eu ma veine, et pour tous ceux qui n'ont jamais vu Johnny sur scène, je lance dès maintenant le lobby *Hallyday à Montréal en 1991*. J'y reviendrai.

MUSIQUE

Du correct à l'inacceptable

Festival international de Lanaudière

Concours international de piano « à la gloire de Mozart », épreuve finale : Concerto no 12 K.414, avec Mark

Anderson (Etats-Unis, né en 1963); Concerto no 20 K.466, avec Tamriko Siphrahvili (Union Soviétique, né en 1963); Concerto no 22 K.482, avec Paul Stewart (Nouveau-Brunswick, né en 1960); Concerto no 24 K.491, avec Raymond Spasovski (Ontario-Yougoslavie, né en 1964). Samedi 13 juillet, Amphithéâtre de Lanaudière.

Carol Bergeron

POURTANT fort nombreux et souvent excellents, les jeunes pianistes québécois ont boudé le Concours international de piano « à la gloire de Mozart ». Ils ont dédaigné les 37 500 \$ qui venaient récompenser les quatre premiers finalistes. Mais peut-être n'en ont-ils point entendu parler, puisqu'il semble que la publicité de l'événement ne fut pas très efficace.

Ainsi, un premier prix de 20 000 \$ fut accordé à l'Américain Mark Anderson et un second prix de 10 000 \$ à l'Ontarien Raymond Spasovski. Paul Stewart, du Nouveau-Brunswick et Tamriko Siphrahvili obtinrent les deux autres bourses de 5000 \$ (troisième prix) et 2500 \$ (quatrième prix).

Né à Toronto d'après une idée de Nicolas Goldschmidt, ce concours, consacré à l'oeuvre de Mozart, s'adressait aux chanteurs, aux guitaristes et aux pianistes. Les épreuves de chant se tinrent au mois de mai dans la capitale ontarienne; celles de musique de chambre se déroulèrent — curieuse fantaisie des or-

ganisateurs — à Terre-Neuve, en juin.

C'est en chant que les inscriptions furent les plus nombreuses : environ 150. Mais encore là, on ne compte que trois Québécois parmi les 34 qui furent invités à participer au concours. Un baryton californien de 25 ans, Earl Patriarco, remporta la première place. Les autres récompenses allèrent, dans l'ordre, à Ana-Felicia Filip (une soprano roumaine de 32 ans), Kathleen Brett (soprano de Colombie-Britannique de 28 ans) et à Desmond Byrne (ténor montréalais de 32 ans). Madame Brett obtint en outre une bourse de 10 000 \$ pour la meilleure concurrente canadienne.

Seulement sept formations de musique de chambre se donnèrent la peine d'aller à St. John (Terre-Neuve). Le Trio des Isles (piano, violon, violoncelle), de France, fut proclamé vainqueur. Le St. Lawrence String Quartet, de Toronto, le Rosalyra String Quartet, des États-Unis, et le Trio Esterhazy (piano, violon, violoncelle), d'Italie, se partagèrent les autres places. Un seul ensemble du Québec aurait pu s'y présenter, mais il préféra se désister à la dernière minute.

Le réseau MF de Radio-Canada diffusera, aujourd'hui à compter de 13 heures, les épreuves de musique de chambre. Les émissions de mercredi et jeudi après-midi (même heure, même poste) seront consacrées aux concours de piano.

Pour juger équitablement des af-

pianistes finalistes, il faudrait avoir assisté à toutes les étapes de ce concours qui, du 5 au 13 juillet, attirera à Joliette 20 candidats de six pays différents : Canada, États-Unis, Japon, Union soviétique, Corée du Sud et Pérou. Car entre le style de ce gagnant Mark Anderson et celui de Tamriko Siphrahvili, l'écart était si grand (du correct à l'inacceptable), qu'il semblait difficile de croire que le jury n'aurait pu faire mieux dans ses choix.

Plusieurs se sont demandés ce que Mlle Siphrahvili (avec ses *Cadences*, de Brahms et de Clara Schumann) voulait démontrer dans ce *Ré Minneur K.466* pour lequel elle démontre aucune sensibilité particulière ? Avec ses propres *Cadences*, plus près de la sonorité du pianoforte que du grand piano d'aujourd'hui, Paul Stewart parut se replier sur lui-même pour aboutir à un *Mi majeur K.482* pâle et anémique.

D'un geste plus généreux, Raymond Spasovski partit fièrement à la conquête du redoutable *Do Mineur K.491*. Mais le souffle lui fit hélas défaut; après un début prometteur, l'ennui s'installa. Pour se distinguer, il emprunta les *Cadences*, de Paul Badura-Skoda.

À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. C'est ce qui résume le modeste triomphe de Mark Anderson. Le *La Majeur K.414* lui permit cependant de briller par la précision et la légèreté du toucher, par une compréhension toute naturelle du langage de Mozart.

Le miracle du Désert

ÉCOUTEZ

Ciel 98.5

ET PARCOUREZ LE MONDE

ENTRÉE LIBRE

L'ARABIE SAOUDITE

D'HIER À AUJOURD HUI

Une visite à cette exposition au Palais des congrès du 12 au 28 juillet pourrait vous amener à Séville en 1992!

Tirage de plusieurs prix les 17, 22 et 25 juillet et du grand prix le 28 juillet à 16h00 au palais.

Remplir ce coupon, faire estampiller à la table Ciel-Le Devoir et le déposer dans la boîte prévue à cette fin sur les lieux de l'exposition.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____

Coupon original seulement. Photocopie refusée.

LE DEVOIR

FAMOUS PLAYERS Matinées 5.00\$ du lundi au vendredi

Merci LA VIE

7e semaine

CHARLOTTE GAMBORG 1 UN FILM DE I ESTIMAND BLER AMOUR GAMBORG

PÉRIODES SPÉCIALES LA PARAISSANCE OMEGA

1 204 906 45 915 1 903 307 90 230

PLUS DRÔLE QUE CA TU ... G

FESTIVAL D'HUMOUR

CANNES '80-'89

DES MEILLEURS FILMS PUBLICITAIRES

LA PARAISSANCE 1 150 505 067 159 30

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les zigzags de la démocratie

L'instabilité socio-politique, prix à payer pour les avancées de la liberté

Jean-François Thibault

L'auteur est rédacteur indépendant spécialisé dans les questions de politique et de sécurité internationales.

DEPUIS que Nicolae Ceaușescu a été brutalement chassé du pouvoir en Roumanie, un processus de démocratisation révolutionnaire s'est amorcé dans plusieurs pays. Ainsi, dans un article récent (1), le chercheur Zaki Laïdi donnait l'exemple de deux États africains, le Bénin et le Cap-Vert, qui avaient en quelques mois « congédié leurs dirigeants à la suite d'élections démocratiques ».

Ce recul des frontières de la démocratie, qui se plaisent à guetter et à annoncer de nombreux observateurs de la scène internationale, a pourtant bien des chances de s'accompagner d'une hausse importante du désordre et de l'instabilité socio-politique à l'intérieur de ces nouvelles régions démocratiques.

Aujourd'hui, ni l'Afrique, ni l'Amérique latine, ni même l'Asie, ne peuvent — pas plus que l'a pu l'Europe du XIXe siècle aux prises avec d'énormes révoltes, ou l'Europe de l'Est plus récemment — échapper à ces tensions et à cette turbulence. Tensions et turbulence qui ne sont pas tant le résultat d'une volonté organisée de provoquer le désordre, que la conséquence, peut-être inévitable, des aspirations au développement, à la modernité et à la démocratie qui se heurtent à des sociétés dont la culture politico-gouvernementale n'est pas encore tout à fait développée.

Rappelons-nous simplement ici que si l'Europe et l'Amérique du Nord ont mis plusieurs siècles à se moderniser, se donnant ainsi le loisir de traiter un problème à la fois, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie devront régler, dans une période de temps déjà extraordinairement réduite, les problèmes de la centralisation de l'autorité, de l'intégration institutionnelle, du développement économique, de la mobilisation, de la participation et du bien-être social. Tout cela devra se faire non pas de manière séquentielle, comme en Europe et en Amérique du Nord, mais



Manifestation antigouvernementale en Roumanie. On ne passe pas à la démocratie en criant « ciseaux ! »

bien plutôt simultanément.

Cette longue marche vers la démocratie, entreprise récemment par plusieurs États, pose donc de manière cruciale la question du changement et de la stabilité.

Changement et stabilité

De même que depuis de nombreuses années les spécialistes et observateurs de la scène internationale se sont penchés sur l'écart toujours croissant entre la richesse des pays riches et la pauvreté des pays pauvres, nous devrions prendre aujourd'hui conscience qu'il est un autre écart — semblable et qui ne lui est peut-être pas étranger — qui sépare les systèmes politiquement développés, des systèmes sous-développés, largement concentrés en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

L'évolution politique de ces sociétés depuis la Seconde Guerre mondiale a été caractérisée par des conflits internes et externes multiples, ainsi que par des changements politiques marqués par la violence et par l'instabilité. Mais ils originaient par-dessus tout de l'inexistence d'une quelconque culture politico-gouvernementale. En fait, dans la majorité

de ces États, l'une des voies privilégiées du changement depuis la Seconde Guerre mondiale, a été le coup d'État.

Le plus souvent, l'instabilité politique est ainsi causée par la rapide mobilisation sociale de nouveaux groupes qui s'introduisent dans un champ politique très restreint alors

Tensions et turbulences ne sont que la conséquence des aspirations au développement, à la modernité et à la démocratie.

que le développement des institutions politiques, généralement beaucoup plus lent, ne parvient tout simplement pas à répondre aux nouvelles demandes de plus en plus pressantes.

Le principal problème de la démocratie en Afrique, en Amérique latine et en Asie surviendra donc au

moment où l'égalité de la participation politique — idéal démocratique par excellence — ne sera plus rejoint, dans sa forte croissance, par celle de l'institutionnalisation et de l'organisation politique.

Un phénomène révélateur : la corruption

Prenons le problème de la corruption. Généralement endémique dans ces régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie où le système politique est quasi-inexistant, la corruption est un phénomène d'une grande complexité qui est souvent présent lors des phases les plus intenses de développements socio-politiques.

La principale fonction de la corruption est alors similaire à celle de la violence. Une société qui a un fort potentiel de corruption risque d'avoir aussi un fort potentiel de violence. La corruption est alors très souvent symptomatique de la faiblesse de la culture politico-gouvernementale dans cette société.

La corruption procure des bénéfices spécifiques, immédiats et concrets à des individus ou des groupes

qui autrement pourraient se sentir aliénés et, dans une certaine mesure, exclus de la société. Elle permet ainsi de réduire les pressions en faveur de changements sociaux, de la même manière qu'une réforme, à l'image de celle entreprise par Mikhaïl Gorbatchev en Union soviétique, sert aussi à réduire les pressions en faveur de changements, structurels cette fois.

Dans ces conditions, vouloir dorénavant nier, comme le prétendent de plus en plus les créanciers occidentaux, l'aide économique à l'assainissement de ces multiples « nids de corruptions » que sont le Trésor, les impôts et les douanes, pourrait bien avoir des conséquences paradoxales et désagréables pour tous. La corruption remplace bien souvent, dans ces pays, une culture gouvernementale déficiente ou plus simplement inexistante et, l'éliminer pourrait bien signifier rendre inévitable la croissance importante d'une violence socio-politique.

La démocratie, « solution finale » ?

Zaki Laïdi présente le Chili comme un cas flagrant de désenchantement démocratique. Certes, il n'a pas tort. Mais les preuves qu'il avance tendent bien plutôt à démontrer que les chemins de la démocratie sont parsemés d'une inévitable période d'ajustement socio-politique. Le problème, comme tentent de nous le faire croire de nombreux observateurs, n'est pas tant un problème de réforme et d'assainissement économique, qu'un problème de participation et d'institutionnalisation politique. Participation et institutionnalisation politique qui restent, dans la plupart de ces nouvelles zones potentiellement démocratiques du Sud, largement négligées.

Ainsi, sans exclure qu'il puisse y avoir de nombreuses voies à la modernité démocratique, l'une des leçons capitales que nous enseigne l'histoire, c'est que si la modernité démocratique signifie souvent une plus grande stabilité socio-politique — mettons à part les cas épineux de l'Italie et du Liban —, le processus de modernisation démocratique signifie, lui, presque toujours, une plus grande instabilité socio-politique.

« L'optimisme démocratique » dont font preuve de nombreux observateurs cache pourtant trop souvent la dure réalité des chemins de la démocratie. Il ne peut y avoir que des charlatans de la « fin de l'histoire », d'une « solution finale » libérale et démocratique, pour oser penser aujourd'hui, comme Staline se plaisait à le faire durant les années 30, que « la vie est devenue meilleure, la vie est devenue plus joyeuse ».

(1) Zaki Laïdi, « Encourager discrètement la démocratie au Sud », LE DEVOIR, 9 avril 1991.

Fédéralisme de clochards

Jean-Marc Léger

NÉE DANS L'AMBIGUÏTÉ, perpétuée dans l'équivoque, la fédération canadienne ne pourrait survivre que dans l'illusion et la tension permanentes : s'acharner à la préserver, pour le plus grand mal et le plus sûr malheur de ses divers composantes, ne peut procéder que de l'inconscience ou alors relève d'une forme particulièrement perverse de sadisme politique.

Plus d'un an après l'échec de Meech, dont certains des nôtres avaient cru naïvement qu'il aurait valeur d'un électro-choc dans l'opinion anglo-canadienne, en particulier dans la classe politique, le problème constitutionnel reste entier, plus complexe et plus aigu encore qu'hier; l'impasse est totale.

L'énorme bavardage qui s'est répandu sur le pays, l'incontinence verbale des leaders politiques fédéraux, n'ont eu d'autre effet que d'accroître le scepticisme, la lassitude ou l'exaspération de l'opinion et de confirmer l'incurable sclérose du régime. Le pays est en panne de projet comme il est en panne d'imagination : la médiocrité est sa mesure et la clochardisation politique, son horizon.

Nous assistons à la fuite dans l'irréel et à la recherche obstinée de la quadrature du cercle. Dire tout et son contraire, tenter d'exorciser la crise par la méthode Coué, en appeler à la tolérance et à la connaissance mutuelle par le tourisme à grande échelle, voilà le niveau où se situe le discours fédéral. Ne parlons pas de la commission Spicer, monument de futilité et d'infantilisme, qui appelle au mieux un haussement d'épaules : c'est le comité ministériel de la constitution qui importe. Les aveux et les confidences de ses membres sont éloquentes : on l'aura particulièrement constaté lors de la réunion de Québec. Rien d'étonnant que M. Mulroney fasse taire ses ministres, aussi bavards qu'incapables.

Le brave M. Clark (qui se croit investi d'une mission dont la responsabilité réelle se trouve entre les mains d'un quarteron de hauts fonctionnaires et de conseillers du premier ministre), placé en position délicate par l'inefficace Benoîtouchard, a laissé entendre qu'il serait impossible de respecter l'échéance de l'automne de 1992.

Nous sommes à la veille de la pire supercherie de l'histoire de la fédération canadienne.

Il semble probable qu'il n'y aura pas de propositions fermes mais des intentions, des orientations, destinées d'ailleurs non pas au seul Québec mais à l'ensemble des provinces, le tout dans un avant-projet de réforme de la constitution. Seules, les premières nations feront l'objet d'un traitement particulier.

Car cette fois, Ottawa entend bien traiter — ou faire mine de traiter — tous les problèmes, le Québec n'étant qu'un « problème parmi d'autres ». C'est là un renversement capital dans la démarche : la banalisation du cas Québec. Ceux-là qui attendaient au minimum une sorte de Meech plus doivent savoir aujourd'hui qu'il n'en sera rien, tout au contraire. Même la « société distincte », coquille vide mais formule séduisante et rassurante pour nombre de nos nôtres, passe par pertes et profits. Et, en toute hypothèse, la primauté de la charte canadienne sera cette fois imposée au Québec.

Quelques hochets, bien sûr, quelques bribes de pouvoir lui seront offerts — comme aux autres « provinces » — mais contre cession, au moins partielle, d'autres domaines de sa juridiction, l'enseignement supérieur en particulier qu'Ottawa a d'ailleurs déjà partiellement colonisé.

En fait, alors que la majorité des Québécois aspirent à la souveraineté, on s'apprete à lui proposer le renforcement du pouvoir central et la conservation d'un statut de province parmi d'autres, demain parmi 11 et 12 autres.

On tient à la fois les langages les plus contradictoires, on mise sur tous les tableaux sans savoir très bien où l'on va : ce qui importe, c'est d'anesthésier l'opinion québécoise au moins jusque fin 1992. Nous sommes à la veille de la pire supercherie de l'histoire de la fédération canadienne, qui en a pourtant connu bien d'autres.

Ce pays ne peut survivre que dans l'artifice et l'illusion, sous la fallacieuse étiquette du « fédéralisme renouvelé », dont on s'étonne que certains éditorialistes parlent encore avec un semblant de sérieux. Le pays, politiquement sinistré, s'enfonce dans les marécages.

Sorte d'abbé Pierre caricatural pour les miséreux constitutionnels M. Mulroney a su vainement promettre qu'Ottawa serait « généreuse » pour le Québec : voilà bien de quoi justifier les plus vives alarmes ! Au peuple québécois de démontrer qu'il n'est pas précisément un quémandeur. On ne ment pas sa liberté et sa dignité : on les conquiert.

Les comptables francophones ont-ils besoin d'une quatrième année ?

Les différences entre les résultats des universités anglaises et françaises sont d'une apparence trompeuse

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon

Professeurs de sciences comptables à l'UQAM

LES MEMBRES en vue de l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ) et des cabinets de comptables agréés (CA) ont alarmé le public à la suite des budgets fédéral et provincial de cette année. Les gouvernements, ont-ils dit, auraient perdu le contrôle des finances publiques. Certains ont même proclamé la faillite technique de l'État et ont suggéré le démantèlement des services sociaux.

Dans ce contexte d'apocalypse, le Bureau de l'OCAQ a adopté une proposition suggérant de faire passer de trois à quatre années la formation universitaire obligatoire des aspirants CA. Les nombreux millions nécessaires à cette subite inflation dans la formation seraient puisés dans les coffres du failli : l'État. Allons donc voir comment ces CA rigoristes ont pris leur décision.

Problème mal identifié

L'origine de cette exigence inflationniste dans la scolarisation des aspirants CA francophones est attribuable à une observation superficielle quant à la cause de la différence entre le taux de succès des universités anglophones et des universités francophones et l'examen d'entrée des comptables agréés. Le taux a été de 33,5% pour les francophones en 1990 et de 60,7% pour les anglophones québécois. Mais attention ! Ces statistiques ne signifient pas que les étudiants anglophones obtiennent en moyenne 30% de plus que les étudiants francophones...

Comparons McGill et l'UQAM en 1989 : l'examen des CA avait été corrigé sur 522 points; les étudiants de McGill ont obtenu une médiane de 196,4 et les étudiants de l'UQAM 182,3, cela signifie un écart de 14,1

points sur 522 ou 2,7%. Vous qui lisez ce texte, que diriez-vous si on exigeait de votre fils un an de plus au secondaire parce que son école aurait obtenu 2,7% de moins qu'une autre ?

Le Conseil supérieur devrait regarder ces données avant de prendre une décision. L'OCAQ ne publie que les données qui servent sa cause. Ces différences peuvent être causées par au moins trois facteurs :

1— La différence dans le mode de sélection des universités. Les universités anglophones ont un système intégrant de sélection par les notes qui, s'il était utilisé par les universités francophones, réduirait à rien les écarts de taux de réussite à l'examen d'entrée des CA entre les francophones et les anglophones. Ceci est documenté entre autres, par l'Université Laval et l'UQAM.

2— Le fait que les candidats anglophones sont contraints d'effectuer un stage pratique de deux ans dans les cabinets de comptables agréés avant de subir l'examen d'entrée, alors que les francophones doivent le subir avant le stage. Les francophones procèdent ainsi à cause de l'assurance de l'OCAQ confirmée par l'usage que l'expérience pratique ne devrait pas être nécessaire pour assimiler les habiletés testées par l'examen d'entrée. Par un manque de précision documentaire, l'examen teste aussi les habiletés acquises par la pratique. À l'OCAQ, on ne s'en cache même plus sauf qu'on ignore l'effet sur les taux de réussite. De plus, les stages accomplis avant l'examen d'entrée ont aussi un effet de sélection supplémentaire.

3— L'OCAQ invoque le fait que la formation des anglophones est plus longue que celle des francophones — encore que cela varie selon les universités. Mais il est impossible pour l'OCAQ de déterminer l'importance de ce troisième facteur sur les taux de réussite.

Existe-t-il des études scientifiques de l'OCAQ sur une évaluation de l'effet spécifique de chacun de ces facteurs ? A-t-on, par un procédé d'induction naïve, par généralisation hâtive et abusive, attribué l'écart des taux de réussite ou sa cause majeure au troisième élément et conclu rien de moins que les universités francophones devront imiter les universités anglophones quant à la longueur du programme de formation ? Le Bureau de l'Ordre ne s'embarrasse pas du salulaire doute scientifique... il laisse ça aux scientifiques.

On néglige complètement l'effet du mode de sélection des universités anglophones. Par exemple, Concordia obtient en 1990 un taux de réussite officiel de 72% à l'examen d'entrée des CA. On pourrait en conclure superficiellement que c'est à cause de son programme de quatre ans, mais on oublie que la sélection n'a laissé que 25 candidats se présenter à l'examen d'entrée des CA. C'est un processus de sélection qui ne manifeste pas ouvertement son taux d'échec; pour apprécier, il faudrait compter ceux qui ont été laissés le long du parcours vers l'examen d'entrée. McGill agit de façon semblable à Concordia. Ne nous dites pas que cette sélection n'a pas un coût social et humain !

Une décision idéologique

L'OCAQ n'a pas à se plaindre des universités francophones puisqu'elles ont fourni depuis 1984, un nombre annuel moyen de 545 candidats ayant réussi son examen d'entrée qu'il administre lui-même de façon indépendante. En 1990, elles ont fourni 574 dont 176 par l'UQAM. Les universités anglophones en fournissent, bon an mal an, 150. La façon dont nous sélectionnons ne regarde pas l'OCAQ.

Cette corporation se comporte comme propriétaire unique du savoir comptable alors qu'elle a très peu à voir avec la formation de ce

savoir. Nous avons notre conception de la juste égalité des chances pour tous et Dieu merci ce n'est pas celle des universités anglophones. L'OCAQ n'a pas évalué l'implication d'une quatrième année sur l'accès à la profession. On nous propose l'imitation à vue comme au temps de Duplessis.

L'OCAQ ne s'est jamais plaint d'une pénurie de candidats avec les 545 francophones qui réussissent annuellement son examen d'entrée. Les membres du Bureau de l'OCAQ ne peuvent que vouloir deux choses :

1— Une sélection dure des 1700 étudiants francophones aspirants CA mais une sélection cachée entre les murs des universités; un élitisme sans manifestation d'échecs.

2— Imposer une quatrième année pour se démarquer des deux autres corporations professionnelles de comptables afin d'écartier une fusion paritaire et de protéger son droit exclusif de vérification publique. Une fuite en avant dans les exigences d'entrée qui serait rattrapée par les deux autres. Un processus d'inflation sans limite s'engagerait. Le monopole d'exercice de la vérification publique repose sur un a priori de compétence supérieure qui n'est pas défendable depuis que les deux autres corporations de comptables exigent aussi un baccalauréat.

Faux diplôme de deuxième cycle

L'OCAQ parle d'un diplôme de deuxième cycle. Les membres de son Bureau ne savent manifestement pas ce que cela veut dire. Les programmes anglophones offrent plus de cours généraux en affaires ou baccalauréat et repoussent les cours de concentration dans une quatrième année. Mais cela n'en fait pas des cours de deuxième cycle.

L'OCAQ avait essayé un échec en 1983 avec cette idée de deuxième cycle par l'intermédiaire de l'essai des

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Josée Boileau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Clément Trudel; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Faule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski; à l'information économique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », Laurent Soumis (politique municipale); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guilbeau, Lucie Lacroix, Christiane

Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Parrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Jean-Marie Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur) Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Françoise Coulombe Jean-François Lapointe, Sylvie Laporte, Raymond Paquin, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Sallesse. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, 5555, boul. Lebeau, St-Laurent, Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 085. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361, Abonnements (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Au-delà du tam-tam des pow-wow

QUELQUES MILLIERS de personnes ont participé, au cours de la fin de semaine, à Oka-Kanata et, surtout, à Kahnawake, à des fêtes dites de la réconciliation. Un an après le long siège funeste de l'an dernier, il n'est pas facile de rétablir les ponts entre les deux communautés Mohawks et les Blancs. De part et d'autre de la barricade, plusieurs opinent avec rancœur que rien n'a vraiment changé et que le fossé est aussi profond que naguère, voire davantage.

Est-ce bien le cas ? Si l'on inscrit la réflexion dans un contexte plus large que celui du pénible affrontement de près de trois mois, force est de constater plutôt que le dossier a évolué de façon positive, quoique trop lente, sur plusieurs plans. Au moment où plusieurs s'évertuent à susciter les conditions d'un dialogue prometteur, ce n'est pas le temps de jeter de l'huile sur le feu. Encore moins, de discréditer les aspirations des Québécois pour mieux faire valoir celles des Autochtones, ainsi que le député manitobain Elijah Harper l'a fait de façon malencontreuse, jeudi dernier, à Oka même.

Après l'échec de Meech et la crise amérindienne, plus personne au Québec et dans l'ensemble du Canada n'ignore les problèmes cuisants, les frustrations accumulées et les vifs espoirs du demi-million de descendants des premiers habitants (connus) de ce pays. Les gouvernements eux-mêmes, soucieux d'alléger les tensions sociales, ont été obligés de prendre en compte, plus que jamais auparavant, les revendications des Autochtones et de leurs alliés. Ceux-ci ont pu se faire entendre sur toutes les tribunes et faire avancer leurs causes, par exemple, leur opposition féroce à la deuxième phase de la Baie James. L'opinion publique canadienne peut être réticente ou rébarbative; elle n'en doit pas moins porter attention à des doléances que, hier encore, elle n'entendait que d'une oreille distraite. Ce n'est pas là un résultat anodin.

Comment se manifeste-t-il concrètement ? Au plan fédéral, le premier ministre Mulroney a annoncé un plan d'action visant quatre objectifs : accélérer le règlement des revendications territoriales; améliorer les conditions socio-économiques dans les réserves; établir une nouvelle relation entre les peuples autochtones et les gouvernements; répondre aux préoccupations des Autochtones dans la société canadienne. M. Mulroney a aussi prévu qu'une commission royale d'enquête sera créée au cours des prochains mois. L'ancien juge en chef Brian Dickson s'est employé récemment à débayer le terrain, en vue du choix fort délicat des commissaires. Selon certaines informations, la commission serait co-présidée par un Autochtone et par un Blanc, lançant ainsi de façon spectaculaire un exercice inédit au Canada. De plus, l'on s'apprête à réviser de fond en comble les conditions législatives désuètes et paternalistes qui

régissent les relations d'Ottawa avec les Amérindiens.

Mieux encore, le ministre des Affaires constitutionnelles a fait savoir que les Autochtones seront non seulement consultés, mais qu'ils pourront soumettre leurs propres recommandations au comité que préside M. Joe Clark. Celui-ci estime que, tout comme le Québec, les Amérindiens et les Inuits forment une « société distincte » qui doit être traitée comme telle. Comment se feront ces discussions parallèles, nul ne le sait encore. Mais c'est un atout de taille dans le

du pied n'a pas eu de suites. Pour le Québec, en effet, il ne saurait y avoir de commune mesure entre ses aspirations comme peuple et la nécessité de faire droit, également, à celles des nombreuses communautés amérindiennes et inuit qui en sont partie intégrante. Autant il faut rapidement corriger les injustices et créer des conditions propices au développement des Autochtones, autant on ne peut faire d'adéquation directe entre les deux dossiers.

En ce sens, il faut déplorer la plus récente intervention intempestive du député autochtone qui, dans sa province du Manitoba, a sonné l'an dernier le glas du Lac Meech. Au lieu de tendre le rameau d'olivier que d'autres essaient de saisir, M. Harper a averti sans ambages le Québec : les Autochtones du Canada vont jouer un rôle de premier plan pour sauvegarder l'unité du pays. Et la solidarité amérindienne se manifesterait exclusivement en faveur des Cris de la Baie James et des Mohawks de la région de Montréal. « Si les Québécois croient qu'ils pourront négocier l'indépendance avec Ottawa sans négocier avec nous, ils font une erreur sérieuse, dit le député néo-démocrate. Les Autochtones vont jouer un rôle clé pour déterminer le statut du Québec. Nous avons beaucoup de poids et nous gardons le pays uni. » Voilà qui a, au moins, le mérite de la franchise, mais aussi celui d'une outrecuidance qui, une fois de plus, dépasse les bornes. Un lourd pavé dans une mare lourde de griefs et de frustrations accumulées, de part et d'autre.

Avec raison, le premier ministre québécois a rappelé à M. Harper : « Ce n'est pas le mieux placé pour plaider la cause de l'unité canadienne, lui qui a été responsable de la faille de l'entente qui aurait permis au Québec de réintégrer la fédération canadienne. Si Meech avait été entériné, on pourrait aujourd'hui se concentrer sur d'autres dossiers, dont les questions économiques », réplique M. Bourassa. Cette réponse est partielle, mais pertinente. Le Québec a entrepris une démarche exigeante qui, en octobre 1992, est censée l'amener à décider de son avenir politique et constitutionnel, en toute liberté, lucidité et connaissance de cause. Dommage que l'un des principaux héros — et héros, selon plusieurs — autochtones brandisse, sans motif ou provocation, l'arme ultime de l'intimidation contre une autre société, aussi « distincte » que la sienne, qui aspire aussi à son plein épanouissement.

Cet incident de parcours est significatif d'un état d'esprit déplorable chez plusieurs dirigeants autochtones. Il ne doit pas pour autant inciter à utiliser les mêmes armes, mais plutôt nous pousser à redoubler d'ardeur pour faire sauter les multiples barricades émotives qui gênent encore le règlement de vieux litiges.

GILLES LESAGE

La « 3e solitude » se fait entendre avec vigueur depuis un an

Le jeu du grand chef de l'Assemblée des premières nations, M. Ovide Mercredi, un ennemi de la violence, un partisan de négociations fermes et, au besoin, de la résistance passive.

Du côté québécois, on n'a pas chômé non plus, même si, comme à Ottawa, aucun des nombreux dossiers n'a été conclu de façon définitive. Depuis octobre dernier, un ministre délégué aux Affaires autochtones se consacre à plein temps — c'est une première — et avec ardeur à cette tâche lourde et complexe. De façon systématique, M. Christos Sirros a ratissé l'ensemble de son jardin, lourdement miné par endroits, et entrepris un dialogue qui commence à porter fruit. Son objectif est d'en arriver, dans un an, à une politique d'ensemble qui, notamment, donnera enfin corps à cette fameuse « autonomie gouvernementale » dont on se gargarise à Québec depuis 1985. L'Assemblée nationale a adopté et réitéré une longue déclaration de principe, généreuse et ambitieuse, qu'il n'est pas facile de traduire dans la réalité quotidienne. Au moins, on s'y emploie, ici et là, avec la patience qui, comme on sait, avec longueur de temps, font plus que force ni que rage.

Au total, le dossier québécois n'est certes pas plus mauvais que celui de n'importe quel autre gouvernement au Canada. Aussi, le terrible « été indien » et les virulentes dénégations du grand chef George Erasmus — voulant que le Québec soit le diable incarné — risquent d'empirer une situation fort déplorable au lieu de contribuer au règlement de litiges séculaires. Il y a quelques mois, dans une étonnante amende honorable, M. Erasmus établissait un parallèle entre les revendications du Québec et celles des Amérindiens, allant même jusqu'à proposer une alliance stratégique entre eux et nous. Pour diverses raisons, cet étrange appel

LETTRES AU DEVOIR

Solidarité juïdique ou... racisme ?

MONSIEUR ELIAS LÉVY, dans son article du 3 juillet 1991 intitulé *Les Falashas et la solidarité juïdique*, considère l'immigration des Juifs d'Éthiopie comme un geste de solidarité. Mais, est-ce seulement un geste de solidarité ? — N'oublions pas que plus il y a d'immigrants en Israël, plus le gouvernement israélien favorise les implantations juives en territoires occupés, et plus Israël reçoit l'aide financière américaine.

2 — En ce qui concerne les Juifs éthiopiens, ces Juifs, d'après M. Lévy, « ont développé leur propre tradition de culture ». Or, jusqu'à présent, c'étaient les Palestiniens qui cultivaient la terre. Il fallait donc trouver une nouvelle main-d'œuvre et les Juifs éthiopiens étaient tout indiqués pour remplacer des Palestiniens dont Israël pourra alors se passer.

La vraie solidarité ne serait-elle pas plutôt une solidarité entre races et religions différentes ? Et si elle ne s'applique qu'aux Juifs, ne peut-on alors parler de racisme ? Ce qui reviendrait à contredire M. Lévy et à conclure que sionisme et racisme sont indissociables.

Hélène Somma
St-Bruno, 3 juillet 1991

Oecuménisme

DANS LE DEVOIR du 24 avril, j'ai eu le plaisir de lire une lettre de Gérard Gauthier, le président de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture). Je voudrais insister avec lui sur ce caractère fondamental de l'ACAT : l'oecuménisme. Dès l'origine, en 1974, ce sont deux protestantes françaises qui ont lancé ce mouvement, en invitant tous les chrétiens, par-delà leurs divisions, à lutter pour que soit respectée la dignité de l'homme.

L'association qui a vu le jour au Québec à la fin de 1984 a été créée, elle aussi, avec cette même exigence d'oecuménisme. Je suis bien placée pour en parler. Gérard Gauthier cite mon nom. C'est moi en effet, une laïque mariée et mère de famille, qui ai lancé l'ACAT, alors que j'habitais Westmount, apportant de France tous les documents nécessaires et travaillant sans relâche pendant trois ans à son organisation. Je désire préciser les faits pour que l'on comprenne qu'aucune récupération n'est possible par une paroisse ou par une Église donnée : dès le début, des orthodoxes, des anglicans, des protestants, se sont joints aux catholiques — ou ont été invités à le faire.

La Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT), où je travaille actuellement à

Paris, regroupe les associations nationales de 15 pays. Les 27 et 28 avril, avait lieu à Luxembourg son Conseil international, où ont été étudiées et acceptées trois demandes d'affiliation émanant de trois pays d'Afrique. Dans chaque cas, l'oecuménisme était l'une des conditions, inscrites dans la Charte de la FIACAT, pour l'affiliation.

L'ACAT et sa Fédération internationale ne doivent pas surestimer leur rôle. Le nombre de chrétiens qu'elles réunissent, les difficultés qu'elles ont à étendre leur influence dans les Églises, les rappellent à la modestie. Mais il est permis de penser que chaque chrétien, particulièrement s'il est membre de l'ACAT, est co-responsable, non seulement du progrès de l'humanité, mais de la marche vers l'unité des Églises.

Denise Bonfils
Paris, 28 mai 1991

Les cris des Cris

FÉLICITATIONS à M. Gilles Lesage pour son éditorial, où il fait valoir avec justesse que « le gouvernement et Hydro-Québec doivent entendre les cris des Cris » (LE DEVOIR, 8 juillet 1991).

A bon droit, l'éditorialiste et correspondant parlementaire de votre journal à Québec, plaide en faveur d'un moratoire et, au préalable, une consultation publique, globale et conjointe, sur l'ensemble du projet « de Grande-Baie. Qu'on me permette, tout en appuyant la teneur du texte, d'y apporter des éléments du cru.

Outre l'aspect écologique de ce projet, auquel l'on se doit d'apporter tous les éclaircis-

sements désirés, compte tenu de l'impact sur l'écosystème du Nord québécois (4000 km² des terres risquent d'être inondées), il convient aussi d'examiner le type de développement proposé pour le Québec.

Ledit développement va-t-il être axé sur la transformation sur notre territoire, de nos matières premières ou, au contraire, va-t-on s'aligner sur un type de développement dépendant, i.e. impliquant, entre autres paramètres, la fourniture d'électricité à bon compte, à des entreprises énergivores, comme c'est le cas présentement avec les alumineries ?

Bien que les Cris du Nord québécois ne forment qu'une petite collectivité de quelques milliers d'habitants, ceux-ci n'en sont pas moins dépositaires d'une spécificité ethnique et culturelle plusieurs fois millénaire.

Cette dernière leur confère, par conséquent, des droits collectifs, que ces autochtones ne sauraient brader pour un plat de lentilles, pas plus d'ailleurs qu'en échange d'un mode de vie à base de valeurs uniquement occidentales. Les Cris, comme d'ailleurs tous les autres peuples indigènes, possèdent un système de valeurs qui leur sont propres, et qu'ils se doivent de promouvoir et de raffermir.

Droits des peuples autochtones sur leurs terres ancestrales, impacts environnementaux, visions distinctes et carrément opposées du développement, paix sociale, et enfin, pertinence d'un projet tel celui de Grande-Baie, en regard des besoins énergétiques et des intérêts socio-économiques de l'ensemble des Québécois !

Voilà bien d'excellents motifs qui prescrivent de « se hâter lentement et sûrement, sans précipitation ». D'où l'impérieuse nécessité d'une consultation et d'une écoute de la population sur une très grande échelle.

Pierre Hamel
Montréal, 8 juillet 1991

Trop taxé, le tabac ?

Un titre du DEVOIR coiffant une dépêche de la Presse canadienne nous annonçait récemment que « Le tabac est trop taxé, disent 44 % des Canadiens ».

Voilà ce qui arrive quand on reproduit une désinformation tendancieuse tombée sur les fax.

Si votre aboyeur pseudo-journaliste n'était pas tombé si bas, il aurait pu lire que 49 %, soit une majorité de Canadiens (sic), veulent que soient majorées ou maintenues les taxes sur les produits du tabac.

Refaites vos devoirs au plus vite ou cessez de fumer, et moi je cesserai de fulminer.

E. Mouvet
Québec, 8 juillet 1991

FÉDÉRALISME



Maurice Tourigny

Madonna et les plagiaires

LA LOURDEUR du temps m'écrasait. New York est une garce quand elle vous sert la chaleur et l'humidité. Où trouver un restant de brise printanière ? Dans les salles obscures à la climatisation égale et ronronnante. Pour éviter le métro nauséabond ou une marche trop longue qui m'aurait amené au cinéma dégoulinant et assoiffé, je suis allé au plus proche : à deux coins de rue de chez moi, cinq salles sous un même toit et des Coke grand format à vous désaltérer n'importe quel chameau.

Ma soirée planifiée, vint l'heure des choix : à quelle ariété hollywoodienne donner mes 7.50 \$? *Robin Hood* avec l'aseptique *All American Boy*, *Terminator* avec les gros bras fascistes du culturiste teuton, *Backdraft*, le plus gros incendie jamais filmé, *City Slickers*, une farce criarde de citadins hystériques au pays des cowboys ? Non ! Décidément, rien pour moi dans ces titres... Alors *Truth or Dare*, un pseudo-documentaire sur Madonna et sa plus récente tournée en Amérique et en Europe.

Les chansonnettes de Madonna ne m'ont jamais déçu et si je tombe sur son vidéoclip *Vogue* à la télé, je ne change pas de chaîne. Va pour Madonna et *Truth or Dare* !

Succession d'extraits de spectacles en couleurs, entrecoupée de scènes dans les coulisses et d'interviews en noir et blanc. Inoffensive et sans surprise, une formule éprouvée qui fonctionne presque toujours.

La publicité du film nous demande de croire que les passages en noir et blanc tiennent du cinéma vérité et nous révèle la vraie Madonna. Détrompez-vous ! Rarement a-t-on vu un personnage plus conscient de la caméra que Madonna qui pose et fait la drôle ou l'insolente pour plaire à ceux qui achètent ses disques.

Jusqu'ici, tout allait bien. Je m'amusais. Les chansons sont gentilles, lointains dérivés de rock and roll avec un léger apprêt minimaliste, dans un plaisant pot-au-feu d'amplification et d'effets électroniques bien mesurés qui sablent les aspirés de la voix madonnaïenne.

Madonna est entourée de danseurs hilarants, moqueurs, efféminés, vipères et flamboyants. Cette bande irrévérencieuse nous vaut les meilleurs moments du film.

Madonna est convaincante; ses numéros bien montés, ses textes faciles, avec des mélodies qui, une fois entrées dans la tête, prennent vingt-quatre heures à en sortir. Madonna ne ménage aucun trucage, aucun effet pour séduire le spectateur et la critique.

Madonna passe pour la rédemptrice de la musique populaire. La presse voit en elle une révolutionnaire du *showbiz*, une force créatrice en constante évolution, un géant que rien n'arrêtera...

BON ! JE VEUX BIEN ! Je continue de préférer Christa Ludwig dans Schubert, mais je suis tout disposé à apprécier l'immense talent et l'art de Madonna. À la troisième ou quatrième chanson du film, j'ai ressenti une soudaine impression de déjà vu. Corset et bustier noirs, bas et jarrétières haut perchées, Madonna danse autour d'une chaise droite à dossier rond comme dans... *Cabaret*... Liza Minelli dans cette sensationnelle chorégraphie de Bob Fosse, née sur Broadway dans les années 60. Madonna s'inspire de Fosse... Bizarre !

Un peu plus tard dans le film, Madonna s'habille en Marilyn dans *The Seven Year Itch*; puis elle se transforme en Marlene avec ses allures masculines des années 30; et puis elle met en scène des photos de mode célèbres de Horst et Avedon. Et puis sur un grand lit incliné, elle chante *Like a Virgin*. Là, j'ai cru voir cette vedette de la télé porno new-yorkaise qui prend l'antenne tous les soirs à 23 heures pour répondre aux appels des esseulés.

Finalement, tout s'est gâté.

J'ai vu Madonna dans ses prières d'avant chaque spectacle : « Mon Dieu, donnez-moi de la voix ce soir. » Ensuite Madonna s'est proclamée « artiste politique » ! J'essaie encore de comprendre comment. Elle dit de son show que c'est un « trajet émotionnel ». Elle dit aussi : « Je ne suis ni la meilleure chanteuse ni la meilleure danseuse, mais ça n'a rien à voir. » Elle a bien raison puisqu'elle est sans doute la meilleure femme d'affaires qui soit; alors le chant et la danse, quelle importance pour une chanteuse et danseuse qui fait des millions ?



Lettre de New York

Je me demande comment la critique peut succomber au marketing de Madonna et ignorer tous ces emprunts, comment une entreprise commerciale si bien rodée qu'elle soit passe pour une oeuvre d'art brillante.

Dans toutes les disciplines, on retrouve ce plagiat déguisé. Il suffit maintenant de dire qu'on rend hommage à un maître du passé pour voir sa pauvre copie applaudie par la presse et le public.

Les films de Brian de Palma, pâles fac-similés de Hitchcock et d'Antonioni, sont acclamés par les historiens du cinéma.

Sherrie Levine peut copier grossièrement Duchamp et Man Ray et, sous le couvert d'une démarche intellectuelle complexe, elle recueille des critiques diaphanes et bat des records de vente dans une des galeries les plus en vue de Manhattan.

LE JARGON de l'art a remplacé les mots « plagiat » et « vulgaire copie » par le plus élégant « appropriation ». Désormais, n'importe quel nigaud sans imagination qui parvient à produire un trognon quelconque n'a que le déclarer « Hommage à » et, pour peu qu'il engage une bonne maison de relations publiques, il court la chance d'être nommé nouveau génie de l'heure.

Quelle chose ne va pas. Les vrais artistes, les créateurs existent encore, mais on les entend mal dans la cohue médiatisée. Et puis le succès populaire et le pouvoir économique de certains les placent à l'abri de tout commentaire défavorable.

Pourquoi la critique new-yorkaise ne dénonce-t-elle pas Madonna, plagiaire de Fosse et de Horst ?

Je parierais qu'il y a une histoire de dollars là-dessous ! Évidemment Madonna paie cher sa publicité dans les journaux de la métropole; alors il faut bien être gentil avec elle quand elle présente des simulacres d'art. Les bons comptes font les bons amis, dit-on !

Tout au long du film, les propos boursoufflés de Madonna m'ont d'abord irrité puis m'ont fait rire; quiconque dit sans pouffer de rire que son spectacle doit être une « catharsis pour le spectateur » mérite une bonne ronde de rire. Mais je suppose que les chefs d'entreprises rapportant des millions ne se moquent pas de leur business.

Au sortir du cinéma, la canicule m'attendait. En rentrant chez moi, après quelques graves réflexions sur les arts de mon temps, je me suis dit en riant que j'avais vu un faux documentaire sur une fausse artiste produit pour attirer quelques vrais dollars au public.

Je ne peux toutefois enlever à Madonna un de ses mérites : elle arrive parfois à nous faire oublier la chaleur !